

Mémoire de stage

Quelle place pour les agriculteurs au sein
d'un territoire sous emprise urbaine à
travers le concept de mode d'habiter ? Le
cas du territoire agri-urbain de Seine Aval.



Encadrants : Monique Poulot, Claire Aragau

Année académique : 2016/2017

Table des matières

I) Le contexte territorial de Seine Aval

1) Un territoire en lien étroit avec la Seine	
a) Un urbanisation progressive le long du fleuve.....	p.2
b) Un potentiel important d'espaces ouverts.....	p.4
2) Des territoires de projets aux projets de territoires	
a) La superposition de deux organismes d'envergure structurants le territoire.....	p.6
b) L'influence du PNR du Vexin.....	p.8
c) Un périmètre support d'un programme agri-urbain pour maintenir du lien entre activité agricole et espace urbain.....	p.9

II) De l'habiter agricole à l'habiter agri-urbain

1) L'importance de la configuration foncière dans l'organisation des systèmes de production	
a) Présentation de la méthodologie d'enquête.....	p.18
b) L'inscription du siège d'exploitation.....	p.19
c) L'intégration du parcellaire agricole.....	p.32
2) Les relations sociales entre l'agriculteur et les acteurs du territoire : entre tensions et apaisements	
a) Les relations avec la « communauté civile ».....	p.39
b) Les relations avec la sphère institutionnelle.....	p.47

Remerciements.....p.51

Annexes.....p.52

Retranscriptions d'entretiens.....p.61

Aujourd'hui l'agriculteur évoluant dans un espace périurbain francilien est confronté à de nouvelles problématiques dans un contexte en constante mutation. L'idée de ce sujet de mémoire est de traiter la question de la place de l'agriculteur en Seine Aval à travers le concept de mode d'habiter sur espace dont les limites sont floues tant la ruralité et l'urbain se confondent.

Cavaillès parle d'un « espace intermédiaire », c'est à dire, un espace à la fois rural dans le sens où l'essentiel des sols est affecté à la production agricole, et à la fois urbain par la population qui y réside et en général, travaille en ville (Cavaillès et al, 2012). Il demeure difficile de définir un terme unique pour illustrer ce qu'il se passe dans le périurbain, diverses terminologies désignent un espace « hybride » pour certains (Poulot, 2008), ou un espace « d'entre deux » ou « tiers espace » (Vannier) caractérisé par la production d'un nouveau type d'organisation spatial.

Pour traiter cette problématique, j'ai choisi de diviser mon argumentation en deux parties. Un premier chapitre est consacré à la présentation du contexte propre au territoire de Seine Aval. Le but étant de faire un état des lieux des forces en présence sur le territoire et d'apporter un éclairage à propos de la configuration foncière en place. Il me semble important de prendre connaissance de l'évolution dans le temps de la morphologie de cet espace pour se rendre compte des particularités urbaines et rurales de ce territoire agri-urbain. Je m'attarderai sur les différents territoires de projets et par conséquent sur les projets de territoires parfois contradictoires entre eux et expliquant certaines préoccupations de la part des agriculteurs.

Dans un second chapitre, j'orienterai ma réflexion vers le mode d'habiter agricole et le mode d'habiter agri-urbain. Dans un premier temps j'expliquerai de manière succincte ma démarche méthodologique. J'évoquerai au cas par cas des agriculteurs enquêtés leur condition d'exercice et l'inscription de leur siège d'exploitation dans cet environnement sous emprise urbaine en fonction des disparités locales. Par ailleurs je m'intéresserai à l'intégration de leur parcellaire par rapport au territoire mais aussi en fonction de leur siège d'exploitation. Ce premier volet aura pour objectif d'expliquer les logiques foncières individuelles de l'habiter agricole.

Dans une seconde partie j'aborderai la question de l'habiter agri-urbain en essayant de mettre en lumière les interactions sociales entre les agriculteurs et les habitants non agricoles formant ce que j'appelle une communauté civile qui partagent un espace de vie commun. Une attention particulière sera réservée à la confrontation entre ces deux types de modes d'habiter. A ce propos Nicole Mathieu s'est intéressée durant une partie de sa carrière à l'étude des modes d'habiter qu'elle a conceptualisé. Elle a distingué quatre dimensions pour aborder de manière construite ce concept, elle fait notamment référence au travailler, au demeurer, au circuler et enfin au cohabiter. Dans cette partie j'essaie d'analyser mes enquêtes en renseignant ses quatre dimensions. D'autre part j'évoquerai les relations entre l'agriculteur et la sphère institutionnelle toujours dans l'optique de comprendre quelle est la place des exploitants dans le schéma politique mis en place sur ce territoire.

Cette organisation du présent mémoire a pour but de répondre à la commande du programme de recherche régional PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) AGRIGE (Archipels Agriurbains, Résistances et Gouvernance) pour lequel j'ai effectué ce stage. Ce travail s'intègre dans deux volets de recherche intitulés respectivement « Habiter un territoire agriurbain » et « Outiller le territoire agriurbain ».

I) Le contexte territorial de Seine Aval

Afin de comprendre la structuration territoriale actuelle en Seine Aval, il est important de revenir sur certains éléments historiques fondateurs de l'espace périurbain à l'échelle de la région Ile de France, ayant conditionné la trame urbaine et rurale de ce territoire ayant subi d'importantes transformations.

Depuis la fin du XIXème siècle la région parisienne connaît d'importantes mutations de sa morphologie spatiale avec des pics d'urbanisation répondant aux besoins en logement des populations. Cette région a connu des phases d'explosion démographiques notamment au cours de deux périodes charnières, la première concerne la période de l'entre-deux guerres, la seconde concerne l'après seconde guerre mondiale. Entre 1800 et 2000, l'agglomération parisienne est passée de 580 000 à 9 520 000 habitants, ces données émises par la New York University illustrent bien l'ampleur de cette augmentation. Le territoire francilien a donc été le support de politiques d'aménagement ayant des objectifs divers en fonction des époques et des besoins en engendrant des mutations de l'espace bâti francilien. En effet, la population francilienne initialement concentrée d'une part dans l'enceinte de la capitale et d'autre part disséminée de manière plus éparse dans les périphéries de la région, selon une organisation de bourgs et villages ruraux peuplés en grande majorité de paysans, s'est structurée progressivement selon des schémas de planification urbaine successifs.

La construction par Haussmann des gares parisiennes permet, durant la Belle Époque, le développement de la petite couronne, le long des voies de chemins de fer. Mais la banlieue prend toute son importance durant l'entre-deux-guerres avec la construction de nombreux lotissements pavillonnaires sur des terrains bon marché découpés en fonction des zones préférentielles de spéculation et d'opportunités foncières. Ces lotissements sont en grande majorité destinés aux ouvriers dans un contexte d'industrialisation massif. Dans les années 30 a lieu le renversement de la hiérarchie urbaine, la banlieue compte désormais plus d'habitants que Paris.

Dans les années 50, à la suite de la seconde guerre mondiale, la France connaît une nouvelle augmentation démographique qui induit donc une demande croissante en logements. Cette augmentation s'explique par le phénomène du « baby-boom » mais aussi par l'immigration provinciale due à l'exode rural qui aggrave le déficit de logements populaires dans l'agglomération, à tel point que l'on parle de crise du logement qui devient une affaire d'Etat. Par ailleurs ces migrations engendrent un dépeuplement progressif des campagnes franciliennes et amorce un déséquilibre démographique entre espaces urbains et ruraux.

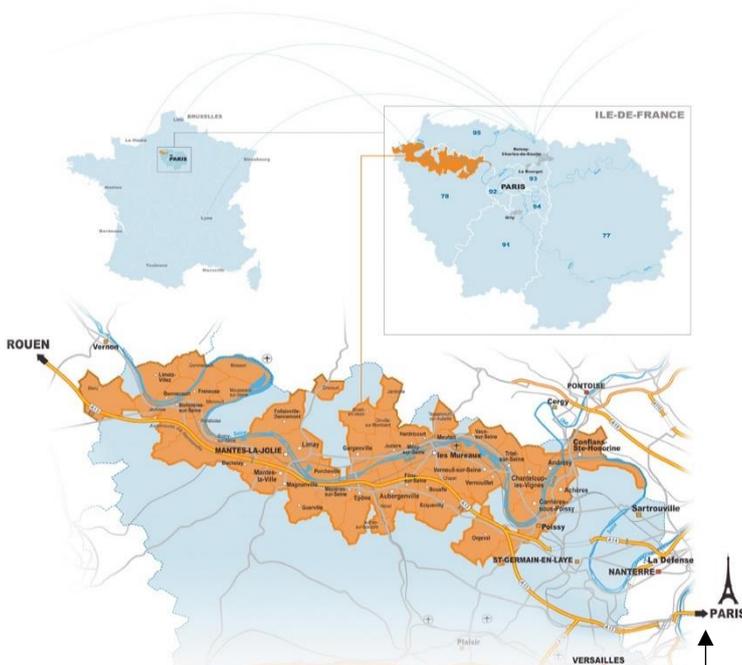
Dans les années 60, de nouveaux besoins en logements apparaissent d'autant plus que les militaires mobilisés en Algérie ainsi que les rapatriés de la décolonisation de l'Empire français reviennent en France l'enjeu est donc de pouvoir loger décemment ces populations. Dans un contexte de rapide développement économique et démographique, les pouvoirs publics cherchent des nouvelles solutions pour assurer rapidement l'édification des périphéries urbaines, intégrant en même temps un objectif de modernisation du pays, par la construction de routes, d'aéroports et de zones d'activité spécialement aménagées pour l'activité industrielle. La construction de grands ensembles comme modèles d'habitats sociaux est retenue et se généralise, ce qui contribue à l'essor de normes pour la construction de bâtiments selon des

plans types visant à privilégier des formes simples que l'on appelle barres et tours d'immeuble. Ces constructions situées sur des grandes parcelles de terrain prennent place en général sur des terrains agricoles en périphérie de la ville là où les réserves foncières sont suffisantes.

Pour canaliser l'expansion urbaine, le projet des villes nouvelles est lancé à la fin des années 1960, par Paul Delouvrier. Cinq villes sont créées de toute pièce (Évry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Val-de-Reuil, Marne-la-Vallée) dans le but de réaliser un développement urbain multipolaire. C'est un échec. La philosophie des villes nouvelles a été battue en brèche par l'essor du périurbain.

Ces phénomènes d'extension urbaine successifs et de densification de la petite couronne impliquent le déplacement des populations rurales et en particulier agricoles vers de nouvelles périphéries. Cette identité rurale francilienne résiduelle se retrouve donc confrontée à l'arrivée de populations urbaines habitant dans des pôles parfois très denses, cette confrontation ou plutôt cette hybridation dans la manière d'habiter et de concevoir l'espace périurbain est le fondement même des problématiques actuelles visant à concilier les besoins et intérêts de chacun.

- 1) Un territoire en lien étroit avec la Seine
- a) Une urbanisation progressive le long du fleuve



Carte 1 : Périmètre du territoire de Seine Aval à l'échelle nationale, régionale et départementale

Le territoire de Seine Aval, qui regroupe environ 400 000 habitants dans le nord du département des Yvelines, s'étend le long de la vallée de la Seine entre le plateau du Vexin au nord et le plateau des Alluets au sud. Il est desservi par l'autoroute A13, prolongé vers La Défense par l'A14. Deux lignes ferroviaires venant de Paris-Saint-Lazare le desservent de part et d'autre de la Seine avant de se rejoindre à Mantes, d'où elles relient la Haute et la Basse-Normandie.

Historiquement, c'est la fertile vallée de la Seine qui a cristallisé les implantations humaines, au contraire du plateau d'Yvelines plus pauvre au sud. Poissy, Meulan et Mantes, grâce aux îles sur le fleuve, sont devenues des villes-ponts bénéficiant du trafic des marchandises.

L'urbanisation est surtout le fait du XXe siècle. La population des Yvelines a quintuplé en 100 ans. Elle s'étend d'abord en continuité de Paris et des Hauts-de-Seine prenant la forme d'habitats individuels résidentiels, favorisée par la disparition de la culture de la vigne et la desserte ferroviaire. Après la Seconde Guerre mondiale, le développement de la voiture et des

infrastructures routières et autoroutières favorise la croissance de grandes industries dans le couloir de la Seine, mais aussi l'essaimage de l'urbanisation tous azimuts. Les grands ensembles se multiplient en particulier dans la vallée de la Seine, où la population des communes explose. A partir des années 1970, le développement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines conduit à décupler la population du plateau de Trappes.

L'urbanisation couvre aujourd'hui 30% des Yvelines. Trois grands secteurs sont concernés :

- la proche banlieue parisienne, dans la continuité de la tache urbaine de Paris ;
 - la vallée de la Seine, où les constructions s'étirent jusqu'à Mantes-la-Jolie ;
 - et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, étendue sur le plateau de Trappes.
- Ailleurs, l'urbanisation reste discontinue, même si les villages ont grossi en bourgs et en villes.

En ce qui concerne la vallée de Seine, une immense continuité linéaire d'urbanisation se dessine, jusqu'à Mantes-la-Jolie ; elle s'est également formée au XXe siècle, à la faveur de l'amélioration des transports : la création des lignes ferroviaires de part et d'autre du fleuve, et les travaux de canalisation de la Seine. L'ensemble a conduit au développement des activités industrielles et de l'habitat qui y était lié.

Un territoire marqué par l'activité industrielle

Certaines ressources économiques traditionnelles de la vallée aval de la Seine constituées essentiellement par l'exploitation de carrières, la présence d'entreprises de BTP et de petites industries sont bouleversées dans les années 50. De Gennevilliers à Mantes, sont relocalisées d'importantes usines dans le domaine de la chimie, de l'énergie, de la mécanique, de l'automobile et de l'aéronautique représentant environ 57 000 nouveaux emplois.

A la fin des années 70, ces usines débauchent près de 39 000 emplois et le tissu industriel s'effrite puis dans les années 80, l'Etat, le département des Yvelines ainsi que la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) des Yvelines et du Val d'Oise étudient des possibilités de relance de l'activité industrielle à partir des friches dispersées de petites taille mais en vain.

Le territoire de Seine Aval a beaucoup souffert de la désindustrialisation et conserve aujourd'hui un taux d'emploi très faible par rapport à la moyenne francilienne avec un rapport emplois/actifs de 0,64 inférieur à la moyenne départementale et surtout à la moyenne régionale (0,93). Son image reste essentiellement liée à celles de ses grandes zones urbaines sensibles (Val Fourré à Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Chanteloup-les-Vignes...). Ce territoire est fragmenté par de grandes emprises industrielles et par des infrastructures de transport (voies ferrées, A13). Il se caractérise par une urbanisation lâche, constituée essentiellement d'habitat individuel, en dehors des centres urbains marqués par la forte importance des logements sociaux (50 % de logements sociaux dans les pôles de Mantes et des Mureaux, et même 70 % à Chanteloup-les-Vignes).

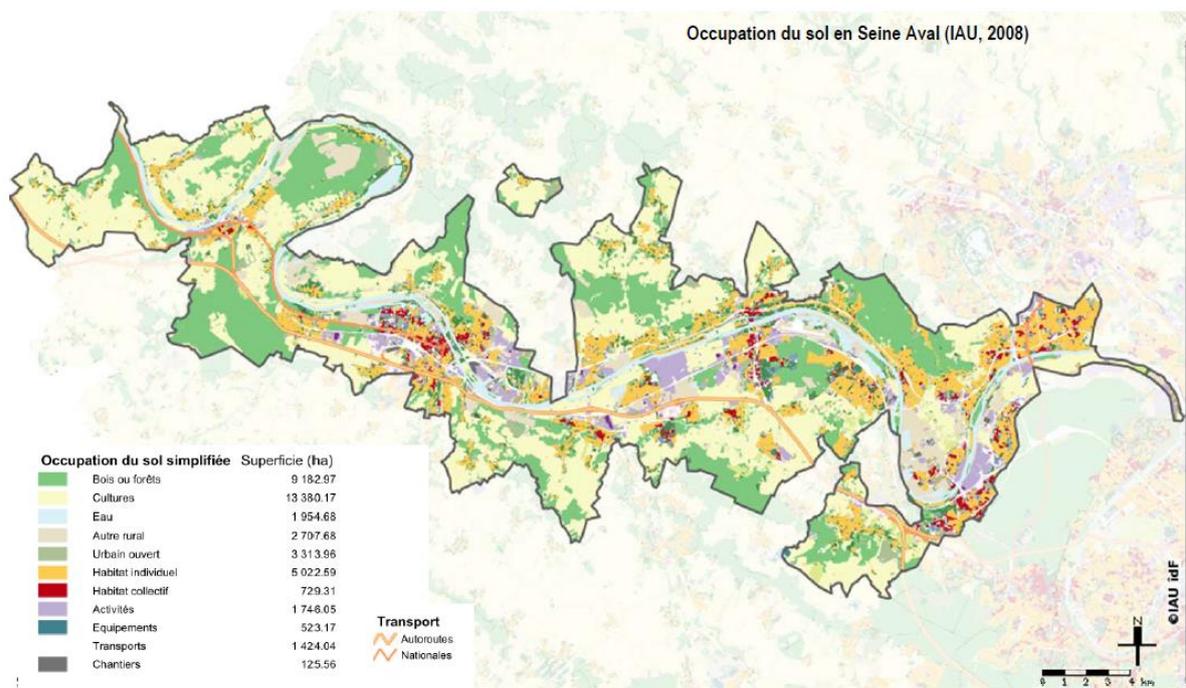
Un des atouts majeurs de ce territoire est la Seine, fleuve qui le structure mais auquel il a, au cours du XXe siècle, progressivement tourné le dos. Il est encore aujourd'hui utilisé par des grandes entreprises, mais reste souvent invisible et inaccessible aux habitants. La Seine est par ailleurs remarquablement connectée à de grands espaces ouverts dont le potentiel reste à valoriser.

Aujourd'hui l'activité industrielle est en voie de se redévelopper dans le sillon de la politique du Grand Paris avec des axes de dynamisation autour de l'industrie de pointe comme

l'automobile et l'aéronautique dans les principaux pôles urbains que sont Mantes-la-Jolie et Les Mureaux.

b) Un potentiel important d'espaces ouverts

La carte présente ci-dessous fait état de la répartition de l'occupation du sol à l'échelle du territoire Seine-Aval, on remarque que les espaces ouverts prédominent fortement avec une occupation majoritaire d'espaces agricoles cultivés. L'agriculture est disséminée un peu partout sur le territoire, mais semble laisser la place aux espaces forestiers au niveau des marges les plus éloignées de la Seine. Cette configuration s'explique par un passé agricole tourné vers le maraîchage en bord de Seine, en effet, la proportion très forte en terres sableuses chargée d'alluvions sur ces plaines est particulièrement propice à ce type d'activité agricole. L'implantation industrielle et le développement des principaux pôles urbains reliés par le cordon autoroutier de l'A13 longeant le fleuve, a impacté cette activité en la repoussant progressivement par rapport à la Seine. Les tâches agricoles les plus périphériques figurant sur cette carte concernent en majorité des cultures céréalières situées sur des plateaux calcaires.



Par ailleurs l'étude de composition urbaine et paysagère du territoire, pilotée par l'EPAMSA et réalisée par trois équipes d'architectes-urbanistes, avait fait ressortir cette importance de la Seine pour le territoire de Seine Aval. La démarche « Seine Park » en est la suite opérationnelle. Elle a pour objectif de progressivement constituer un park, au sens anglo-saxon du terme ; c'est-à-dire un espace qualifié autour de la Seine et des grandes transversales vertes, articulant différentes fonctions : paysagères, urbaines, économiques et écologiques. Pour former ce Park, il s'agira de combiner continuité (en rendant accessible le linéaire de Seine) et points d'intensité (lieux d'animation, intensité de l'activité économique, valorisation d'un élément de patrimoine...) afin de faire de la trame verte et bleue un moteur de l'attractivité du territoire.

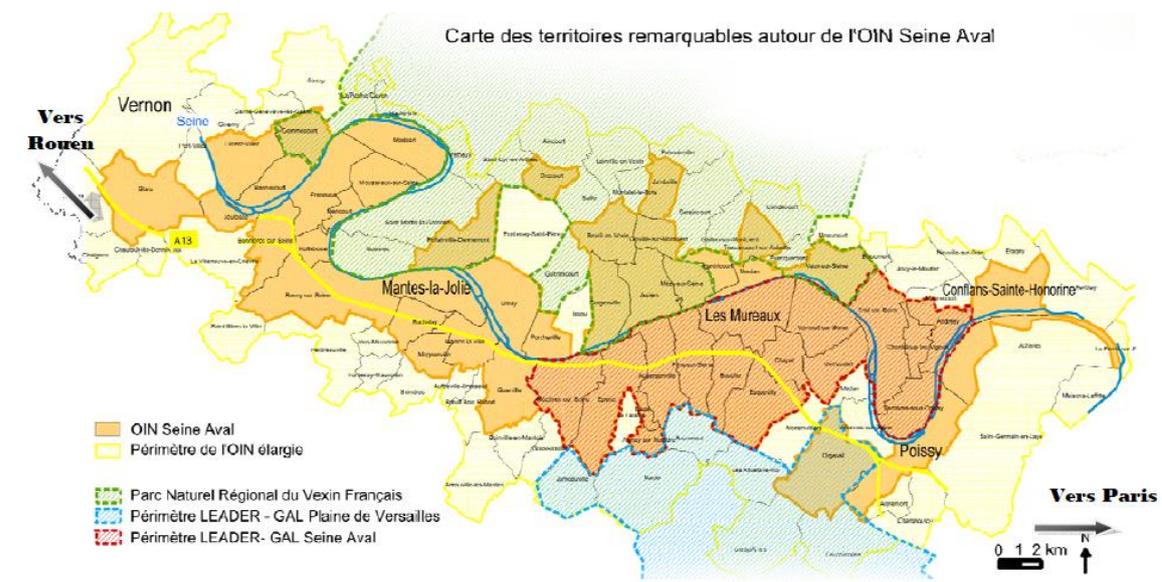
2) Des territoires de projets aux projets de territoire

Le territoire de Seine Aval est aujourd'hui le support de différents projets politiques, c'est un espace francilien particulièrement convoité. En effet il se situe dans l'axe reliant Paris à la Normandie par la Seine, par ailleurs il est composé de paysages remarquables et d'une réserve foncière importante par la forte proportion d'espaces naturels, forestiers et agricoles.

De ce fait l'identité rurale de cet espace périurbain est encore assez forte mais ce poumon vert que représente notamment la vallée de Seine fait l'objet de projets de territoires ayant des objectifs parfois contraires, entre préoccupations de développement industriel et urbain et maintien du cadre de vie pour les habitants passant par la préservation des espaces ouverts et par le soutien aux filières agricoles du territoire.

L'enjeu politique sur ce territoire est donc de pouvoir concilier et faire cohabiter ces différents projets selon un développement et un partage des ressources territoriales équilibrés. Trois périmètres majeurs ont été dessinés en fonction des différents projets de territoire, il y a d'une part le périmètre de l'OIN (Opération d'Intérêt Nationale) qui a pour vocation de redynamiser l'économie et l'attractivité du territoire en particulier le long de la Seine et d'autres part deux autres territoires de projets imbriqués dans le périmètre de l'OIN, il s'agit des communes du département des Yvelines comprises dans le PNR (Parc Naturel Régional) du Vexin Français et des communes identifiées dans le programme LEADER porté par le GAL Seine Aval.

Ces deux derniers périmètres font intervenir à une échelle plus locale les élus locaux concernés ainsi que les habitants et les agriculteurs pour élaborer des stratégies de développement prioritaires axées sur le développement de nouvelles formes de ruralités ayant des finalités autres que le périmètre de l'OIN. Les préoccupations sont différentes même si la question de la préservation du cadre de vie reste une ambition commune.



a) La superposition de deux organismes d'envergure structurants le territoire

Un territoire convoité par l'Etat

Le territoire de Seine Aval fait l'objet d'une Opération d'Intérêt Nationale (OIN) depuis 2008 concernant la vallée de la Seine. Cette opération vise à planifier le développement économique et la rénovation urbaine du secteur compris entre Conflans-Sainte-Honorine et Bonnières-sur-Seine, incluant notamment les pôles urbains des Mureaux et de Mantes-la-Jolie. Ce périmètre concerne 51 communes, 400 000 habitants et environs 120 000 emplois. Les collectivités concernées par l'opération sont :

- les Communautés d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) et Deux Rives de Seine (CA2RS) ;
- les Communautés de Communes des Portes de l'Ile-de-France (CCPIF) comprenant huit communes et Seine Mauldre (CCSM) composée de cinq communes ;
- des communes isolées que sont Ecquevilly, Epône, Gargenville, Issou, Juziers, Limay, Mézières-sur-Seine et les Mureaux.

Cette opération s'appuie sur les compétences en matière d'aménagement du territoire de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) dont le président est Pierre Bédier, ancien maire de Mantes-la-Jolie et actuel président du Conseil Départemental des Yvelines.

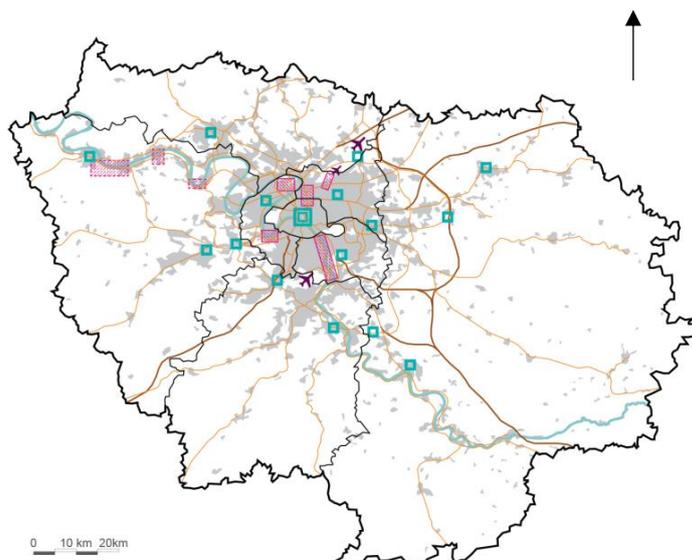
Les principaux objectifs du projet d'aménagement du territoire d'intérêt national se déclinent en 4 axes :

- le développement économique pour combler le déficit de l'offre d'emplois sur le territoire
- l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants, avec un objectif de construction de 2500 logements neufs par an
- l'amélioration du réseau et de l'offre de transports
- la préservation et la mise en valeur de l'environnement en limitant l'étalement urbain.

Ces axes de développement sont assez similaires par rapport au Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement équilibré des Yvelines (SDADEY) proposé par Pierre Bédier en 2006, schéma soumis à une large concertation à l'échelle du département et ayant comme ambition de renforcer les territoires d'envergure régionale dont Seine Aval. L'objectif intrinsèque de ce dispositif est de mettre les atouts du département des Yvelines au service de la compétitivité internationale de l'économie francilienne et de corriger les déséquilibres internes au département.

Faire de Paris une métropole européenne

-  Paris
-  Pôle d'intérêt régional
-  Plateforme aéroportuaire
-  Ligne structurante de TGV
-  Transports en commun



Quatre territoires à enjeux sont notamment identifiés :

- Poissy-Conflans-Boucle de Chanteloup à Verneuil : confortement de Conflans et Poissy-Achères, développement économique et résidentiel de la boucle de Chanteloup, développement urbain des hauts d'Andrésy, « réunification » de la ville de Carrières-sous-Poissy, liaison Verneuil-Vernouillet vers la Seine ;
- Val de Seine / Meulan - Les Mureaux : confortement d'un centre-ville autour de la gare des Mureaux, renouvellement urbain de la ZUS (Zone Urbaine Sensible), développement économique (côte d'Envi, site proche d'EADS, site de Bécheville) ; transformation du tissu bâti des Mureaux puis extension, lien à la Seine avec Meulan ; développement des villages dans un projet de composition d'ensemble conciliant urbanisation (habitat et activités), maintien d'une dynamique agricole, protection d'espaces de nature et mise en valeur des paysages; confortement de la continuité urbaine entre Aubergenville et Elizabethville, requalification des espaces publics autour de la gare Epône-Mézières (coupure ligne SNCF), requalification des cœurs de ville de Limay et Gargenville, soutien au développement du site Renault (Flins) ;
- L'agglomération mantaise : à conforter comme pôle régional, par les projets engagés de Mantes Université et Mantes Innovaparc, par le renforcement de la gare et de la ligne Paris-Mantes, par le développement vers l'ouest : urbain (nord) et économique (sud) ; « le maintien de coupures paysagères et d'une véritable porte d'entrée de l'Île-de-France sont indispensables » d'après l'EPAMSA.
- Le territoire des Portes de l'Île-de-France (boucle de Moissons) : « Il peut accueillir un développement économique et urbain, sur Bonnières et Freneuse, à travers un projet économe de l'espace, valorisant les paysages et confortant les cœurs de village existant » (EPAMSA).

L'intervention affichée de l'Etat sur ce territoire stratégique dans la perspective d'un développement permettant le renforcement du lien entre l'agglomération parisienne et la grande couronne de ce secteur nord-ouest francilien, implique un rapport de force parfois déséquilibré au sujet du devenir de certains territoires faisant l'objet d'autres périmètres et d'autres logiques d'aménagement. En effet l'émergence de ce type de périmètre favorise la mainmise de l'Etat par un pouvoir de préemption accrue sur la destination du foncier de ce territoire, en particulier en vallée de Seine.

Une nouvelle organisation territoriale avec la création de la Communauté urbaine GPS&O



Le 1^{er} janvier 2016, six intercommunalités du Nord des Yvelines dont la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, la communauté de communes des Coteaux du Vexin, la communauté de communes Seine Mauldre, la communauté d'agglomération Seine & Vexin, la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine et la communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine ont fusionné conformément à la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 et à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les intercommunalités franciliennes « dont le siège se situe dans l'aire urbaine de Paris » étaient ainsi tenues de « former un ensemble d'un seul tenant et sans enclave d'au moins 200 000 habitants ». Les intercommunalités n'ayant pas encore fusionné sont vouées à terme à être intégrées dans ce nouvel échelon administratif et territorial.

Cette fusion a donné lieu à la Communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) ayant comme conséquence le transfert de nombreuses compétences des communes membres vers cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Cet établissement public assure le développement économique et le tourisme, gère la mobilité et les déplacements urbains, les équipements socio-culturels et sportifs, l'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat, la voirie et le stationnement, la politique de la ville, les questions environnementales et enfin la gestion de divers services publics d'intérêt collectif comme le traitement des déchets par exemple.

En somme, le territoire de Seine Aval est promis à d'importants bouleversements dans les années à venir dans le cadre du Grand Paris et de l'Opération d'Intérêt National, il est donc important de prendre en considération la mesure des impacts futurs de cette transformation du territoire, d'anticiper afin d'établir des axes de développement adaptés pour faire valoir la nécessité d'une coexistence équilibrée entre ruralité et urbanisation, hybridation propre aux espaces périurbains.

b) L'influence du PNR du Vexin français

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire de projet à dominante rurale habité et reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. Ces espaces sont classés par décret du Premier Ministre pour une durée de douze ans renouvelable. Ces périmètres sont gérés selon des objectifs contenus dans une charte qui définit les orientations et les mesures pour les atteindre, elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les différentes collectivités publiques et par l'Etat.

Le PNR du Vexin français s'étend du Nord des Yvelines jusqu'à l'Ouest du département du Val d'Oise, ce territoire fut classé en 1995 et vise à promouvoir une « ruralité vivante » selon 3 axes de travail principaux :

1- Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines.

En maintenant les bourgs et les villages à taille humaine en maîtrisant la croissance démographique et en limitant la consommation d'espaces. L'enjeu est également de préserver l'identité et la diversité des paysages du Vexin Français et de renforcer la protection et la gestion des patrimoines naturels et bâtis.

2- Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable moteur d'une vie locale de qualité,

Ce qui est défini comme étant une « ruralité vivante » implique qu'une majorité des actifs vive et travaille sur le territoire. Agriculture et tourisme sont à développer, dans la recherche d'un équilibre entre rentabilité, emploi et respect de l'environnement. Les commerces, les services de proximité et le tissu associatif, essentiels à l'animation des bourgs et à la cohésion sociale du territoire doivent offrir des potentialités d'emploi. Le parc a également pour ambition d'inciter un développement économique créateur de richesses justement réparties sur le territoire. De plus, la prise en compte de l'environnement est au cœur de cette démarche de développement économique du Vexin français.

Le Parc, l'Etat et les collectivités se sont mis d'accord pour définir un programme agricole pour le Vexin français. Ces parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre un programme d'actions dont les objectifs correspondent à la viabilité économique et foncière des exploitations, la qualité de vie des agriculteurs, l'intégration écologique, l'expérimentation de pratiques agricoles innovantes mais aussi le développement de produits de qualité, la création d'un lien plus étroit entre producteur et consommateurs (ventes directes à la ferme ...).

Par ailleurs la notion de vivre ensemble demeure une préoccupation pour ce territoire, la volonté du Parc est de créer un lieu de vie commun pour construire un avenir fondé sur un mode de vie rural adapté au contexte socio-économique d'aujourd'hui.

3- Mettre l'Homme au cœur du projet territorial

Ce volet du développement du PNR consiste à fédérer autour de ce projet de territoire valorisant la ruralité. Cela passe par un renforcement de la communication pour la promotion des atouts du territoire pour rendre accessible à tous la connaissance de ce patrimoine particulier. Le Parc a également comme objectif de poursuivre les actions éducatives de sensibilisation à l'environnement, au patrimoine et au développement durable. Par ailleurs il prône le partage des expériences des relations ville/campagne avec d'autres PNR de la région, afin de valoriser ces échanges par une construction commune d'une promotion de la ruralité dans un contexte régional sous influence urbaine.

c) Un périmètre support d'un programme agri-urbain pour maintenir du lien entre activité agricole et espace urbain.

L'implication de la région par le biais du SDRIF

Le SDRIF adopté en 1994 promulgue de nouvelles orientations sur la question des espaces ouverts, toutefois ces orientations se font au profit des intérêts plus paysagers et récréatifs qu'agricoles.

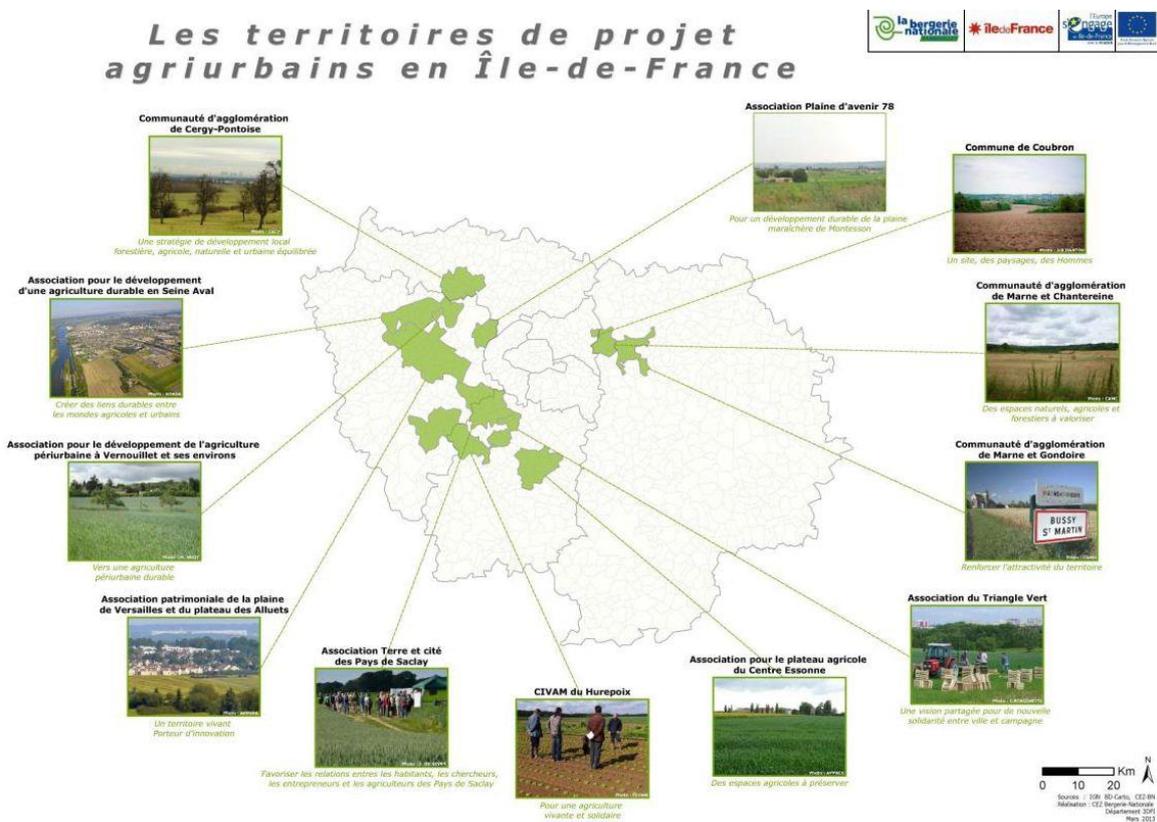
Le projet de 2008 de révision du SDRIF s'oriente autour de préconisations sur une nouvelle forme d'urbanisme et sur l'égalité des territoires dans un objectif d'excellence économique.

Le SDRIF de 2013 intègre l'enjeu alimentaire dans le but de pérenniser et renforcer l'activité agricole et ses filières, sa mise en place est effective jusqu'en 2030. La spécificité des espaces agricoles, parmi les espaces ouverts, est reconnue comme élément incontournable du développement régional par sa production de biens et services importante, sa contribution au cadre de vie mais aussi par son rôle dans la fonctionnalité des milieux.

La Région opte pour une ceinture à étendre et à rendre fonctionnelle par des interventions actives de la collectivité pour la protection du foncier, le maintien ou la recréation d'industries agro-alimentaires d'amont ou d'aval et des aides aux nouveaux des modes de commercialisation. La proximité est préconisée dans le développement des systèmes agro-alimentaires localisés (SYAL). Le nouveau SDRIF décline la proximité en « interfaces », formes de contact et/ou de contiguïté, « entre territoire et alimentation, entre ville et campagne, entre agriculteurs et citoyens », afin d'aller vers une connectivité soit « des alliances, des synergies, des symbioses » (Poulot, 2013).

Si les programmes agri-urbains sont soutenus par la Région, leur finalisation dépend des acteurs de terrain et de leur capacité à se fédérer autour d'un projet.

« L'avènement de l'agri-urbain en Île-de-France, pris en charge par la Région, signifie sur le terrain mises en cohérences et négociations entre les différents acteurs sur le mode de la transaction. La reconnaissance d'un sens à conserver et développer l'agriculture dans et pour la ville en constitue la première étape : elle est une expression de la publicisation de l'agriculture et de ses espaces qui s'impose comme un des fondements des partenariats agriculture/ville en émergence » (Poulot, 2013).



Douze territoires franciliens présentés ci-dessus, situés dans ce qui est appelé la « ceinture verte » de l'agglomération parisienne (espaces situés entre 10 et 30 km du périphérique de Paris) sont officiellement reconnus comme étant « agri urbain » par le conseil régional depuis 2005 pour les plus anciens. La spécificité majeure de ces territoires, outre d'exprimer de manière concrète la volonté de préserver et développer l'agriculture, relève d'une gouvernance tripartite qui associe les associations et les agriculteurs dans un dialogue institué avec les élus locaux, ce type de concertation est le fondement même de la démarche affichée d'une participation conjointe dans les prises de décisions conditionnant le devenir de ces espaces. Le but étant de réunir autour de la table les principaux acteurs concernés, c'est-à-dire ceux qui habitent et travaillent sur ces territoires pour que les revendications et les attentes de chacun puissent être pris en considération par les décideurs pour convenir d'une politique territoriale la plus équilibrée possible. Huit de ces territoires sont représentés par une association comportant au moins trois collèges au Conseil d'administration. Les autres projets de territoires sont portés par une commune (Coubron) et des communautés d'agglomération (Marne et Gondoire, Marne et Chantereine et Cergy Pontoise).

Au cours de ce stage j'ai eu l'occasion d'assister au comité de programmation de l'ADADSA (Association pour le Développement Agricole Durable en Seine Aval) structure porteuse du projet de territoire agricole et rural en Seine Aval. Cette structure favorise donc l'échange d'opinions entre les différentes parties. C'est par ailleurs un levier pour que les agriculteurs puissent trouver un interlocuteur pour faire valoir leurs droits et émettre des revendications mais aussi communiquer sur leurs projets. Cette association est donc composée d'acteurs publics et privés chargée de la mise en œuvre du programme LEADER (Liaison entre Acteurs du Développement Economique Rural) dans le cadre de la politique agricole commune, LEADER constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales. Ce dispositif européen vise à soutenir financièrement les actions menées par les élus locaux par le biais de l'association en faveur du développement rural et agricole sur le territoire. Elle permet ainsi de suivre et d'accompagner les actions d'animation, de formation et de mise en œuvre de tout projet favorisant le développement durable de l'agriculture.

Les territoires retenus par ce type de programme se voient attribuer une aide financière par le biais d'un instrument appelé FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour promouvoir les initiatives en faveur du développement rural. Concrètement, des territoires de projet (Pays, Territoires Agri-Urbains et Parcs Naturels Régionaux) élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en Groupes d'action locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés (au minimum à 50%) locaux assurent ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions. En somme il s'agit d'un véritable levier pour conforter l'identité rurale et l'activité agricole dans les espaces périurbains.

Les actions programmées dans le cadre de LEADER doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie (émergence de nouveaux partenariats) ou de contenu (impacts pour le territoire). Les projets réalisés dans le cadre de LEADER ont également pour vocation à être exemplaires et à être diffusés pour pouvoir servir d'exemple à d'autres territoires ruraux, notamment dans le cadre d'actions de coopération.

Les orientations du programme LEADER servent à répondre à deux axes de développement majeurs pour l'agriculture :

Valoriser les ressources locales et accroître la valeur ajoutée sur les exploitations

Accroître la création de valeur ajoutée sur les exploitations agricoles constitue un élément essentiel pour la pérennisation des activités agricoles sur le territoire. L'augmentation de la valeur productive de ces espaces donnera en effet à l'agriculture la capacité de résister à la concurrence avec les autres usages du foncier. L'amélioration de la qualité, la diversification, la transformation des produits et des modes de commercialisation rapprocheront les agriculteurs des consommateurs.

Faire profiter l'agriculture du développement urbain

L'OIN induit un développement soutenu du territoire, et notamment de l'urbanisation par la réalisation de grands projets d'aménagement : construction de logements, d'équipements, d'infrastructures... Plutôt que de considérer l'urbanisation comme une contrainte, le parti pris est d'aider l'agriculture du territoire à tirer profit de ce développement grâce aux nouveaux besoins et donc aux débouchés potentiels créés.

Le territoire agri urbain de Seine Aval est porteur d'un message propre à la réalité périurbaine du site, ce message : « *Créer des liens durables entre les mondes agricoles et urbains* » montre de manière claire la volonté de concilier et mettre en relation ces deux mondes. La participation à ce comité de programmation m'a permis de prendre connaissance du fonctionnement de l'association et des intentions de six porteurs de projets. Les projets proposés doivent répondre aux orientations affichées par l'association et le programme LEADER (voir annexe 2) et sont par conséquent soumis au jugement des acteurs présents à cette réunion. Après concertation, le dernier mot revient à Mme Primas, présidente de l'association. Les projets sont soit validés, soit en attente d'une concertation plus approfondie si la validation n'est pas acceptée unanimement par les acteurs le jour de la réunion, soit refusé si le projet n'est pas considéré comme pertinent au regard des orientations et fiches actions.

Parmi les projets présentés il y a :

- La création d'une supérette de produits locaux en circuit-court

L'idée de ce projet est de créer un modèle de supérette de centre-ville, approvisionnée en produits locaux en priorité et en majorité. Il s'agit de développer ce modèle de boutique sous forme de franchise que le porteur de projet souhaite proposer au salon de la franchise en 2018, dans l'optique d'un développement dans d'autres régions de France. Pour son premier magasin concept, il a monté un partenariat avec la commune des Mureaux qui a soutenu son projet en l'aidant à trouver son local. Ce dernier propose ce type de projet car il pense que dans le contexte actuel où les préoccupations sur l'alimentation, l'origine de la nourriture et les questions de traçabilité mais aussi la défense des petits producteurs monte et a vu une opportunité à saisir. Ce projet s'inscrit dans la fiche action 2 intitulée : Développer les circuits-courts et sensibiliser les consommateurs aux productions locales et au gaspillage alimentaire.

Un agriculteur présent dans la salle a émis des réserves sur la pertinence d'un projet tel que celui-ci pour la raison que des débouchés de ce type existent déjà sur le territoire et qu'une multiplication de cette démarche sous forme franchisée n'était pas adapté aux réalités locales.

Selon lui l'offre en produits locaux n'est pas encore suffisante car le nombre de producteurs engagés dans la démarche de circuit-courts est trop faible, la filière n'est pas encore assez structurée pour fournir de manière régulière les volumes demandés par ce type d'établissement. Par conséquent ce projet n'a pu être validé et va donc devoir être modifié pour correspondre aux attentes de chacun, le plan de financement prévu à cet effet et s'élevant à 70 000 € par le FEADER en cofinancement avec la ville des Mureaux n'a pas pu lui être attribué. C'est le seul projet à propos duquel un membre a fait part de son désaccord lors de cette réunion.

➤ La création de jardins collectifs sur la commune de Guernes

L'association SEVE (Savoir Etre et Vivre Ensemble) se positionne en tant que porteur de ce projet intitulé « Jardins Humains » en s'associant à la commune de Guernes pour créer des jardins collectifs, solidaires et pédagogiques avec une forte dimension sociale. La Fondation SEVE, sous l'égide de la Fondation de France, a pour vocation de favoriser le développement d'aptitudes au savoir être et au vivre ensemble, permettant de s'épanouir en tant que personne, mais aussi en tant qu'être social et de contribuer à des relations apaisées et respectueuses entre les individus.

Ce projet concerne une seule grande parcelle gérée sous la houlette de l'association selon les principes de la permaculture. L'objectif de cette démarche est de transférer les connaissances des membres constitutifs de cette association vers la population locale à travers une initiative agricole autour de la création d'un espace d'échange commun. La notion de transmission est donc particulièrement prégnante. A terme, une nouvelle association, locale, se créera pour reprendre la gestion du jardin, une fois qu'une totale autonomie sera atteinte.

La commune de Guernes est à dominante rurale et l'on rencontre en général ce type d'initiative dans les communes urbaines pour recréer du lien social, on peut donc s'interroger sur la pertinence d'un tel projet dans ce village. A ce propos, le membre de l'association présentant ce projet a justifié ce choix en faisant référence au manque d'interactions sociales entre les habitants, il appuie ce constat en catégorisant cette commune d'un peu plus de 1000 habitants comme un village dortoir où les gens ne se parlent pas et ne cherchent pas à se connaître, il balaye alors l'idée souvent préconçue du village français où tout le monde se connaît. Pourtant de nombreux habitants lui ont fait part de leur souhait de construire des relations de voisinage



Jardins collectifs gérés par « Jardins Humains » à Mantes-la-Jolie

plus fortes. Certaines communes rurales font donc l'objet d'un manque de lien social. La manière dont cette personne a défendu ce projet assez atypique a permis de convaincre, par ailleurs il répond à la fiche action 3 : créer des espaces de rencontre entre les mondes urbains et ruraux. Ce projet a donc été approuvé à l'unanimité, une aide financière FEADER va être octroyée pour cette initiative à hauteur de 60% du montant total permettant notamment l'embauche d'un animateur.

➤ L'aménagement d'une plateforme Miscanthus - « Miscanbois énergie »

L'exploitation forestière C2G.B produit du bois énergie, cette activité génère de la sciure de bois et des résidus, qui sont aujourd'hui utilisés pour la fabrication de compost et parfois épandus dans les champs. La famille Vacossin souhaite valoriser ce sous-produit de leur activité en développant la transformation en bûches densifiées ou en granulés densifiés.

Mr Surgis, agriculteur à Vernouillet avait déjà amorcé cette réflexion avec la transformation du miscanthus, ils se sont associés au sein de la société Miscanbois énergie pour valoriser le miscanthus en biomasse énergie.

Le projet aujourd'hui est de combiner ces deux produits pour créer des bûches densifiées à base de miscanthus, qui intégreront partiellement les sous-produits du bois. La première phase de la programmation de cette initiative consiste en l'agrandissement de la plateforme forestière existante, cette première étape est portée par la société C2G.B car la construction a lieu sur des terrains appartenant à la famille Vacossin. La seconde étape concernera la construction d'un hangar d'environ 1000 m², enfin la dernière phase du projet sera orientée vers l'investissement dans les machines. Cette plateforme servira dans un premier temps au stockage du miscanthus avant d'abriter l'outil de transformation. Le miscanthus en Seine-Aval est cultivé sur des terrains pollués, impropres aux cultures alimentaires et à l'élevage, il n'y a donc aucune concurrence avec les filières alimentaires sur ce foncier, de plus le rendement en miscanthus permet de produire des volumes satisfaisants pour alimenter cette activité de transformation. Par ailleurs cette démarche conforterait l'existence de cette filière miscanthus avec un intérêt sous-jacent mais particulièrement important à prendre en compte, c'est-à-dire la dépollution des sols.

Cette initiative correspond au prolongement du projet « Cœur Vert » soutenu par la CA2RS (Communauté d'Agglomération des deux Rives de Seine) et par conséquent par la communauté urbaine GPS&O. Né de la volonté de favoriser la reconquête des terres polluées par l'épandage, historiquement cette plaine fut irriguée pendant une centaine d'années par des boues d'épandage provenant des eaux brutes de Paris chargées en plomb et en cadmium entre autre, cette pollution fut le vecteur de l'arrêt total de l'activité maraîchère sur le site depuis 1999. Dès lors l'espace n'étant plus entretenu, une dynamique d'enfrichement et de fermeture du paysage s'est développée au fil des années, ces friches sont des lieux de refuge pour différents trafics illégaux difficilement contrôlables par les autorités, ce sont également de véritables décharges à ciel ouvert par le dépôt de toutes sortes de déchets.

La réattribution de l'occupation du sol et dans le même temps la disparition de ces friches au profit d'une activité productive est une réelle préoccupation pour les collectivités locales qui se sont saisies de cette problématique.

Aux vues des différentes contraintes édaphiques et environnementales, la proposition d'aménagement retenue fut donc l'implantation d'une culture de Miscanthus Giganteus et de sa mise en filière pour la commercialisation. Le choix de cette essence apparaît comme une solution plutôt judicieuse dans le sens où elle tolère l'importante quantité de polluants présente dans ces sols, sa morphologie et sa croissance lui confère des avantages indéniables, elle permet notamment de fixer ces polluants en surfaces dans ses rhizomes et limite donc la lixiviation de ces molécules nocives vers la nappe phréatique. Aujourd'hui ce projet Cœur vert s'étend sur 300 hectares au cœur de la boucle de Seine, sur les communes d'Andrésey, Triel-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes, il contribue donc à la valorisation paysagère

du site et à la création de nouvelles filières économiques orientés vers la biomasse énergie et les éco-matériaux.

Cet axe de développement pour la promotion de cette filière est soutenu par l'ensemble des organismes intervenant sur ce territoire, dans cette perspective le projet soumis lors de ce comité de programmation a donc été logiquement validé, il s'insère dans les objectifs du GAL Seine Aval en répondant à la fiche action 6 relative au développement des filières biomasse agricole et bois pour produire de l'énergie et des matériaux locaux. Les résultats escomptés permettraient de développer une nouvelle gamme de produits à base de miscanthus, qui seraient destinés aux chaufferies collectives. Cela permettrait également de valoriser les sciures, aujourd'hui traitées comme des déchets, en outre ce projet devra également créer de l'emploi.

Pour ce qui est du montage financier, il s'agirait d'un cofinancement entre des subventions publiques alliant des aides du FEADER et de la région Ile de France dans le cadre de l'appel à projet « Forêt » à hauteur de 40% du montant total.

➤ L'implantation de vignes à Nezel

Cette commune a lancé avec succès en 2012 un potager conservatoire, qui a permis de redécouvrir l'histoire agricole de Nezel et de la vallée de la Mauldre et de regrouper un collectif d'habitants qui cultivent en commun des variétés potagères anciennes. Nezel bénéficie d'une situation compatible pour la culture de la vigne par rapport à la topographie, au climat et au sol de ce site, il y avait au XIXème siècle des chais sur cette commune. Mr Ollivon, un Nézelois d'origine agricole et passionné de viticulture s'est impliqué dans le montage de ce projet. La commune soutient ce projet en mettant à disposition environ 5400 m² de terres qui sera géré de manière associative encadré par des professionnels. Pour conférer à ce projet un maximum de crédibilité, Mr Ollivon n'a pas hésité à faire appel à des spécialistes de renommée nationale et internationale pour le conseiller, dont Mr Claude Bourguignon spécialiste de la microbiologie des sols pour des activités viticoles, il peut compter sur le parrainage de Mr Melot, viticulteur à Sancerre. La commune souhaite ainsi développer une nouvelle activité pour soutenir la dynamique autour de la mise en valeur de la vallée de la Mauldre et développer des produits de qualité.

Ce projet correspond à la fiche action 3 qui consiste à créer des espaces de rencontre entre les mondes urbains et ruraux. Les résultats attendus par la commune est d'une part d'augmenter son attractivité en renforçant l'image d'une commune dynamique, la création de produits qui valorisent l'image de Nezel et de nouvelles activités rassembleuses de générations contribueraient à satisfaire cette attente. A l'échelle du territoire, l'augmentation de la gamme de produits disponibles localement (vin, jus, raisins) ainsi que le développement de nouvelles activités créatrices de lien entre les mondes urbains et ruraux répondraient aux attentes de l'ADADSA. L'approbation de ce projet permet une contribution du FEADER à hauteur de 70% du plan de financement global.

➤ L'ouverture d'un magasin à la ferme à Ecquevilly

Mr Vandeputte est le seul exploitant de l'EARL de la Muette à Ecquevilly qui s'est tourné exclusivement vers la grande culture, il s'est diversifié et a été pionnier dans la création de logements étudiants à la ferme via le réseau Campus Vert. Par ailleurs cette EARL a initié une première partie de commerce en circuit court en 2011 avec le soutien du programme européen, il s'agit du « Panier de la Ferme Primeur », plateforme de vente en ligne pour l'approvisionnement des comités d'entreprise du territoire en produits locaux, il collabore



également avec le Drive d'Auchan à Mantes-la-Jolie. Les fruits, légumes et viandes commercialisés proviennent des exploitations locales.

Le projet actuel est une extension de l'activité de commerce en circuit-court avec l'ouverture d'un point de vente physique à la ferme. L'objectif étant de créer un point de vente proposant une large gamme de produits locaux toute l'année pour répondre à l'offre croissante des habitants sur ce type de démarche, par ailleurs l'idée serait de créer une complémentarité avec un autre agriculteur à Ecquevilly, qui dispose d'un point de vente avec lequel il commercialise uniquement ses propres produits. Le défi est donc de permettre une complémentarité et d'éviter par conséquent que ces deux structures ne se concurrencent.

La ferme étant actuellement gérée en prestation de service par un entrepreneur local, Mr Vandeputte pourra se libérer du temps pour développer la vente des produits locaux en circuits-court pour lesquels il a déjà une certaine expérience et une bonne compréhension du marché. Il gèrerait seul cette activité mais pourrait à terme recruter pour l'appuyer dans ce nouveau développement commercial.

Le plan de financement se compose d'un financement public qui s'élève à 40% du montant total du projet selon une répartition de 40% par la région par le biais du volet 1 « Circuits-court » du dispositif DIVAIR (Diversification et Innovation en Milieu Rural) et 60% par le FEADER.

➤ La recherche d'améliorations de la qualité des plants de pommes de terre

La famille Frichot es productrice de pommes de terre à Boinville-en-Mantois, ils vendent leur production aux grandes surfaces en direct avec les magasins dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour du siège d'exploitation.

Le projet a pour but de fiabiliser l'approvisionnement en plants de pommes de terre, les fournisseurs sont difficiles, ils n'honorent pas forcément les commandes et favorisent les grands groupes. En choisissant d'être livré plus tôt en novembre avec les premiers lots, ils pourront ainsi être plus exigeants sur la qualité des plants reçus. D'autre part ils pourront également maîtriser le degré de germination des plants en gérant la sortie de chambre froide par rapport à la période de plantation des tubercules, ce qui permettrait d'accroître leur marge de manœuvre à ce niveau.

Pour ce faire ils ont besoin de construire un nouveau bâtiment de 7000 m² dédié au stockage des plants de pommes de terre équipé d'une chambre froide à côté des bâtiments actuels de l'entreprise. Cette configuration a comme avantage d'éviter les potentiels problèmes de mise en contact en séparant les flux de pommes de terre sortants et les plants entrants. En effet, les pommes de terre de fin de saison qui peuvent être parfois traitées à l'anti-germinatif provoqueraient donc par une mise en contact l'impossibilité de certains plants de pouvoir germer et de se multiplier.

Ce projet s'intègre à la fiche action 1 pour développer une diversité de productions alimentaires. L'intérêt de ce projet est de sécuriser l'approvisionnement de l'entreprise et d'améliorer la qualité de la production.

Le soutien au plan de financement a été approuvé à l'unanimité, le montant de l'aide octroyée s'élève à 50% du montant total de l'aménagement avec un cofinancement entre la région via le dispositif PRIMVAIR (Adaptation et développement des exploitations des filières fragilisées ou prioritaires).

Tous ces projets ont pour but de démontrer que l'ADADSA joue un rôle déterminant dans la concertation et la médiation entre agriculteurs, habitants et élus locaux. Par ailleurs ces exemples prouvent que les aides octroyées concernent des initiatives émanant d'agriculteurs mais aussi de personnes non agricoles afin de contribuer au rapprochement des « urbains » avec l'agriculture et les agriculteurs en créant des synergies inscrites dans la durabilité. A partir du moment où le projet considéré comme pertinent et répond aux critères d'éligibilité des aides, ce dernier est validé ce qui facilite et encourage la multiplication d'initiatives en faveur du rapprochement entre ville et campagne. On remarque également que ce sont les fonds européens et régionaux qui sont mobilisés en priorité. Les aides régionales telles que les dispositifs DIVAIR et PRIMVAIR encouragent les investissements et découlent du dispositif PCAE « Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles ».

II) De l'habiter agricole à l'habiter agri-urbain

Cette seconde grande partie de ce mémoire est consacré à l'analyse des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs sur le territoire d'étude Seine Aval. Après une première partie axée sur le contexte territorial de la zone d'étude, ce second chapitre traite de l'analyse des enquêtes effectuées à travers le concept de mode d'habiter.

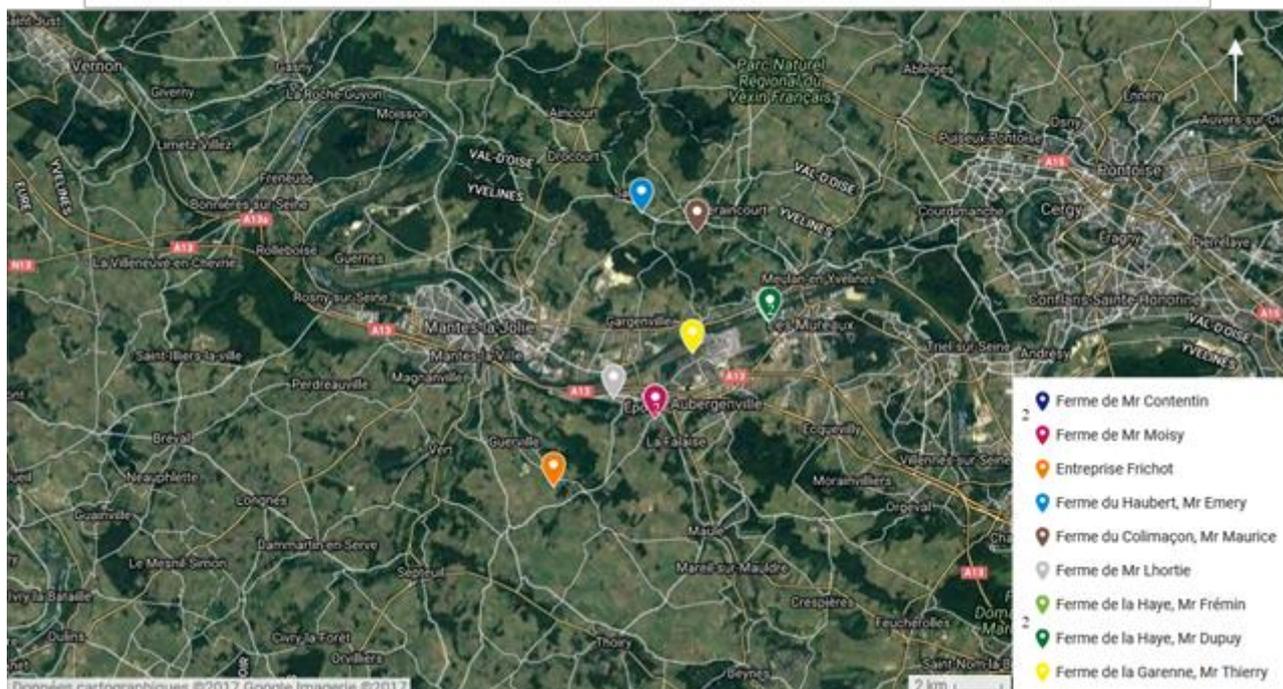
1) L'importance de la configuration foncière dans l'organisation des systèmes de production

a) Présentation de la méthodologie d'enquête

J'ai choisi ce territoire car il est particulièrement vaste, ce qui offre des perspectives dans l'optique de rencontrer des agriculteurs, on compte près de 120 agriculteurs qui travaillent sur le périmètre élargi de l'OIN, ce qui démontre une présence assez forte de l'activité agricole sur ce territoire de la région Ile de France.

J'ai eu l'occasion de visiter neuf exploitations, deux sont situées dans le périmètre du PNR du Vexin français sur les communes de Brueil-en-Vexin et Oinville-sur-Montcient, une exploitation est située à Boinville-en-Mantois dans le périmètre de l'OIN mais hors du périmètre du GAL Seine Aval, les six autres exploitations sont situées dans le périmètre du GAL sur les communes d'Epône, de Mézières-sur-Seine, d'Aubergenville et des Mureaux.

Localisation des agriculteurs enquêtés au sein du territoire Seine-Aval



Ces exploitations sont certes concentrées sur un périmètre assez restreint par rapport à l'espace d'influence de l'OIN, j'aurais apprécié pouvoir enquêter des agriculteurs situés sur des communes plus à l'Est vers la boucle de Chanteloup, mais ils sont peu nombreux et les tentatives pour rentrer en contact avec eux sont restées infructueuses.

Dans une période charnière pour la plupart des agriculteurs (période de moisson pour les céréaliers, période de récolte pour les maraîchers) j'ai donc décidé de les solliciter en leur proposant deux types d'entretiens. L'enquête participante me semblait adaptée à la contrainte de temps, le fait de les accompagner dans leur travail permet de s'impliquer dans le quotidien de l'agriculteur et éventuellement lui apporter une aide tout en recueillant des réponses. Les agriculteurs ont en général préféré convenir d'un entretien plus « conventionnel » à l'exception de Mr Emery avec lequel j'ai eu l'occasion d'approvisionner ces étangs en truites.

Au cours de mes enquêtes j'ai adopté une stratégie selon laquelle j'amène l'agriculteur à parler de sa trajectoire de vie et de l'historique de son exploitation dans le but de comprendre l'organisation actuelle. Par ce biais là je souhaite recueillir également des informations concernant les adaptations mises en œuvre pour assurer la durabilité de l'exploitation face à des contraintes conjoncturelles, climatiques, familiales...

En fonction des informations collectées par ce premier questionnement, je me suis servi de ces témoignages pour compléter deux grilles d'entretien, une première faisant état du profil des exploitants et de leur exploitation (voir annexe 4), la seconde correspond plutôt à une grille d'analyse des discours mettant en lien chacune des parties de ce second chapitre avec les 4 dimensions du concept de mode d'habiter. Cette dernière grille n'a pas été retenue car je me suis rendu compte qu'il est difficile de classer la plupart des témoignages dans des dimensions bien distinctes, ces dimensions se recoupent continuellement autour du travailler de l'agriculteur.

D'autre part, dans l'optique d'obtenir des données pour un traitement géographique, je me suis muni de photographies aériennes de leur exploitation à différentes échelles. La collecte de ces données a été fortement réduite à quelques éléments de contexte, la plupart du parcellaire des exploitations est éparpillé en une multitude de petites parcelles sur plusieurs communes, le recensement de l'ensemble des parcelles était donc impossible en terme de temps pour les exploitants. Je n'ai donc pas pu avoir de vision détaillée de la répartition du parcellaire agricole.

b) L'inscription du siège d'exploitation

Cette première étape de l'analyse fait office d'état des lieux des logiques d'organisation du siège d'exploitation confrontées à des environnements plus ou moins contraints en fonction des différents contextes locaux de ce territoire agri-urbain.

Les agriculteurs ont des préoccupations différentes pour assurer la viabilité de leurs exploitations avec des emprises foncière de taille différentes en fonction de leurs logiques de production et de commercialisation.

- Des sièges d'exploitation intégrés à la trame urbaine

Pour illustrer cette thématique, les cas des exploitations gérées par Mr Contentin et Mr Moisy me semblent adaptés. On remarque sur la photographie aérienne ci-dessous, une emprise

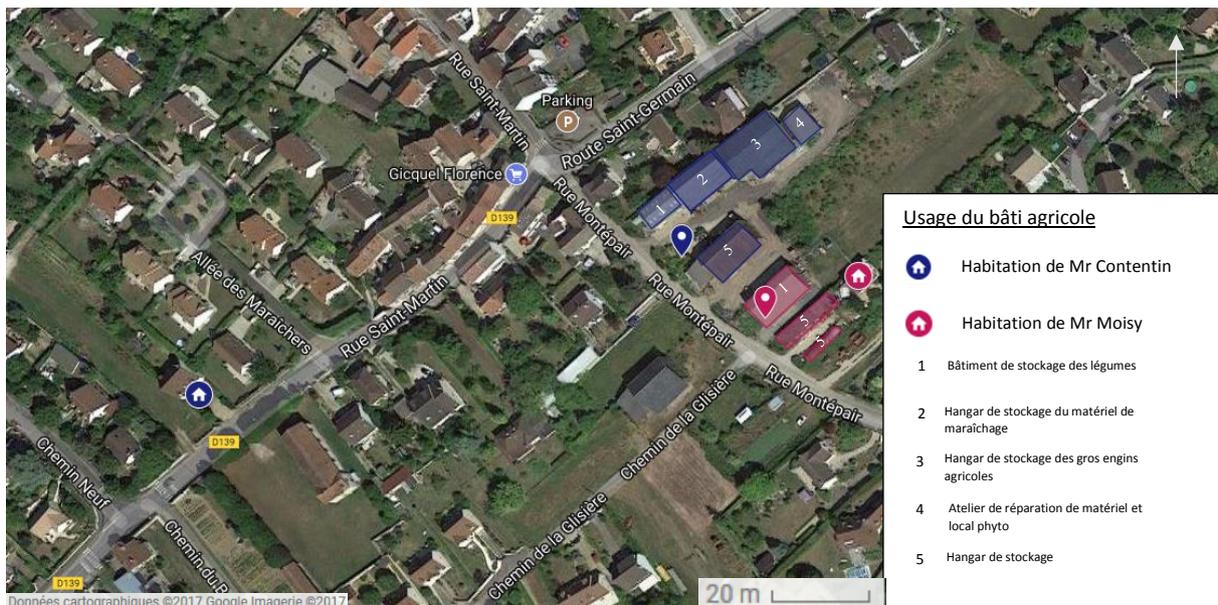


Situation des exploitations de Mr Moisy et Mr Contentin au regard du zonage communal d'Épône

foncière limitée concernant le bâti agricole. Ces deux agriculteurs ont hérité de leur exploitation par transmission familiale et la configuration du bâti n'a pour ainsi dire pas bougé d'une génération à l'autre. A la base cet espace était destiné à l'activité agricole mais suite à la révision du PLU communal en 2013, cet espace fut englobé progressivement dans le bâti urbain (voir annexe 1). Cet emplacement fait l'objet d'un zonage bien particulier, il est classé en « Zone agricole en cœur urbain » (zone Ab). Les constructions et installations nécessaires aux services publics et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

Elle participe au maintien des continuités écologiques et paysagères (trame verte et bleue). Cette situation implique une entrave au développement spatiale du bâti agricole et une impossibilité d'étendre le siège d'exploitation à proximité.

Organisation du bâti agricole au sein des exploitations de Mr Contentin et Mr Moisy sur la commune d'Épône



Mr Contentin, maraîcher et céréalier, a d'ailleurs fait construire un bâtiment de stockage de ces stocks d'oignons, ce bâtiment a dû être construit à environ 1 km de son exploitation en zone agricole au regard des contraintes liées à la situation de son exploitation et des servitudes d'occupation du sol imposées par le règlement du PLU d'Épône. En revanche il a pu faire construire sa maison à proximité de son exploitation dans une classée UG qui concerne l'habitat pavillonnaire.

En ce qui concerne son voisin Mr Moisy, maraîcher cultivant un peu de céréales, ce dernier a conservé l'intégralité du bâti dont disposait son père lorsqu'il était en activité, cela ne l'a pas empêché de vivre de l'agriculture, toutefois il est conscient que son fils installé au nord de la commune en maraîchage diversifié devra à terme vendre le bâti de son père dans un souci pratique. Cet enclavement dans la ville va s'accentuer car un projet immobilier de 4 ha sur une

zone classée en « ouverture à l'urbanisation » (AUd) pour la construction de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU va prendre place un peu plus au Sud de ces sièges d'exploitations.

Ce qui aura pour effet d'agrandir la ville et d'éloigner cet espace des espaces ouverts destinés à l'agriculture. Cet exploitant, au contraire de Mr Contentin, réside au sein du siège d'exploitation, maison qu'il a également hérité de son père, de manière générale il dispose de bâtiments disposés dans un espace exigu, devenus inadaptés et qui se dégradent avec le temps, les machines y sont entreposées de manière anarchique. Malgré le fait qu'il approche de la retraite il demeure préoccupé par la perte de l'héritage familial (propriété de la famille depuis 1948) programmée qui semble voué à disparaître, noyé dans l'emprise urbaine de cette ville.

Un autre exemple se référant à cette problématique d'inclusion du siège d'exploitation concerne la situation de Mr Lhortie. A l'instar des précédents agriculteurs évoqués Mr Lhortie possède du bâti au sein même de la ville de Mézières-sur-Seine qui, lui aussi lui a été transmis par son père qui était maraîcher. A la différence qu'il n'a pas tout à fait les mêmes problématiques, en effet, les bâtiments dont il dispose et qui sont situés en centre-ville face à la rue principale du village ne concernent que son corps de ferme, il s'agit de l'endroit où il habite, loue des logements pour les étudiants et où il stocke son petit matériel agricole, il est donc moins exposé aux contraintes du zonage communal de par la nature de son occupation.

Il dispose d'un hangar d'une taille beaucoup plus conséquente dans lequel il stocke ces engins les plus volumineux et le gros matériel, cet exploitant est céréalier il a donc un besoin plus important que les maraîchers pour abriter ses engins, son matériel et ses équipements. Ce hangar est situé sur la commune de Goussonville à environ 5 km de Mézières-sur-Seine, c'est son père qui l'a fait construire car il était maraîcher sur 150 ha, surface énorme pour ce type d'activité agricole qui justifiait la construction d'un bâtiment de cette envergure, d'autant plus que la majorité du parcellaire de la famille Lhortie gravite autour de cette commune. Cette structure est située à la sortie de la commune de Goussonville et cela facilite son accès malgré l'éloignement par rapport au siège d'exploitation.

Configuration du bâti au sein du siège d'exploitation de la ferme de Mr Lhortie à Mézières-sur-Seine



Pour ces trois agriculteurs, se pose la problématique de la circulation, la disposition spatiale du bâti influe sur les déplacements et occasionne des pertes de temps conséquentes. En outre, les difficultés de circulation dans les centre-bourgs des villages demeurent une difficulté toujours plus contraignante pour les agriculteurs. Les aménagements de voiries urbaines sont de moins en moins adaptés au passage d'engins agricole, cette problématique est unanimement reconnue par les agriculteurs enquêtés et constitue un véritable frein à un usage partagé avec les autres usagers de la route, mais aussi en terme d'efficacité de travail.

- S'éloigner du cœur du village pour une meilleure gestion de l'exploitation

Mr Maurice a repris dans un premier temps l'exploitation familiale en 1987 qui s'étendait sur 45 ha avec une production laitière et céréalière. Cette exploitation se trouvait dans le cœur du village d'Oinville-sur-Montcient dans le PNR du Vexin français. Il n'y resta que trois ans car la situation devenait trop compliquée pour cet agriculteur, il abandonna l'élevage laitier pour se consacrer uniquement à la culture de céréales, le corps de ferme étant de plus en plus cerné par les nouvelles constructions de pavillons. L'existence d'une ferme en activité en plein cœur de bourg constituait une gêne pour le fonctionnement et l'organisation de la commune, dans le sens où cette enclave agricole empêchait un zonage cohérent du village.

En 1990 Mr Maurice décide de quitter le corps de ferme familial pour s'installer en zone agricole sur un ancien pré (voir annexe 1) sur lequel il a fait construire sa maison, ce nouveau siège d'exploitation est situé au sud du village. Le corps de ferme de ses parents a été vendu, réhabilité et transformé pour faire des logements.

Cet agriculteur a choisi cet emplacement car il voulait inscrire le développement de son exploitation dans la durée et de surcroît éviter d'avoir des problèmes foncier par rapport à son siège d'exploitation. En effet, la photographie aérienne ci-dessous montre la situation actuelle de la ferme, on remarque que l'implantation s'est faite sur une parcelle séparée de la ville par un espace boisé.

Cette configuration est stratégique car cela permet à Mr Maurice d'évoluer à l'écart du village tout en étant relativement à proximité de celui-ci, la barrière physique entre l'urbain et l'agricole que constitue le bois lui permet de vivre et d'organiser son travail en totale autonomie. Ce bois lui permet également de ne pas rencontrer de problèmes avec les ABF (Architectes de Bâtiments de France) au sujet des cônes de vues avec l'église du village.

Malgré cette stratégie d'éloignement à la ville, il est conscient que son fils rencontrera dans quelques années des problèmes de pression urbaine par étalement de l'emprise foncière bâtie du village. Quoi qu'il en soit, le fait de travailler et de vivre à l'intérieur d'un périmètre de protection tel que le PNR permet, selon lui, de freiner cette extension par rapport aux territoires qui sont en dehors.

Organisation du bâti au sein du siège d'exploitation de la ferme du Colimaçon à
Oinville-sur-Montcient



- Un siège d'exploitation formé d'une multiplicité de bâtis différents : entre difficulté de gestion et vecteur d'opportunité de développement.

Le cas de la ferme du Haubert située dans le PNR du Vexin à Brueil-en-Vexin, est un exemple de configuration du bâti agricole propre à une activité de production dédiée à l'élevage en plein air, dans un corps de ferme constitué d'une multitude de bâtiments ayant des fonctions différentes.

Cette implantation est à la fois un casse-tête pour Mr Emery, mais la diversité des bâtiments présents ainsi que les potentialités en termes de surface bâtie constituent des opportunités de développement de cette exploitation familiale.

A l'origine ce corps de ferme est constitué d'un moulin, d'une étable, d'un lavoir et de quelques bâtiments d'habitation. Depuis 1989 Mr Emery et ses deux frères cherchent à développer cette exploitation, en se servant de la richesse du bâti de ce site pour conforter son cadre authentique et attractif. En effet l'image de la ferme avec ses animaux et ses bâtiments anciens en fait un lieu de choix pour les personnes en quête d'une ruralité préservée.

Ils ont également fait construire au fil du temps des structures leur permettant de développer leur activité autour de l'élevage de volailles en plein air, selon une logique d'implantation favorisant l'accueil des clients. C'est-à-dire que les bâtiments d'élevage de poulets sont situés à proximité de la route pour attirer les automobilistes et montrer au public des animaux élevés dans de bonnes conditions. Leur père avait déjà amorcé la vente à la ferme qui a été reprise par son fils avec la construction d'un magasin accolé à un bâtiment technique comprenant une salle d'abattage, deux chambres froides puis un atelier de transformation. Ainsi la famille Emery est autonome en ce qui concerne cette activité, ils ont créé leur propre filière au sein de leur

exploitation en investissant au fur et à mesure pour constituer un outil de production, un outil de transformation et enfin un local de vente en direct.

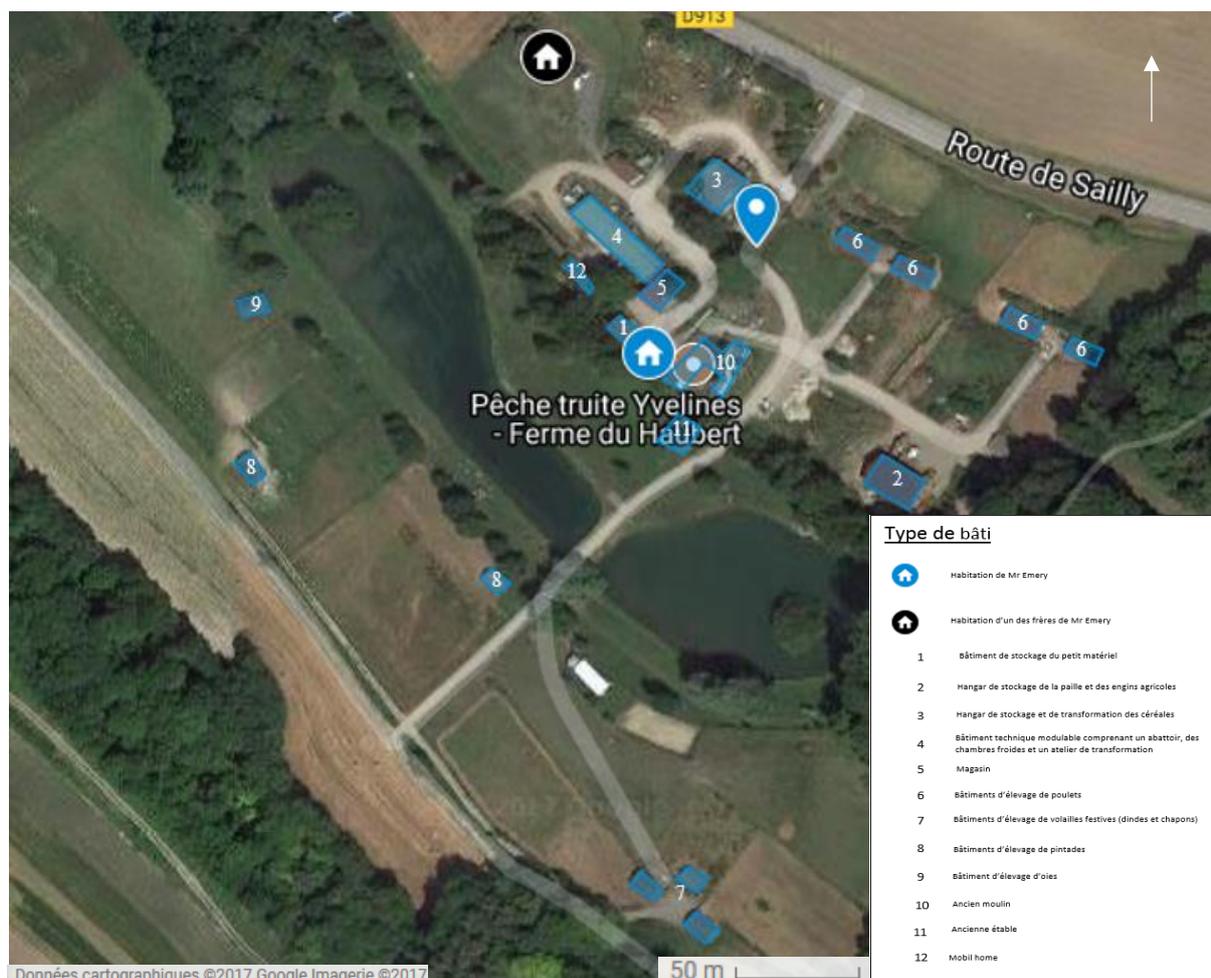
Par ailleurs cette activité présente certaines contraintes car les sites d'élevages font l'objet d'arrêtés de biosécurité par rapport à une éventuelle contamination de grippe aviaire, qui encourage les éleveurs à délimiter une zone professionnelle à l'intérieur de laquelle ne rentrent que ceux qui ont vraiment besoin d'y rentrer et où les allées et venues doivent être maîtrisés. Etant donné qu'aujourd'hui les gens qui viennent visiter le site peuvent cheminer librement autour des étangs, les zones d'élevage se trouvant de part et d'autre de ces plans d'eau, cette configuration pose problème. Par ailleurs cette problématique est d'autant plus forte car le chemin central destiné à desservir les zones d'élevage est emprunté par des randonneurs, cette exploitation est totalement traversée par la circulation publique. Cet exemple montre de manière concrète un cas de figure où la difficulté de concilier accueil du public et visibilité des animaux d'élevage au sein de la ferme peut être entravé ou fortement modifié en raison de contraintes de sécurité pas forcément justifiées sur une exploitation de cette échelle.

Les projets ne manquent pas et Mr Emery souhaite continuer à développer son exploitation en créant une ferme auberge. Ce projet serait antagoniste à la création d'une cuisine et l'emploi d'un cuisinier pour élaborer des plats élaborés à partir des productions de la ferme (fruits et légumes avec la récente diversification en maraîchage et volailles produites sur site) destinés à la clientèle de cette auberge. Cet espace de restauration prendrait place au niveau de la maison actuelle de Mr Emery qui s'installerait dans le bâtiment proche du moulin, la cuisine serait aménagée au niveau du bâtiment technique. Ce bâtiment technique a été conçu avec des panneaux modulaires, cette anticipation permet d'organiser aisément les différentes parties du bâtiment et de créer un espace pour cette cuisine à moindre coût. La clientèle pourrait ainsi déguster les produits de la ferme tout en profitant du cadre de vue ouvert sur les étangs.

Le hangar de stockage et de transformation d'une partie des céréales est en train de s'écrouler, Franck Emery a donc un autre projet, il veut construire un autre bâtiment attenant à l'existant où il développera la transformation de ces céréales sans passer par une coopérative, de plus il initiera une diversification vers la vente de céréales au détail destiné à l'alimentation des animaux pour la clientèle de la ferme.

Tous ces projets sont soumis à l'avis des ABF (Architectes de Bâtiments de France) en raison de la situation du siège d'exploitation par rapport à un site classé « La cave aux fées », une allée sépulcrale datant du néolithique et un château. La ferme se situant dans le cône de vue fait donc l'objet d'un droit de regard en ce qui concerne son développement spatial par les ABF.

Configuration spatiale du bâti de l'exploitation de la ferme du Haubert sur la commune de Brueil-en-Vexin



- Une logique de fusion du bâti agricole

Mr Frichot est céréalier et producteur de pommes de terre en grande culture destinées à la vente directe locale pour les supermarchés, par conséquent ses besoins en bâtiments pour le stockage du matériel et des engins agricoles mais aussi des pommes de terre et leur conditionnement nécessitent une emprise foncière conséquente par rapport aux volumes qu'il produit et au matériel permettant d'obtenir ce niveau de production et de rentabilité.

Cet agriculteur a hérité de l'exploitation familiale, son grand-père était déjà engagé dans la grande culture de pommes de terre et déjà à son époque, il devait rationaliser l'espace de stockage et l'organisation logistique de sa production. Dans les années 50, il s'était même renseigné pour installer des gaines ventilées, équipement de pointe pour le conditionnement des légumes à cette époque, pour fournir les grandes surfaces tout au long de l'année. Aujourd'hui le siège d'exploitation est composé de bâtiments accolés formant une seule et même entité bâtie, permettant de centraliser le stockage et d'orienter le circuit d'acheminement des pommes de terre récoltées vers un conditionnement le plus rapide possible pour assurer une fraîcheur et une texture satisfaisante du produit le plus longtemps possible. Cette organisation du bâti s'apparente à un modèle industriel pour améliorer l'efficacité de la chaîne logistique et

d'optimiser les déplacements. Un espace consacré aux bureaux est nécessaire pour accueillir les collaborateurs et gérer les détails administratifs.

Le siège d'exploitation a été construit initialement à cet endroit par son grand-père, la situation de ce patrimoine bâti semble plutôt propice à la poursuite du développement de cette exploitation car l'emprise spatiale de la petite commune de Boinville-en-Mantois (600 habitants) n'est pas menaçante. Cette commune encore très rurale n'est située qu'à 7 km du pôle urbain le plus proche qui est Mantes-la-Jolie, localité urbaine où se trouve les premiers supermarchés approvisionnés par Mr Frichot.

Organisation du bâti au sein du siège d'exploitation de l'entreprise Frichot à Boinville-en-Mantois



- Le cas d'une rénovation d'un important corps de ferme dans l'objectif d'une cohabitation entre activité agricole et non agricole

Le père de Mr Thierry a fait l'acquisition par rachat auprès de la SAFER d'une partie du corps de ferme de la Garenne à Aubergenville il y a trois ans. A l'abandon durant plusieurs décennies, ce site présentant des potentialités importantes de par sa configuration d'éléments bâtis et par les espaces ouverts environnants pouvant accueillir une activité agricole (la SAFER a donc voulu trouver un acquéreur pour redonner une âme agricole à ce lieu au sein d'une commune ayant perdue progressivement la totalité de ses exploitants). Mr Thierry s'est donc positionné pour prendre possession des lieux et ainsi permettre à son fils d'initier une activité autour du maraîchage.

L'ampleur des travaux est conséquente au vue de l'état des bâtiments, pour l'instant seul le bâtiment 1 (voir photo aérienne ci-dessous) a été rénové et un hangar de stockage a été créé. La famille Thierry n'a pas vraiment d'attache avec le milieu agricole mais a saisi cette opportunité pour vivre et construire quelque chose ensemble. A savoir qu'en fonction de la présence de l'Eglise d'Aubergenville, la famille Thierry a choisi d'anticiper les contraintes au niveau des

bâtiments de France en effectuant les rénovations à l'identique des constructions initiales avec les mêmes matériaux.

Tristan Thierry a suivi une brève formation agricole et l'acquisition de ces terres lui a permis de réaliser son projet et de se reconstruire autour du maraîchage après une expérience douloureuse dans l'aide sociale à la personne. Aujourd'hui il dispose d'environ 1000 m² de serres et d'un magasin provisoire qui sera transféré à terme au niveau du bâtiment 2 après rénovation. Par ailleurs il réfléchit à différents projets d'accueil, pour diversifier les sources de revenu à partir du potentiel bâti mais aussi pour créer des logements dans le but d'attirer une main d'œuvre permettant de développer l'activité de maraîchage. Il songe également à créer des logements étudiants à la ferme comme Mr Lhortie.

Ce corps de ferme a été divisé en deux lots fonciers, le premier a été vendu par la SAFER à Mr Thierry, la seconde partie a été vendue à un entrepreneur qui rénove de son côté les bâtiments dont il a fait l'acquisition dans le but de louer des appartements et de proposer la maison 8 en accession à la propriété. Cette disposition au sein du corps ferme est assez originale et va aboutir à partir du mois de janvier 2018 à une cohabitation entre d'une part des personnes qui sont venues chercher la tranquillité et l'authenticité du lieu à l'écart des zones urbaines denses et d'autre part la famille Thierry développant des projets d'accueil de membres de la famille, du public ou de main d'œuvre.

Configuration du bâti au sein du corps de ferme de la Garenne à Aubergenville



- Une mise à disposition de bâtiments agricoles : le cas de la ferme de la Haye

Pour introduire cet exemple et démontrer comment ces agriculteurs ont été installés sur ce site, il est important de revenir sur le montage très particulier de la maîtrise foncière de cette plaine alluviale.

Le cas de l'abandon du projet de circuit de F1 sur la commune de Flins-Sur-Seine et des Mureaux marque la fin d'une histoire pleine de péripéties et où différents enjeux et intérêts ont fait en sorte de maintenir une incertitude pendant près de trois ans quant à la destination de cet espace.

Le circuit devait être implanté sur ce terrain agricole situé sur les communes des Mureaux et de Flins-sur-Seine, à environ 40 km à l'ouest de Paris. Il avait vocation à remplacer, dès 2011, celui de Magny-Cours, qui accueillait jusqu'alors le Grand Prix de France de Formule 1.

Le terrain en question d'une superficie de 178 ha est une plaine agricole occupée initialement par un agriculteur qui exploite 140 ha en grande culture sous le régime du fermage. Cet espace appartenant à la ville de Paris est cerné par la Seine, l'Usine Renault de Flins, une ligne de chemin de fer et un corps de ferme convoité par la ville des Mureaux qui se positionne en tant que porteur de projet pour la création de la « Maison de la terre et de l'eau » pour la mise en œuvre d'espaces naturels et pédagogiques autour d'activités économiques agricoles. Par ailleurs ce site présente une spécificité majeure par la présence de champs captant en eau potable concentrant 11 forages et d'une usine de pompage appartenant à la Lyonnaise des eaux pour alimenter une population de 400 000 habitants.

Cet espace se situe dans le périmètre d'intervention de l'Agence des Espaces Verts (AEV) qui par l'élaboration du PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière), a pour objectif de protéger la ressource en eau en trouvant des porteurs de projet en production biologique et préserver ces terres de l'urbanisation, la maîtrise foncière doit donc rester publique pour assurer la protection de la ressource. L'agriculteur en place cultivait de manière conventionnelle mais souhaitait se réinstaller ailleurs pour développer une activité d'arboriculture fruitière, le site sur lequel il cultivait ne présentait pas une profondeur de sol arable suffisante pour cette activité.

Le conseil général des Yvelines, par le biais de l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines) et de la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différée) avec droit de préemption urbain, s'est positionné en tant que porteur de projet et portait un intérêt particulier pour ce site car la construction d'un circuit de Formule 1 aux abords de l'usine de Flins était le principal "produit d'appel" du plan de soutien à l'industrie automobile lancé en 2008 pour développer l'activité économique dans le département et ainsi pérenniser environ 20 000 emplois. En effet, la délocalisation des usines Renault de Boulogne Billancourt ainsi que l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois sont les témoins d'un retrait de l'industrie automobile en Ile-de-France.

Cet exemple témoigne d'une multiplicité de porteurs de projet ayant des intérêts économiques et environnementaux divergents. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a tout d'abord joué son rôle pour la recomposition foncière dans le but de créer une unité foncière et d'établir la maîtrise de l'ensemble des terrains. Pour cela elle recueille une promesse de vente de la ville de Paris, elle engage des négociations avec

l'agriculteur pour trouver un accord à propos des indemnités et du bail, elle recueille les candidatures des porteurs de projet et elle recherche des bailleurs de fond car il s'agit d'une maîtrise foncière publique puis elle se justifie sur le choix des différents attributaires.

Par la suite elle attribue l'ensemble du bien à l'AEV en 2008 avec l'installation programmée de trois agriculteurs en production biologique (réinstallation d'un maraîcher exproprié, installation d'un jeune maraîcher qui est Mr Frémin, installation d'un agriculteur faisant de la grande culture et du maraîchage en plein champ pour une activité de légumerie, il s'agit de Mr Dupuy).

C'est à ce moment que l'EPFY applique son droit de préemption urbain par le biais de la ZAD qui supprime le droit de préemption de la SAFER, ainsi la transaction foncière entre la ville de Paris et la SAFER est devenue caduque, ce qui oblige la SAFER à revendre le bien à l'EPFY.

Les opposants à la construction du circuit (agriculteurs et collectif « Flins sans F1 ») craignaient une destruction de la biodiversité locale, mais surtout une pollution de la nappe phréatique. Pour légitimer ce projet, le conseil général a fait appel à des bureaux d'études pour réaliser des études d'impact environnementales et agricoles assez poussées tout en incluant des aménagements pour réduire au maximum les nuisances sonores et pour canaliser et traiter les effluents d'hydrocarbures et les eaux de pluies.

Malgré ces démarches ils n'ont pas obtenus les autorisations imposées pour la construction de cet ouvrage. L'organisme de tutelle de la SAFER à savoir le ministère de l'Ecologie a apposé son veto à l'encontre de ce projet. L'opposition politique a alors pris le pas sur l'intérêt économique avancé par le conseil général des Yvelines. Jean-Louis Borloo ministre de l'écologie à cette époque, considérait ce projet comme trop stigmatisant et de par sa posture politique, ne voulait pas accepter une telle construction sur ce site d'intérêt environnemental.

Ce blocage politique permit le rachat des terres par la SAFER en 2010. La société a revendu le bien à l'AEV et permit l'installation des porteurs de projet initialement sélectionnés. Par ailleurs la vente de 4 ha à la commune des Mureaux a contribué à l'aménagement de jardins familiaux et à la création de « la maison de la terre et de l'eau ». Cet exemple décrit une réelle complexité concernant les modalités d'attribution d'un bien foncier et met en avant le rapport de force entre deux opérateurs fonciers, véritables « bras armés » du département des Yvelines d'une part avec l'EPFY et de la région où plutôt de l'agence des espaces verts d'autre part avec la SAFER. On voit de manière claire que la SAFER est un outil opérationnel au service d'une tutelle, véritable corps décisionnaire de la politique d'aménagement foncier.

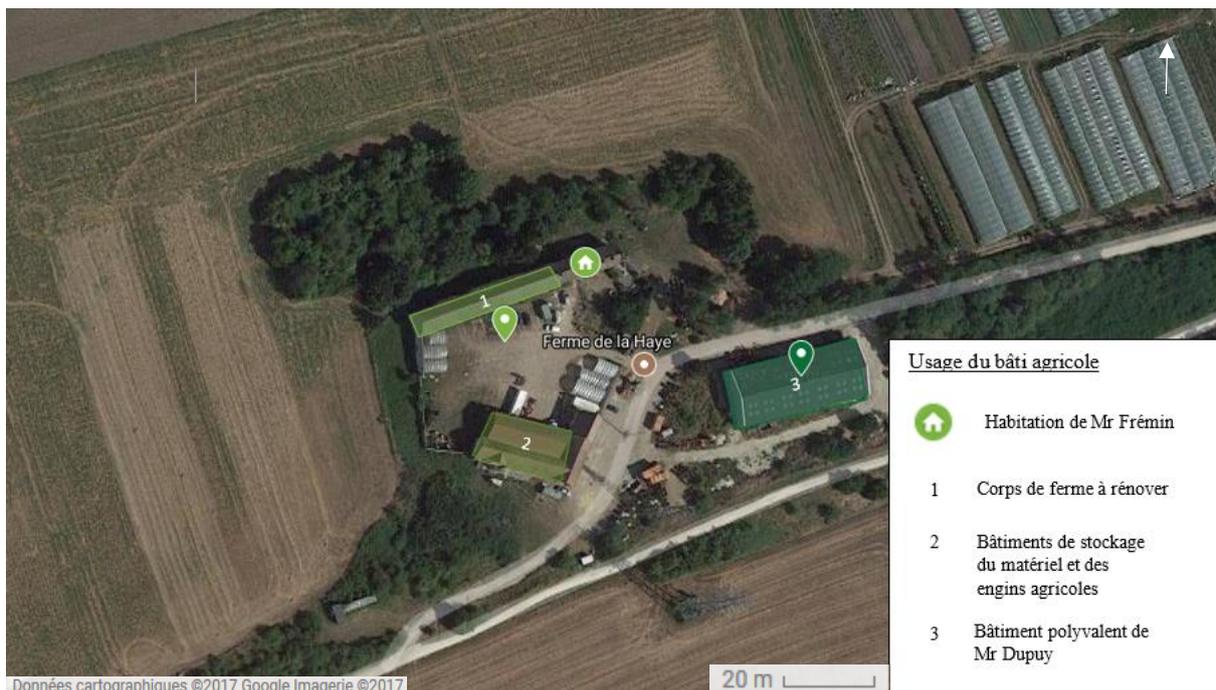
Aujourd'hui la ferme de la Haye est occupée par deux agriculteurs, Mr Frémin en maraîchage diversifié et Mr Dupuy, gestionnaire de la légumerie. Ces deux agriculteurs sont donc engagés dans la culture biologique, condition imposée par l'AEV pour protéger la ressource en eau potable.

Xavier Dupuy est installé depuis 2010, à la suite d'un appel à projet lancé par la DRIAFA (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'Ile-de-France) dans le cadre du Plan bio Etat-Région intitulé « Animation de filières de produits issus de l'agriculture biologique ». Il dispose d'un bâtiment polyvalent hébergeant à la fois son matériel agricole et ses engins mais aussi son unité de transformation permettant le calibrage, le nettoyage, l'épluchage, le découpage et le conditionnement des produits avec

l'aménagement de deux chambres froides. Cette chaîne de transformation lui permet de répondre à la demande grandissante de certains établissements de restauration collective en légumes de 4^{ème} gamme, en particulier des écoles. Les cantines scolaires étant de moins en moins équipées d'outils et de machines permettant de cuisiner des produits bruts, les produits doivent donc être livrés transformés et en général surgelés. Par conséquent de moins en moins de personnel de cuisine est employé à travailler le produit, pour des raisons de coût et de temps les collectivités ont opté pour ce type d'organisation, toutefois cet exemple montre que certains établissements sont préoccupés par la qualité de la nourriture fournie, des collectivités intègrent dans leur appel d'offre des mentions spécifiques à un approvisionnement alimentaire qualitatif labellisé par la démarche bio.

Cette légumerie bio fait donc figure d'exemple car c'est une initiative unique en Ile de France, de ce fait Mr Dupuy a pu bénéficier d'aides publiques conséquentes pour la construction de son bâtiment. L'agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Ile de France et le programme LEADER par le biais du GAL Seine Aval, permettent à cet agriculteur de lui donner les moyens de réaliser son projet innovant dans cette région. Par ailleurs cette initiative débouche sur la création de la CUMA bio Val de Seine permettant de diversifier l'offre en légumes transformés par la participation de six autres agriculteurs en Ile de France.

Organisation du bâti agricole au sein des exploitations de la ferme de La Haye sur la commune des Mureaux



Pour ce qui est de Mr Frémin, ce jeune maraîcher a été retenu comme porteur de projet en maraîchage diversifié à la fin de ses études en 2008. Il a donc pu s'installer sur la ferme et utiliser les bâtiments existants, le corps de ferme étant composé d'une longère, dans le prolongement de laquelle se trouve un bâtiment d'habitation, il y a également un hangar de stockage d'une dimension importante qui suffit amplement pour du matériel de maraîchage. Les dimensions du bâti offrent des perspectives d'aménagement et de structuration de l'exploitation intéressantes.

Il subsiste cependant un problème qui retarde les projets de Mr Frémin, en effet, l'AEV lui a attribué des bâtiments de taille intéressante mais dans un état de délabrement avancé, ce maraîcher n'étant que locataire et ayant un potentiel d'investissement limité, c'est à l'AEV que revient la tâche de faire rénover la longère mais surtout la maison dans laquelle vit cet agriculteur. Ce dernier est particulièrement préoccupé par l'état de la bâtisse et les questions de sécurité qui en découlent, ce qui le met dans une position délicate avec l'AEV qui ne semble pas prendre au sérieux ce problème. Pour Mr Frémin il s'agirait de problèmes financiers de la part de l'AEV qui expliquerai la raison de ce retard.

Par ailleurs ce maraîcher compte développer la vente à la ferme qu'il a initié récemment mais qui peine à prendre de l'ampleur étant donné la faible capacité d'accueil du public dans un local provisoire aménagé « avec les moyens du bord ». Il a émis un projet de magasin qui a été validé par l'AEV, le permis de construire a été autorisé mais l'AEV semble, encore une fois, tarder à réaliser cette construction.

Cet exemple souligne la complexité pour un agriculteur d'être locataire et donc dépendant d'un organisme public propriétaire de biens immobiliers et fonciers nécessitant des aménagements et rénovations permettant de développer l'activité agricole. Dans ce cas l'opportunité de disposer d'un corps de ferme s'est transformé en contrainte.

Ces présentations de contextes spatiaux de sièges d'exploitation montrent donc différentes organisations, la plupart des agriculteurs ont hérité d'une configuration du bâti agricole plus ou moins avantageuse, d'autres ont pu investir pour se déplacer à l'écart de l'emprise urbaine, enfin certains ont bénéficié d'aides conséquentes permettant de réaliser leur projet et de s'installer.

Les exploitants enquêtés engagés dans la céréaliculture vendent en général leur production à la coopérative directement après récolte mais certains disposent de hangars permettant d'en stocker une partie pour vendre lorsque les cours du blé notamment sont plus hauts donc plus favorables (Mr Lhortie, Mr Frichot, Mr Maurice).

Les maraîchers quant à eux ont investi dans des chambres froides pour pouvoir conserver les productions un maximum de temps et proposer une diversité de légumes intéressante durant toute l'année.

En ce qui concerne les exploitations situées à proximité de la Seine (ferme de la Haye et ferme de la Garenne), dans la « zone bleue » se référant à la zone de risque délimitée par le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), la réalisation de constructions, installations ou ouvrages, ainsi que les travaux sur les bâtiments existants et les changements de destination sont subordonnés aux dispositions réglementaires relatives aux plans des servitudes d'utilité publique.

Par ailleurs, seules les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A, cette règle s'applique à l'ensemble des communes concernées par la présente étude.

D'autre part, sous réserve d'une intégration paysagère et technique respectueuse de l'environnement, les constructions ainsi que leur extension sont autorisées à condition d'être liés et nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole d'une surface au moins égale à la SMI (Surface Minimale d'exploitation).

c) L'intégration du parcellaire agricole

L'inscription du parcellaire agricole est une problématique de taille en ce qui concerne le bon fonctionnement d'une entreprise agricole. En effet, la pression foncière en Ile-de-France implique pour les agriculteurs des stratégies d'organisation de leurs parcelles. Le plus souvent ils sont contraints de saisir les opportunités qui s'offrent à eux dans un contexte où même de petites parcelles sont bonnes à prendre pour conserver une surface agricole utile suffisante.

Les réalités à ce sujet peuvent être très différentes en fonction des OTEX (Orientations Technico Economiques des Exploitations), c'est-à-dire de l'activité avec laquelle l'agriculteur dégage le plus de revenu. Toutefois parmi les neuf agriculteurs enquêtés on remarque que la céréaliculture est encore très ancrée dans le choix des cultures, même si elle n'apporte que peu de valeur ajoutée elle permet aux agriculteurs de dégager du temps pour se diversifier dans une activité plus rémunératrice. Par ailleurs cette culture permet d'effectuer des rotations afin de garantir une fertilité satisfaisante des terres.

L'activité céréalicole demande une disponibilité de surfaces conséquente pour que l'agriculteur puisse en vivre, l'emprise foncière est donc très différente par rapport à d'autres activités comme le maraîchage par exemple. De ce fait les agriculteurs engagés dans cette production ont en général bénéficié du capital foncier et matériel transmis par leurs parents par agrandissement successifs de l'exploitation, à l'époque où les investissements en terres agricoles étaient favorisés dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune) dans un contexte d'après-guerre avec le remembrement.

Cet héritage se trouve aujourd'hui modifié spatialement, l'essor de l'urbanisation et le développement des axes de transports ont impacté la répartition des parcelles dans l'espace, ceci est particulièrement vrai dans une région comme l'Ile-de-France où l'influence de la métropole imprime sur le territoire un rythme effréné de consommation des espaces ouverts. Les agriculteurs doivent aujourd'hui faire face à la problématique du mitage de leur parcellaire, la plupart d'entre eux cultivent des terres sur plusieurs communes impliquant des déplacements parfois très chronophages.

La majorité des terres que cultivent les agriculteurs ne leur appartiennent pas et sont soumises au mode de faire valoir indirect, les exploitants sont locataires des terres. Par ailleurs ce qui ressort des entretiens c'est le vieillissement des propriétaires, lorsque ces derniers meurent les enfants héritent du bien foncier et en général souhaitent revendre les terres agricoles au plus offrant. Ce constat est révélateur du niveau de précarité foncière des agriculteurs et de la concurrence en termes de capital entre eux, lorsqu'une parcelle est en vente et donc se libère, elle suscite l'intérêt de nombreux agriculteurs désireux d'augmenter leur capital foncier et dans un souci pratique de remembrement avec les parcelles existantes si la configuration du parcellaire de l'exploitation le permet.

On peut identifier trois types d'inscription du parcellaire agricole en fonction des exploitations concernées par l'étude :

- ♦ les exploitations de la ferme de la Haye et de la Garenne présentent une configuration similaire, leur parcellaire est groupé d'un seul tenant autour de leur siège d'exploitation

ce qui leur permet de limiter les déplacements et d'éviter d'être exposé à des contraintes liées à la circulation agricole. En revanche ces terres se trouvent en zone inondable par conséquent ils sont soumis à un risque potentiel pouvant aggraver fortement la situation économique de ses exploitations. Par ailleurs leurs terres sont situées à l'écart des espaces fréquentés par les urbains, ils se trouvent à proximité de la ville mais on ne remarque pas la présence de leurs parcelles qui demeurent assez dissimulées.

On pourrait croire que les exploitants agricoles travaillant à la ferme de la Haye jouissent d'une situation de sécurité foncière étant donné leur situation, c'est-à-dire qu'ils n'ont à rendre de comptes qu'à un seul propriétaire qui est l'AEV, par ailleurs cette agence est publique et a pour mission intrinsèque de protéger les espaces ouverts délimités dans le PRIF. Ces agriculteurs ne sont donc en théorie pas contraint par la spéculation foncière, ils ont également signé un bail rural à clauses environnementales en raison de la nature et de la localisation du site (zones de captages, maillon de la trame verte). En outre ce type de bail comprend une période de validité longue (9 ans dans le cas d'un bail environnemental, peut être couplé à un bail rural d'une durée de 18 ans) ce qui permet à l'agriculteur de pouvoir élaborer une stratégie entrepreneuriale sur le long terme.

Le cas particulier de cette ferme montre que la protection de l'AEV n'est pas si forte, la photographie aérienne ci-dessous montre clairement un grignotage du foncier (en zone 4 et 5), la situation d'enclavement compris entre des activités industrielles est convoité car c'est un espace ouvert d'une grande rareté dans ce contexte local et où les entreprises ont des vues pour l'extension et l'expansion économique de leur société.

Emprise foncière du parcellaire agricole de la ferme de La Haye



L'AEV, par le biais de la SAFER, a octroyé à Mr Dupuy plus de 110 ha pour son activité céréalière (qu'il fait faire en prestation de service par un autre agriculteur bio) et de maraîchage en grande culture de carottes transformées dans sa légumerie. Cette surface est confortable pour Mr Dupuy toutefois, l'entreprise Colas Rails (5) est en négociation avec la région pour acquérir une parcelle agricole de 2 ha pour développer la société. L'AEV ne semble pas interférer à ce projet et Mr Dupuy non plus étant donné la surface dont il dispose. En revanche ce dernier est préoccupé par un éventuel appel d'air pour d'autres projets d'extension industriel, l'usine Renault chercherait à construire un circuit de test pour les voitures électriques. La validation d'un tel projet aurait pour conséquence la perte de plusieurs dizaines d'hectares.

Mr Frémin a initialement été installé en 2008 en bail précaire du fait de l'incertitude quant à la destination du site lors du projet du Grand Prix de France de formule 1, depuis l'abandon en 2010 de ce projet il a pu signer un bail environnemental et investir dans son exploitation, l'AEV lui a loué 10 ha mais récemment la station d'épuration de la ville des Mureaux a pu s'agrandir, il a donc perdu 1 ha. La SAFER lui a octroyé 10 ha en compensation depuis 2015 mais l'AEV en tant que propriétaire ne s'est toujours pas manifesté pour lui faire signer le bail.

Cet exemple prouve que la ferme de la Haye, périmètre reconnu dans le PRIF, n'est pas si protégé, comme le signale Mr Dupuy : « Ça reste une ferme enclavée malgré tout c'est pas un sanctuaire. Avec le projet Colas Rails c'est pas forcément sanctuarisé, il y a même une forte pression ».

Malgré ces projets cet agriculteur ne reste pas fermé à un changement de destination du foncier sur une partie de son exploitation, à condition de toucher une indemnité d'éviction conséquente. Le témoignage de cet agriculteur dénote un faible attachement à la terre qu'il cultive, on peut interpréter cela par le fait qu'elle ne lui appartient pas et qu'il n'a pas d'attache familiale avec ce lieu.

Il faut savoir que les indemnités d'éviction dans le cadre d'un bail rural sont calculées selon le chiffre d'affaire de l'exploitant et selon un remboursement de toutes ses mensualités sur le reliquat, ce qui signifie que l'agriculteur va toucher l'équivalent de ce qu'il devait payer sur 18 ans de location de terres. En somme c'est un bail très protecteur dans le droit français. Par ailleurs il est également possible de lui retrouver des terres, comme ce qu'il s'est passé pour Mr Frémin. Cette dernière solution est compliquée à mettre en place en Ile-de-France au regard du foncier agricole disponible, la plupart du temps il s'agit d'indemnités financières et non foncières.

- ♦ les exploitations dont le parcellaire est concentré sur une commune c'est le cas pour Mr Moisy à Epône et pour Mr Emery. Cette répartition concerne des surfaces d'exploitation de taille plus ou moins grande en fonction de l'activité principale, Mr Moisy cultive sur 25 ha essentiellement en maraîchage ce qui est assez important et Mr Emery cultive 70 ha de céréales ce qui paraît assez peu.

Ce dernier utilise cette production pour l'alimentation de ses volailles, ses parcelles sont toutes situées à Moussy, une petite commune à environ 15 kilomètres du siège d'exploitation. Il a conservé ces terres assez éloignées car ce sont les terres que cultivaient ses parents et ses propriétaires lui ont gardé une confiance sans faille. Il ne fait que quelques passages sur ces parcelles à l'année pour labourer, semer, fertiliser et traiter si besoin et récolter.

Je tiens à revenir sur le parcellaire autour du siège d'exploitation qui n'est pas destiné aux cultures mais aux zones d'élevage déjà évoquées et aux étangs de pêche de loisir. Ces étangs de pêche ont été créés par Mr Emery pour diversifier son exploitation vers une nouvelle activité en 1990. Après maintes péripéties relatives au classement de ces plans d'eau en première catégorie, à l'acharnement de la fédération de pêche pour l'obliger à vendre des permis, Mr Emery doit maintenant faire face à un risque majeur qui peut à tout moment impacter de manière rédhibitoire cette activité.

Ce risque correspond à une pollution de la nappe phréatique alimentant une résurgence qui elle-même permet l'approvisionnement en eau des étangs. Ce risque de pollution provient du projet de carrière situé sur le plateau qui surplombe l'exploitation. Il s'agit d'une carrière à ciel ouvert sur une emprise foncière de 570 ha de terres agricoles autorisée par l'Etat qui a fait usage de son droit de préemption en créant une zone spéciale dans le périmètre de l'OIN Seine-Aval. Le droit de préemption de l'Etat supplante n'importe quel autre pouvoir d'acquisition foncière, malgré la volonté du PNR de préserver le patrimoine naturel et maintenir les espaces ouverts tels que les espaces agricoles, ce projet d'intérêt national ne peut donc rencontrer aucun obstacle à sa mise en place. L'Etat exerce même une réelle pression en menaçant les communes qui se sont positionnées contre ce projet de les sortir du périmètre du PNR.

C'est un projet d'intérêt national car l'Etat cherche à trouver des ressources locales pour permettre la construction des ouvrages nécessaires au développement du Grand Paris. L'extraction de matériaux calcaires pour la fabrication de ciment est en ce sens une ressource stratégique. La carrière de Guitrancourt est l'unique carrière de calcaire de Seine Aval mais du fait de l'épuisement de la ressource, l'Etat a donc besoin d'ouvrir un nouveau site d'extraction pour alimenter la cimenterie de Gargenville.

Ce type d'exploitation du sol va à l'encontre des principes de développement durable car la réversibilité des terres pour un usage agricole est impossible, la fertilité du sol devient quasiment nulle après comblement des zones creusées. Le fait de creuser jusqu'à une profondeur de 70 mètres pour l'extraction de la roche mère calcaire, c'est-à-dire à environ 1 mètre de la nappe pourra provoquer des infiltrations d'hydrocarbures et autres polluants qui seront acheminés naturellement vers les étangs. Il s'agit d'une problématique concernant l'approvisionnement qualitatif de l'eau, qui pourrait conduire Mr Emery à arrêter son activité de pêche qui rencontre un franc succès auprès du public depuis sa création.

Par ailleurs il existe sur ce site un périmètre de protection environnemental européen « Natura 2000 », il s'agit d'un bois abritant des zones humides faisant l'objet d'un intérêt écologique en raison de la biodiversité qu'elles accueillent. Ce bois fait l'objet d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) visant la préservation des types d'habitats et des espèces végétales et animales figurant dans la directive « Habitats » du réseau. Ce site protégé risque également d'être impacté par la proximité de l'activité de carrière.

Périmètre de protection et de préemption foncier autour de la ferme du Haubert



Ce qui est paradoxal c'est que c'est l'Etat français qui a fait part de ses propositions à la Commission européenne pour la désignation des zones ZSC alors que l'Etat lui-même délimite un zonage à environ 300 mètres de là pour permettre l'exploitation du calcaire.

Le territoire Seine Aval est confronté à ce problème depuis longtemps de par la présence de la Seine et d'une nature de sol sableuse et calcaire, qui certes convient à la culture maraîchère et céréalière mais qui suscite la convoitise des entreprises de BTP (Bâtiments et Travaux Publics). Cette ressource a été surexploitée sur des communes à l'ouest du territoire près de Saint-Martin-la-Garenne et du village de Sandrancourt (voir annexe 3). Ces communes sont situées dans un méandre de la Seine où les dépôts sableux sont importants, la société Lafarge s'est accaparé le foncier avec le soutien de l'Etat pour exploiter la ressource en sable pour fabriquer du béton qui a servi notamment à la construction du centre Georges Pompidou à Paris en 1971. Pourtant l'exploitation de sable se poursuit dans cette zone ravagée.

Après des dizaines d'années d'exploitation ces communes ont été « défigurées », il y a soixante ans la présence de l'activité de maraîchage était très importante. Aujourd'hui l'activité agricole a disparue pour faire place à un paysage composé d'une multitude de plans d'eau et de zones humides.

- ♦ les exploitations de grande taille dont le parcellaire est éclaté sur plusieurs communes. Cette configuration concerne les autres agriculteurs céréaliers cultivant sur des surfaces importantes (Mr Contentin, Mr Frichot, Mr Lhortie, Mr Maurice).

Le problème majeur pour ces agriculteurs qui doivent parcourir en moyenne en vingtaine de kilomètres pour se rendre sur les parcelles les plus éloignées de leur siège d'exploitation concerne la segmentation du parcellaire par les projets autoroutiers et ferroviaires sur le

territoire. Par ailleurs ayant un parcellaire morcelé sur plusieurs communes ils sont donc soumis aux potentiels changements de zonage des celles-ci qui souhaitent modifier la physionomie de la trame urbaine.

Ces agriculteurs procèdent à des échanges de terres entre collègues soit dans le but d'un remembrement, soit pour effectuer des rotations de culture. Ces stratégies ont pour intérêt de faciliter le travail sur les parcelles et réduire les temps de déplacement entre celles-ci.

Les préoccupations sont importantes pour ces agriculteurs qui sont particulièrement exposés, du fait de leur emprise foncière sur le territoire, aux tracés des voies de transports projetés en Seine Aval. De nombreux projets ont concerné ce territoire, beaucoup n'ont pas abouti notamment le plus emblématique d'entre eux, la création d'une LGV (Ligne Grande Vitesse) reliant Paris à la Normandie. Ce projet incluait un tronçon entre Paris et Mantes initié en 1991 et a été fortement modifié au gré des levées de boucliers d'associations de protection de l'environnement et de collectifs d'habitants. Par ailleurs ce projet a connu des faiblesses dans le montage financier.

Aujourd'hui ce projet consiste à améliorer les voies existantes pour faire circuler des trains plus rapides mais les agriculteurs demeurent soucieux car selon eux les tracés initiaux n'ont pas été totalement abandonnés, ils craignent de ce fait une réactivation du projet dans les années à venir.

Le projet EOLE (Est Ouest Ligne Express) pour le prolongement du RER E vers l'Ouest va traverser le territoire Seine Aval le long de la Seine jusqu'à Mantes-la-Jolie. Ce projet a pour but de désengorger le RER A et de transporter rapidement les populations de ce territoire vers Paris. Cette ligne ferroviaire est véritablement structurante pour l'OIN et pour le Grand Paris dans l'optique de réduire les temps de transport des usagers, mais aussi favoriser l'offre pour augmenter les flux de migration pendulaire et la mobilité d'une manière générale. Par ailleurs ce tracé permettra de desservir dix gares en Seine Aval, en théorie un train empruntant cette ligne mettrait 45 minutes de Mantes à la métropole.



Ce projet suscite de nombreuses interrogations auprès des agriculteurs enquêtés, aucun n'est directement impacté toutefois les projets immobiliers qui suivront ce tracé demeurent une préoccupation pour l'avenir de leurs exploitations.

Par ailleurs Mr Lhortie et Mr Maurice m'ont fait part d'une autre préoccupation dans le projet de territoire à l'échelle de l'OIN. Cela concerne le franchissement de la Seine par un axe routier pour régler le problème de l'engorgement au niveau des autres franchissements. Ce projet s'accompagnerait d'une nouvelle desserte reliant ce pont, ce qui signifie des aménagements routiers sur le territoire (déviation, ronds-points, création de nouvelles routes...) qui impacteraient potentiellement l'organisation des parcellaires agricoles. La construction de ce pont dépendrait de l'efficacité du RER EOLE en espérant qu'un maximum d'habitants du territoire préfère utiliser les transports en commun plutôt que la voiture. Par ailleurs la construction d'un tel pont nécessiterait l'intervention du génie civil et un investissement public conséquent étant donné que les fondations seraient réalisées en zone inondable.

La plupart des agriculteurs ont hérité d'une configuration du parcellaire assez similaire, les parcelles les plus proches de leur siège d'exploitation sont des biens fonciers sur lesquels ils sont en général propriétaires. Toutefois le statut de fermage reste dominant pour une majorité d'entre eux, ils ne sont que très peu impactés par les baux précaires, il s'agit très souvent de baux ruraux verbaux renouvelés par tacite reconduction tous les ans.

Pour des raisons stratégiques et avant tout pratiques il est plus intéressant pour l'exploitant de sécuriser son foncier à proximité pour faciliter le transport du matériel, il serait plus difficile pour lui et moins judicieux d'acquérir des terres éloignées du siège d'exploitation. En revanche certains agriculteurs saisissent l'occasion d'acquérir de vastes parcelles quand elles se libèrent (cas de Mr Frichot), car le foncier agricole en Seine Aval devient rare et l'exploitant cherche parfois à augmenter son capital foncier s'il n'en dispose pas suffisamment à proximité et lorsque son potentiel d'investissement le permet.

2) Les relations sociales entre l'agriculteur et les acteurs du territoire : entre tensions et apaisements

Cette dernière partie est consacrée à l'analyse des relations et interactions sociales des agriculteurs à travers les quatre dimensions du concept de « mode d'habiter » avec les différents types d'acteurs du territoire. J'ai essayé de dégager des tendances à ce sujet à partir des entretiens que j'ai menés auprès de neuf agriculteurs enquêtés.

a) Les relations avec la « communauté civile »

L'agriculteur évolue dans un territoire en constante mutation sociale et économique, les multiples projets quant au devenir de cet espace influent sur les comportements individuels et collectifs. Les contextes locaux, à l'échelle communale sont différents et les problématiques le sont également, néanmoins ce territoire est fondamentalement marqué par une identité agricole et de plus en plus urbaine constituant parfois un déséquilibre périurbain. Comment cohabitent les modes de vie des individus de ces deux mondes bien distincts? Dans cette partie j'ai choisi de distinguer ce qui est propre aux relations sociales agricoles et dans un deuxième temps aux relations sociales agri-urbaines. Monique Poulot retrace un cheminement qui peut être appliqué au fonctionnement des interactions entre urbains et ruraux par une représentation de l'espace propre à chaque individu partageant le territoire de vie, qui engendre des pratiques et des fréquentations différentes des parcours quotidiens qui peuvent potentiellement encourager des appropriations diverses de l'espace vécu, entre symbiose et relations conflictuelles.

D'autre part Bernard Kayser par le biais de son ouvrage intitulé « La Renaissance du rural » fait référence aux relations de proximité voire de voisinage entre agriculteurs et non agriculteurs comme étant le principe même de l'émergence d'une nouvelle ruralité.

En analysant les discours qui ressortent des entretiens, certaines tendances et constats émergent :

❖ Etre agriculteur c'est faire le choix d'un mode de vie bien particulier

C'est assumer une réalité à travers laquelle la notion de **travail** est prépondérante dans l'organisation de la vie paysanne. Cette notion est donc prépondérante dans le choix de vie, un agriculteur se doit d'anticiper les fluctuations climatiques et parfois économiques ce qui conditionne les rythmes de travail. Par conséquent il doit **demeurer** au plus proche de son outil de travail qui correspond aux terres qu'il cultive. Si l'on traite la question du mode d'habiter à travers les témoignages des agriculteurs, on se rend vite compte que la notion de travail supplante les autres dimensions du concept.

Les trois autres catégories que sont le circuler, le cohabiter et le demeurer se recoupent systématiquement avec le travail, c'est leur quotidien. Pour une très forte majorité d'entre eux, ils travaillent tous les jours de la semaine, ne prennent quasiment jamais de vacances. Ils n'ont que trop peu de temps pour les loisirs et le temps libre, ils vouent leur vie à leur métier parfois au détriment de leur vie sociale et privée par le manque de disponibilité pour des rencontres hors contexte familial et professionnel.

Par ailleurs c'est un métier où il est difficile de faire fortune, il est indispensable de s'adapter aux différentes contraintes pour dégager des bénéfices et pouvoir vivre de son activité, toutefois les agriculteurs enquêtés sont fiers d'exercer ce métier.

❖ Relations entre agriculteurs : entre solidarité et ignorance

Une grande partie des relations sociales des agriculteurs gravite autour de leur métier, les relations avec leurs collègues est privilégiée pour s'entendre et s'entraider dans un contexte économique et foncier relativement contraint.

On remarque des formes de solidarité entre acteurs agricoles qui se partagent le foncier, ils procèdent régulièrement à des échanges de terres pour remembrer leurs parcelles et effectuent également des échanges de cultures pour assurer des rotations permettant de maintenir une certaine qualité agronomique.

Certains montent même des sociétés autour de projets communs pour diversifier leur activité. Mr Maurice a par exemple monté une SNC (Société en Nom Collectif) avec un collègue dont le siège d'exploitation se situe sur une commune voisine. Ce type de statut juridique permet de créer une société commerciale constituée entre deux et plusieurs personnes où tous les associés sont gérants. Cette société est basée sur les relations personnelles entre les associés. Cette société propose un service pour la location et la fabrication de toilettes sèches pour l'événementiel essentiellement. Par ailleurs Mr Maurice est associé avec cette même personne dans le cadre d'une CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole en commun) grâce à laquelle ils s'échangent du matériel agricole et ont investi en commun dans une moissonneuse batteuse. Ils ont donc adopté une stratégie de mutualisation du matériel et travaillent ensemble pour effectuer les plus gros chantiers comme les semis et les récoltes. D'autre part ils proposent une prestation de service à un voisin agriculteur sur une trentaine d'hectares pour mettre à profit leur moissonneuse.

Par ailleurs le système de CUMA existe aussi par le biais de la légumerie bio gérée par Mr Dupuy sur la ferme de la Haye. Cette « Coopérative bio Val de Seine » créée en 2011 rassemble les « Fermes bio d'Ile-de-France » une association de 25 producteurs bio (créée par le GAB, Groupement des Agriculteurs Bio) et quatre agriculteurs engagés dans le bio installés dans les Yvelines et le Val d'Oise et qui assurent la trésorerie de la CUMA. Mr Dupuy a donc réussi à fédérer autour de son projet de coopérative. Celle-ci permet à ses adhérents d'utiliser la légumerie moyennant rémunération, puis de récupérer les produits transformés pour les commercialiser.

En revanche Mr Contentin tient un discours différent : « *en région Ile de France l'agriculteur est très individualiste, trop occupé par son boulot* », par ailleurs, en tant que maraîcher, il évoque la concurrence déloyale sur le foncier avec les céréaliers. Il regrette le manque de concertation entre les producteurs ce qui conduit à des formes de concurrence qui pourraient être évitées si les exploitants dialoguaient davantage pour travailler de manière plus solidaire et collective : « *Je pense que c'est un manque de concertation entre nous, entre producteurs. Il y a un producteur sur la commune d'à côté, ça fait à peu près 40 ans qu'on fait pousser des oignons l'un et l'autre, on a chacun notre clientèle et notre filière, on s'est jamais échangé les cours de l'oignon, on a jamais eu un dialogue sur la culture de l'oignon c'est aberrant !* ».

❖ Des problèmes récurrents pour trouver de la main d'œuvre agricole

Les agriculteurs engagés dans le maraîchage, que ce soit en grande culture sur d'importantes surfaces comme Mr Frichot et Mr Dupuy ou en maraîchage diversifié comme Mr Contentin, Mr Moisy et Mr Frémin, tous sans exception ont des difficultés à trouver de la main d'œuvre agricole qualifiée. C'est un véritable problème pour une activité qui demande un travail manuel saisonnier important et très chronophage en période de désherbage des parcelles mais aussi en période de récolte.

Mr Frichot est résigné à trouver de la main d'œuvre saisonnière pour les récoltes de pommes de terre il préfère donc investir dans du matériel perfectionné pour assurer cette tâche. D'autres comme Mr Frémin et Mr Dupuy font appel à des travailleurs étrangers ayant seulement une carte de séjour mais cette main d'œuvre n'est que peu efficace car non formée et donc peu polyvalente. Ils cherchent également à trouver des solutions pour optimiser l'efficacité de travail (weeding beds pour le désherbage).

Ce constat explique un désintérêt profond des jeunes pour le métier notamment en Ile-de-France car il s'agit d'une activité peu rémunératrice et très éprouvante physiquement. Quelques-uns veulent découvrir le métier dans le cadre de stages mais très peu d'entre eux veulent poursuivre dans cette voie ce qui pose de réels problèmes de transmission des exploitations comme en témoigne Mr Contentin : « *Tous les jeunes que l'on reçoit ils veulent bien travailler ou faire un stage chez l'agriculteur pour travailler dans le para-agricole mais pour prendre notre place il n'y a plus personne.* »

❖ L'importance de l'implication familiale dans le fonctionnement de l'exploitation (partage du demeurer et du travailler)

L'implication des membres de la famille participe à un effort commun dans un but de partage de la vie privée et de la vie professionnelle, le degré d'implication satisfait un désir de construire quelque chose ensemble et apporte un soutien non négligeable à l'exploitant principal. Mais l'entente entre les membres d'une même famille conditionne les résultats en termes d'efficacité de travail et de développement de l'exploitation.

Cela se vérifie à travers différents parcours de vie des agriculteurs enquêtés :

- l'importance de l'épouse comme vecteur du dynamisme de l'exploitation ;

L'épouse joue un rôle déterminant dans le fonctionnement des entreprises de Mr Contentin, Mr Frémin et Mr Lhortie. En effet, Mr Contentin travaille avec sa femme depuis plus de 10 ans et selon lui c'est un métier qu'il faut partager avec sa moitié en raison des rythmes de travail que demande une activité de maraîchage. La relation de confiance dans ce couple paraît très forte ce qui facilite la répartition et l'efficacité du travail, sa femme ayant appris à ses côtés, elle peut maintenant effectuer n'importe quelle tâche agricole. Mr Contentin étant en fin de carrière et plus vieux que sa femme il l'accompagnera jusqu'à ce qu'elle soit à la retraite.

Mr Frémin a embauché sa femme dans l'entreprise car il n'avait pas le temps d'assurer les ventes et avait besoin d'une personne en qui il avait confiance pour s'en occuper. Elle gère aujourd'hui les ventes sur les marchés ainsi qu'à la ferme avec le frère de Fabien Frémin.

La femme de Patrick Lhortie était cadre dans un cabinet de courtage en immobilier à Vincennes, les déplacements particulièrement longs pour se rendre sur son lieu de travail a nourrit sa détermination pour être embauchée dans l'exploitation de son mari en amorçant une diversification vers le maraîchage. Par ailleurs elle s'occupe de la vente des légumes et du contact avec les étudiants installés au sein de la ferme.

- l'implication des enfants comme facteur de transmission du patrimoine familial

Les enfants de certains agriculteurs sont intéressés pour reprendre l'exploitation familiale, c'est le cas des enfants de Mr Frichot. Cette entreprise ayant un rayonnement départemental dispose d'un capital foncier et financier très important, par ailleurs c'est une exploitation familiale depuis quatre générations, cet ancrage encourage deux de ses fils à reprendre l'affaire.

A la suite du divorce avec sa femme avec qui il a initié l'activité héliicole, Mr Maurice a pu compter sur le soutien de son fils pour reprendre ce poste, ainsi il peut le former sur cette activité mais aussi sur la production céréalière dans l'optique de lui transmettre l'exploitation dans de bonnes conditions.

- une divergence de point de vue concernant le devenir de l'exploitation par l'implication de la famille

Tristan Thierry est un jeune maraîcher qui a pu s'installer sur la ferme de la Garenne par l'acquisition des terrains par ses parents. Le rapport propriétaire/locataire entre personnes d'une même famille peut engendrer des tensions. La divergence d'opinions concernant le développement et l'usage des entités bâties et non bâties de la ferme est un sujet de discorde entre Tristan et son père. Ce qui a pour effet de paralyser certaines initiatives et de ralentir le développement agricole et la rénovation de la ferme.

- des circonstances familiales engendrant l'abandon de tous projets de développement

Mr Moisy est céréalier diversifié en maraîchage à Epône, il a connu un divorce et la perte de ses parents consécutivement, ce traumatisme a eu pour effet de limiter l'évolution de l'exploitation : *« je ne me suis pas développé beaucoup pour une raison très simple c'est que mes parents sont décédés de bonne heure, que j'ai eu un divorce, que beaucoup de choses ont fait que ça a limité l'évolution. Il a fallu faire avec ce que j'avais comme environnement et c'est pas toujours évident dans ces conditions-là. Quand on a les parents derrière, quand on a une famille à peu près soudée la chose est différente. »*

❖ Une confrontation entre modes d'habiter des agriculteurs et modes d'habiter des habitants

Les agriculteurs et les non agriculteurs ont des visions parfois différentes de la conception du mode d'habiter dans un territoire où l'hybridation spatiale entre agriculture et ville est parfois très forte. Cette mise en proximité pose parfois problème et implique des tensions dans les relations de voisinage. Cette confrontation est très souvent liée à la coexistence de deux dimensions du concept, l'incompatibilité entre la notion de travailler de l'agriculteur avec le demeurer du résident. On assiste à une mise en proximité des populations urbaines avec les « endémiques » du rural, représentants d'une culture agricole menacée pour certains ou en évolution pour d'autres.

Ces résidents du périurbain ont des opinions divergentes à propos des agriculteurs et de l'agriculture selon leur vécu en rapport à un degré d'attachement à cette profession. La représentation de la campagne est très importante à prendre en compte. Les personnes qui résident depuis longtemps dans le périurbain où qui ont grandi à la campagne sont en théorie plus à même de cohabiter avec les agriculteurs et de comprendre leur fonctionnement. Ils ont hérité d'une culture rurale et possèdent un savoir-vivre compatible avec cette philosophie de vie.

En revanche certains néo-ruraux se sont installés dans les villages du périurbain pour accéder à la propriété et à un meilleur cadre de vie qu'en petite couronne. Pour eux vivre à la campagne est synonyme de calme et de tranquillité mais pour certains ils ne prennent pas en compte l'activité agricole dans toute sa diversité. Les notions de représentation et d'appropriation de l'espace sont très fortes.

Les agriculteurs enquêtés ont tous connu des tensions mais aucun d'entre eux n'a eu de véritable problème, en général il ne s'agit que de simples remarques sans donner lieu à de véritables litiges. Ces remarques concernent des nuisances diverses générées par les pratiques agricoles, des nuisances en termes de bruits d'engins agricoles, de pollution lors d'épandages de produits phytosanitaires, de diffusion de poussières par le passage des engins. Certains habitants se prémunissent de certaines nuisances en équipant leur habitation de double vitrage pour ne pas être gêné par le bruit occasionné. Les agriculteurs adaptent leurs rythmes de travail de manière à éviter ces conflits et contribuer à une cohabitation apaisée avec les habitants. Ils sont conscients que les habitants recherchent de la tranquillité, en particulier le week-end, ils évitent de travailler sur les parcelles les plus proches des habitations durant ces deux jours. Cette adaptation du rythme de travail est une contrainte supplémentaire pour l'organisation de leur travail car ils doivent intégrer cette demande des habitants avec l'anticipation des conditions climatiques. Ainsi leur marge de manœuvre de travail sur ces espaces de contact avec l'urbain s'en trouve réduite à cinq jours sur sept.

La principale problématique est caractérisée par la circulation, les routes sont fréquentées par les agriculteurs et les non agricoles, dans les centres bourgs des aménagements de voirie ont été effectués pour ralentir la vitesse des automobilistes. Ces aménagements (ralentisseurs, dos d'âne, ronds-points, rétrécissement de voies, carrefours) ne sont pas adaptés à la circulation agricole et entravent les déplacements des agriculteurs. Les routes reliant les villages sont limitées à 90 km/h, la différence de vitesse entre une voiture et un engin agricole peut potentiellement être très dangereuse sur ces portions. Les agriculteurs s'adaptent à la circulation en faisant des détours parfois particulièrement longs, ils adaptent encore une fois leur rythme de travail en organisant leurs déplacements en dehors des heures de pointes.

D'autres contraintes existent par cette mise en proximité avec la ville, il est question de vols de légumes, aux dires des agriculteurs les vols les plus fréquents ont lieux vers la boucle de Chanteloup. Mr Emery a été victime de vols assez importants en une nuit 120 poulets ont été volés. Ces dérives sont encouragées par la publicisation des exploitations, le fait de rendre visible les productions et les élevages pour attirer le public peut exposer l'agriculteur à perdre une partie de sa production.

Par ailleurs, la problématique des dépôts sauvages est fréquente notamment à cause des chemins ruraux qui entourent les parcelles et qui sont empruntés par certains artisans et gens du voyage pour déposer leurs déchets de chantiers ou ménagers à l'abri des regards. Les dépôts en

décharge sont particulièrement onéreux certains préfèrent donc économiser de l'argent en déposant les déchets dans les forêts et les champs.

Ces contraintes donnant lieu parfois à des conflits ont déjà été caractérisés par Ségolène Darly dans sa publication intitulée « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France ».

❖ Une vision galvaudée vis-à-vis de l'agriculture et des agriculteurs.

Beaucoup de personnes ont des idées préconçues par rapport à l'activité et la profession agricole. En effet, ces idées sont véhiculées par les médias destinées au grand public, ces personnes s'imaginent qu'il y n'a qu'une seule agriculture, ils parlent des agriculteurs d'une manière générale alors que l'agriculture est en elle-même constituée de professions distinctes à plusieurs égards.

Les conditions d'exercice des maraîchers, des arboriculteurs, des viticulteurs, des céréaliers et des éleveurs sont assez différentes, ainsi il est difficile de parler d'une manière générale du métier d'agriculteur. Ces professions sont parfois très différentes entre-elles de par les rythmes saisonniers de travail, l'emprise foncière des cultures qui conditionne les logiques d'organisation des exploitations et les perturbations engendrées mais aussi le degré de mécanisation qui conditionne l'emploi de main d'œuvre, mais aussi le mode de commercialisation et les aides qui sont attribuées. Tous ces critères distinguent une profession agricole par rapport à une autre sur le plan socio-économique. Il est important également de prendre en compte les choix des agriculteurs dans la conduite de leur exploitation et leur logique de viabilisation de celle-ci, le contexte géographique est également déterminant en fonction de l'organisation des filières agricoles sur le territoire et de la proximité à la ville.

Quand certaines personnes voient un agriculteur dans une moissonneuse à 200 000 euros, ils s'imaginent que l'agriculteur est riche (préjugé du club des 100 quintaux dans la Beauce) parce qu'il a pu se payer une si grosse machine mais ils ne se demandent pas si l'agriculteur a dû emprunter sur une échéance qui le met dans une position financière très précaire et fragile, dans un métier où les revenus sont dépendants des rendements donc des conditions climatiques, en somme ils ne prennent pas en considération le fait que l'agriculteur puisse être endetté.

Par ailleurs certaines personnes se figurent que les agriculteurs sont propriétaires des terres qu'ils cultivent, par conséquent ils s'imaginent qu'ils spéculent et qu'ils revendent leurs terres à bon prix, Mr Contentin fait référence à cette interprétation : « *Vous savez nous agriculteurs on est représentatifs d'occuper le terrain, quand les gens achètent un terrain à bâtir et qu'ils voient le prix qu'ils payent, ils se figurent que c'est l'agriculteur qui travaille la terre qui est propriétaire et ils se figurent qu'il gagne de l'argent, qu'il est riche et qu'il spéculé. Moi je cède à un gars qui a l'intention de faire pousser des légumes, je ne cède pas mes terres à un système céréalier* ». Cette vision erronée participe parfois à l'émergence de tensions entre agriculteurs et habitants.

❖ Les circuits-courts et la vente directe comme vecteur de rapprochement social entre l'agriculteur et l'habitant

Parmi les neuf agriculteurs que j'ai eu l'occasion de rencontrer, huit ont décidé d'intégrer la culture céréalière sur leur exploitation. La grande culture est largement majoritaire sur le

territoire agricole francilien à tel point qu'elle représente 93% de la SAU régionale (DRIAAF, 2013) et dont les ressources alimentaires produites ne profitent pas à une consommation locale (99,6 % des produits de la grande culture francilienne sont vendus aux négociants et surtout aux coopératives). L'intérêt pour la culture céréalière consiste à occuper l'ensemble des surfaces dont ils disposent mais permet aussi d'effectuer des rotations avec une culture de légumes qui est en général destiné à un approvisionnement local. Par ailleurs des projets de réactivation de la filière « Pain » en région Ile-de-France est au goût du jour pour permettre aux céréaliers de valoriser davantage leurs productions et leur activité en créant des partenariats avec les meuneries et les artisans boulangers franciliens.

L'intérêt pour l'agriculteur par rapport à la vente directe est avant tout l'autonomie économique et financière, dans un second temps l'intérêt sous-jacents est de pouvoir communiquer directement avec le consommateur pour qu'il puisse s'exprimer sur ces pratiques et sa philosophie de vie et de travail. Il peut donc librement valoriser ses produits sans rendre de comptes à des intermédiaires.

Des maraîchers ont initié ce type de vente suite à la disparition des grossistes dans le secteur de Sien Aval au profit du marché d'intérêt national de Rungis ce qui a amené une concurrence beaucoup plus forte en terme de volume et donc de prix.

Mr Lhortie a tout d'abord abandonné l'activité maraîchère de son père pour des raisons de main d'œuvre, il s'est orienté ensuite vers la culture céréalière plus adaptée à de si grandes surfaces, avec l'embauche de sa femme il compte revenir sur une activité de maraîchage diversifiée à petite échelle.

Au contraire, il y a des agriculteurs qui ont fait le choix ou qui ont hérité d'une exploitation intégrée à une filière particulière et adaptée à des cultures plus spécifiques selon d'autres logiques commerciales. C'est le cas de l'entreprise Frichot qui fournit les grandes surfaces en pommes de terre sans passer par des centrales d'achat, il dispose de sa propre « flotte » de camions pour assurer la logistique du siège d'exploitation jusqu'au lieu de vente. C'est un circuit court mais il n'y a pas de contact entre le producteur et le consommateur.

La ferme du Colimaçon se situe dans le PNR du Vexin et Mr Maurice s'est installé à l'écart du village, derrière un bois pour pouvoir travailler et habiter sans que son exploitation soit traversée par des promeneurs, par contre il ne cherche pas à dissimuler complètement le site. Il régule les flux de visite notamment le week-end où il accueille du public pour la vente d'escargots. Par ailleurs il lui arrive d'accueillir des groupes scolaires pour les sensibiliser autour de l'importance de l'agriculture.

Mr Moisy a construit au fil des années son réseau de clients, il avance que la notion de confiance entre sa clientèle et lui est primordiale, il considère donc qu'il n'a pas l'utilité d'obtenir un label pour promouvoir la qualité de ses produits. Par ailleurs une partie de sa production est destinée à sa consommation personnelle comme tous les autres maraîchers enquêtés, c'est une preuve de qualité qu'il avance auprès de sa clientèle.

Mr Emery quant à lui se sert de l'accueil à la ferme pour prendre en considération les remarques de sa clientèle et recherche des solutions pour satisfaire leur demande, par exemple de nombreux clients habitués des lieux lui ont posé la question pour savoir s'il vendait de l'alimentation pour les poules, il cherche donc un moyen de diversifier son exploitation vers la vente au détail pour les particuliers en proposant des formats de sacs de grains pour répondre à

la demande. D'autre part cet éleveur est en quête constante de nouveaux débouchés et certains de ses clients fréquentent le Golf de la Montcient ainsi ils pourraient devenir ses ambassadeurs ce qui lui permettrait de pénétrer un nouveau réseau. Les personnes fréquentant ce type d'endroit sont des personnes occupant des postes à responsabilité ce qui lui permettrait à terme d'atteindre une clientèle d'entreprise et d'accroître la production. Il développe également son activité de pêche de loisir comme une forme tourisme vert répondant aux attentes du PNR du Vexin français et favorisant le lien avec les communautés de pêcheurs mais aussi avec un public plus élargi.

Par ailleurs Mr Emery combat le projet de carrière situé à proximité de sa ferme, ce combat est mené de concert avec une association d'habitants locaux (AVL3C) qui souhaitent également préserver le site pour continuer à profiter des paysages et éviter qu'ils ne soient dénaturés et artificialisés. Cette lutte commune amène à un rapprochement autour de la protection d'un espace partagé à forte valeur sentimentale et à des intérêts partagés. N. Mathieu fait référence à cela à travers sa représentation personnelle du concept de mode d'habiter : *« c'est l'organisation des sociétés urbaines et rurales autour d'usages partagés des milieux et des ressources. »*, ce témoignage fait écho à une notion récurrente de représentation de la nature comme bien commun.

Ces exemples montrent bien que par le biais de la vente directe et d'un dialogue avec le consommateur qui habite et fréquente les lieux à proximité, l'habiter agri-urbain peut profiter mutuellement à l'exploitant et à l'habitant du coin. L'exploitant peut ainsi trouver des solutions à certaines contraintes économiques tout en créant une relation de confiance avec son voisinage. Par ailleurs comme le montre N. Mathieu, la volonté de proximité et de voisinage n'émane pas toujours des agriculteurs : *« ce sont les non-agriculteurs qui, par la recherche d'aliments sains et savoureux, sont demandeurs et acteurs de cette proximité »*.

b) Les relations avec la sphère institutionnelle

Cette partie est relative à la place que les politiques veulent bien donner aux agriculteurs dans ce territoire. Les agriculteurs en tant qu'acteurs de la ruralité ont un rôle prépondérant à jouer, ils entretiennent et façonnent les paysages agricoles, aménités auxquelles sont attachés les habitants et véritable facteur d'attractivité à l'interface de la ville. L'ensemble des projets de territoires en Seine Aval mentionnent dans leurs préoccupations la volonté de préserver le cadre de vie des habitants. Comment concilier ce type de préservation avec un enjeu de développement de l'activité industrielle, de l'offre en logements et en transports ?

❖ La difficulté pour les agriculteurs de trouver un interlocuteur

Comme expliqué précédemment le territoire Seine Aval a fait l'objet d'une réorganisation territoriale conduisant dans un premier, à la création d'intercommunalités groupées en communautés de communes et communautés d'agglomérations puis après fusion en ces regroupements ont fusionné en une communauté urbaine.

Cette refonte de l'organisation territoriale conduit à un transfert de nombreuses compétences des collectivités locales, je veux parler des mairies, vers un échelon unique qui correspond à cette communauté urbaine (transfert concernant notamment la compétence aménagement du territoire). De surcroît la réforme territoriale n'a pas encore aboutie car à terme les départements sont voués à disparaître au profit des régions.

Les attributions des aides étatiques vers les départements sont en train de diminuer chaque année, les fortes baisses des DGF (Dotations Globales de Fonctionnement) impliquent une réduction de l'autorité de gestion départementale sur son territoire. Les suppressions successives de la taxe d'habitation puis de la taxe professionnelle, ressources importantes pour les collectivités locales et en particulier pour les communes, impactent fortement l'autonomie financière de celle-ci. Les agriculteurs assistent à une perte progressive du lien de proximité avec les élus municipaux jusqu'alors interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne les revendications des habitants des communes.

La création de l'ADADSA a pour but, entre autre, de jouer ce rôle d'intermédiaire pour trouver des solutions aux revendications. Parmi les agriculteurs enquêtés, deux d'entre eux sont engagés et participent de manière personnelle au fonctionnement de l'association, Mr Maurice en est un administrateur, Mr Lhortie a assuré une fonction de secrétaire puis il est devenu trésorier de cet organisme. Le rôle de Sophie Primas, présidente de cette association, maire d'Aubergenville et sénatrice paraît crucial car c'est la porte-parole des agriculteurs de son territoire d'influence auprès des instances politiques régionales notamment. Sophie Primas est donc confrontée à une problématique de taille, néanmoins la volonté politique de conserver de l'agricole en respect de l'identité rurale du territoire procure une opportunité de faire de la mixité d'activité et de ne pas tomber dans la généralisation d'une politique de l'habitat quel qu'en soit son prix écologique et économique. Dès lors une question se pose, dans une intercommunalité importante de 400 000 habitants de Mantes jusqu'à Conflans Sainte Honorine, la volonté de la maire d'Aubergenville de maintenir les activités liées à la ruralité va-t-elle être diluée par la politique communautaire ou cette volonté sera-t-elle soutenue ?

❖ Un manque de représentativité des agriculteurs

Le problème n'est pas que les agriculteurs soient trop peu représentés, ils le sont par les syndicats agricoles mais sont soutenus également par les chambres d'agriculture et d'un point de vue plus local par des associations telles que l'ADADSA. Il s'agit plutôt d'un manque de représentativité dans la société actuelle, ils sont devenus largement minoritaires en France avec des disparités régionales en fonction de la nature des bassins de productions et de la structuration des filières. Dans les années 60 les agriculteurs et les ouvriers étaient majoritaires en France en termes de catégorie socio-professionnelle. Ils représentaient donc une part importante de l'électorat français et de ce fait les préoccupations politiques étaient portées davantage sur eux, aujourd'hui ils ont le sentiment de ne plus être pris en considération par les décideurs publics. Ce sentiment est relatif aux aménagements du territoire notamment en ce qui concerne la problématique de circulation des engins agricoles. Mr Emery souligne ce phénomène de dilution des préoccupations agricoles vers des préoccupations facilitant davantage le quotidien des urbains : *« Après il y a des contraintes par rapport à la circulation des engins agricoles mais les problématiques des gabarits agricoles sont de moins en moins pris en considération car il n'y quasiment plus d'élus locaux qui sont des agriculteurs, aujourd'hui la chambre d'agriculture essaye de sensibiliser les agriculteurs pour prendre part aux concertations et à la vie de leurs communes mais nous agriculteurs, on est les premiers à s'être désintéressés de tout ça parce que c'est du temps que l'on a pas forcément, on a été obligé de consacrer de plus en plus de temps à nos entreprises pour arriver à les rentabiliser et continuer à en vivre. Il y a encore cinquante ou soixante ans l'agriculteur avait toujours un peu de temps et était souvent maire du village, ces problématiques là il les connaissait en plus les gabarits des engins n'étaient pas du tout les mêmes. La société a évolué, les représentants ne sont plus les mêmes et les problématiques s'inversent aussi c'est sûr. »*

Conclusion

Les agriculteurs sont dans l'attente, car pour l'instant des projets ont été validés d'autres sont en phase d'élaboration. Ils savent que leur territoire va changer dans les années à venir ce qui risque de modifier leur mode de vie. L'arrivée de nouvelles populations dans le sillon du projet EOLE et de la loi SRU, les projets à fort rayonnement dans le cadre du Grand Paris et des Jeux Olympiques de 2024 ainsi que la réorganisation territoriale qui n'est pas tout à fait aboutie (on parle actuellement de fusion des départements des Yvelines avec les Hauts-de-Seine) font en sorte que l'agriculteur est préoccupé par le devenir de son exploitation.

Ces exploitants adoptent une stratégie d'anticipation pour adapter leurs conditions d'exercice et trouver suffisamment de sources de rentabilité. Les agriculteurs étaient là avant ces projets de construction et avant la venue de nouvelles populations, ils ont un patrimoine familial bâti et foncier qui appartient à leur famille depuis plusieurs générations et ils sont confrontés à des problèmes de transmission et d'emprise de la ville sur ces exploitations.

Pour trouver des pistes de solution à ces problèmes ils cherchent de nouvelles activités rémunératrices pour diversifier leur exploitation et leur source de revenu. Ces stratégies permettent de rentabiliser sur le long terme, d'assurer la résilience de leur exploitation et surtout de se mettre en capacité d'être repris dans de bonnes conditions que ce soit par leurs enfants (Mr Frichot, Mr Maurice) ou par des repreneurs d'origine agricole (Mr Contentin, Mr Emery).

Ces agriculteurs ont un lien assez fort avec la ville. Lien avant tout commercial avec l'opportunité de trouver autour de chez eux des bassins de consommateurs importants, ils se sont donc tournés vers la proximité impliquant un rapprochement social avec leurs voisins créant ainsi un lieu d'échange et de dialogue. On voit de manière claire que les interactions dans les modes d'habiter se font par le biais de la multifonctionnalité de l'agriculture. Le métier d'agriculteur a fortement changé depuis les années 90, il n'est plus seulement garant de de l'entretien des paysages, l'agriculteur est devenu un entrepreneur produisant des ressources marchandes et non marchandes. Cela modifie les finalités de la production et la nature des liens entre l'agriculteur et la société. Par ailleurs cette multifonctionnalité est à l'image du rapprochement des parcelles et des agriculteurs à la ville, L.Rieutort parle même de reterritorialisation de l'agriculture.

On pourrait croire que la préoccupation première des agriculteurs étant la pérennité de leur entreprise se fasse au détriment d'une ouverture sur leur environnement, ça n'est pas le cas car ils savent que leur survie est conditionnée par le partenariat avec la ville sur ce type de territoire, l'exploitant adapte son mode d'habiter pour s'intégrer à la ville en tant qu'acteur de la communauté périurbaine.

Bibliographie :

- Bernard C., Dufour A., Angelucci M-A., 2005, « L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur », *Economie rurale*, 288 juillet-août, p.70-85.
- Darly S., Torre A., 2008, « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France », *Géocarrefour*, vol.83/4, p. 307-319.
- Guiomar X., 2015, « La mise en proximité de l'agriculture (péri)urbaine par les collectivités. Une (re)construction en trois temps, trois mouvements », *POUR*, n°224, p.415-426
- Guiomar X., 2012, « Les politiques et les lois visant à développer l'agriculture (péri)urbaine française », *Le Demeter 2013*, septembre, p.157-180.
- Mathieu N., 2010, « Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable », Académie d'agriculture de France.
- Mathieu N., 2007, « Le lien des agriculteurs aux lieux et aux autres habitants. Une évolution majeure à observer », *Economie rurale*, n°300 Juillet-Août, p.129-133.
- Nougarèdes B., 2011, « Quelles solutions spatiales pour intégrer l'agriculture dans la ville durable ? Le cas des « hameaux agricoles » dans l'Hérault », *Norois*, n°221, p.53-66.
- Poulot M., 2014, « L'invention de l'agri-urbain en Ile-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture », *Géocarrefour*, 1-2, p.11-19.
- Poulot M., 2006, « Les programmes agri-urbains en Ile-de-France : de la « fabrique » de territoires périurbains », Communication présentée lors du colloque à l'université de Montréal : « *La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel* ».
- Poulot M., 2011, « Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire. », *Vertigo*, n°2, vol 11.
- Poulot M et Rouyres T., 2000, « La ceinture maraîchère et horticole francilienne entre production économique et production de paysage », *Méditerranée*, n°3, vol 95, p.51-57.
- Rieutort L., 2009, « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'information géographique*, vol.13, p.30-48.

Remerciements

Je tiens à remercier profondément Mme Monique Poulot ainsi que Mme Claire Aragau qui m'ont épaulé et suivi dans ce travail. Je les remercie également pour leur franchise et leurs conseils qui m'ont permis d'apprendre à leurs côtés.

Je remercie également les autres professeurs du Master NOURAD ainsi que mes professeurs de licence qui m'ont permis d'acquérir des bases pour la réalisation de ce mémoire.

Par ailleurs je tiens également à remercier les chercheurs du programme de recherche AGRIGE, ainsi qu'à Mme Bergandi qui m'a permis d'assister au comité de programmation de l'ADADSA au cours duquel j'ai beaucoup appris.

Enfin je remercie bien évidemment les agriculteurs qui m'ont « ouvert leurs portes » et qui ont consacré du temps pour répondre à mes questions, je tiens à remercier tout particulièrement Mr Emery et Mr Maurice qui se sont montré particulièrement accueillants.

Annexes

Annexe 1

Evolution de la trame urbaine de Oinville-sur-Moncient

- Ancien corps de ferme familial
- Siège d'exploitation actuel



En 1967



En 1993



En 2003

Evolution de la trame urbaine de Brueil-en-Vexin

- Siège d'exploitation de la ferme du Haubert



En 1949



En 1993



En 2016

Evolution de la trame urbaine de la commune d'Epône

○ Sièges d'exploitation de Mr Contentin et Mr Moisy



En 1955



En 1973



En 1993

Annexe 2

Tableau des orientations stratégiques du LEADER Seine Aval

FA	Orientation stratégique	FEADER
1	Développer une diversité de productions alimentaires	250 000 €
2	Développer les circuits de proximité et sensibiliser les consommateurs	230 000 €
3	Créer des espaces de rencontre entre milieux urbain et rural	185 000 €
4	Intégrer l'agriculture dans l'aménagement du territoire	162 000 €
5	Développer l'agriculture durable et biologique	127 000 €
6	Développer les filières biomasse agricole et bois local	120 000 €
7	Actions de coopération	31 600 €
8	Animation du GAL	276 400 €
		1 382 000 €

Localisation des exploitations de carrières en Seine Aval

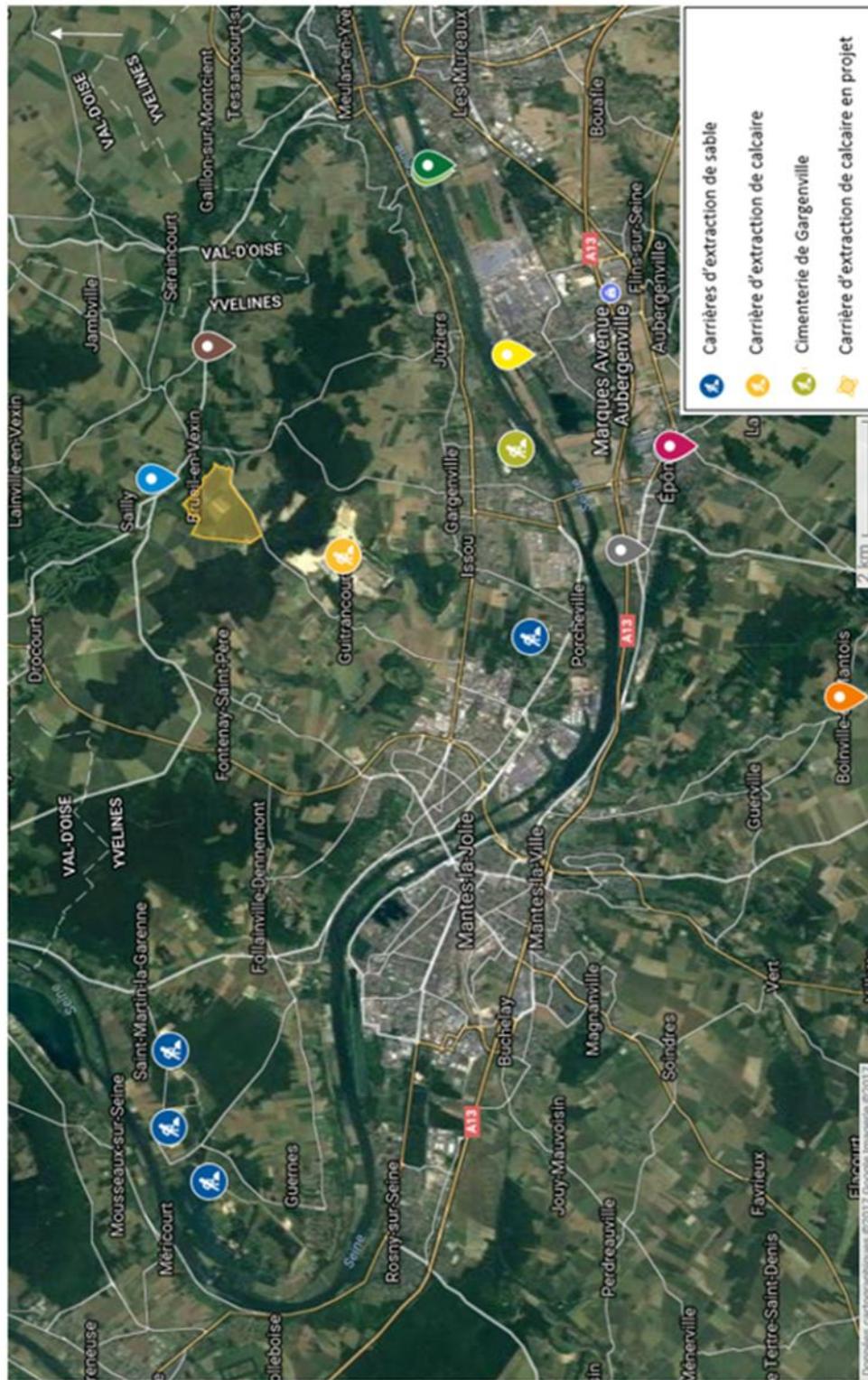


Tableau récapitulatif des profils d'exploitants et d'exploitations agricoles

Age	Mr Dupuy (Ferme de La Haye) Les Mureaux	Mr Frémin (Ferme de La Haye) Les Mureaux	Mr Emery (Ferme du Haubert) Brueil-en Vexin	Mr Maurice (Ferme du Collimaçon) Oinville-sur-Montcient	Mr Frichot, Boinville-en-Mantols	Mr Contentin (Ferme du bien vous vienne) Epône	Mr Moisy, Epône	Mr Lhortie, Mézières-sur-Seine	Mr Thierry, Aubergenville
Type d'exploitation	37 ans Exploitation non familiale	30 ans Exploitation non familiale	49 ans Exploitation familiale depuis 1907	54 ans Exploitation non familiale (suite à la création d'un nouveau siège d'exploitation)	53 ans Exploitation familiale depuis 1936	60 ans Exploitation familiale depuis 1892	53 ans Exploitation familiale depuis 1948	56 ans Exploitation familiale depuis 1969	30 ans Exploitation familiale depuis la récente acquisition par ses parents
Année d'installation	2010	2008 en bail précaire puis 2010 en bail rural	1989	1987 puis en 1990 sur le siège d'exploitation actuel	1991	1976	1991	2003	2014
Activité majoritaire (en termes de surface)	Céréaliculture	Maraîchage	Polyculture / élevage de volailles	Céréaliculture	Céréaliculture	Céréaliculture	Maraîchage	Céréales	Maraîchage
Diversification de cultures	Production et transformation en 4 ^{ème} gamme de légumes de plein champ (carotte)	Maraîchage diversifié (une quarantaine de variétés de légumes)	Maraîchage	Elevage d'escargots	Maraîchage en grande culture de pommes de terre	Maraîchage de plein champ	Céréales	Location de logements étudiants à la ferme. En cours : vers une activité de maraîchage	Maraîchage diversifié suivant une démarche de permaculture
Commercialisation	A la restauration scolaire via des marchés de	Vente à la ferme, marchés de	Vente à la ferme à 80% et le reste pour de petits	Vente à la ferme et sur les marchés.	Vente à la grande distribution	Vente en cueillette et vente pour	Vente en direct à la ferme et	Vente en coopérative, vente directe	Vente directe à la ferme

	intermédiaires, aux boutiques bios via la coopérative bio d'Ile de France et Calibio.	Meulan, Maurepas et Fontenay. Coopérative bio d'Ile de France.	restaurants, une boucherie dans un Intermarché et des revendeurs dans d'autres fermes.	Vente dans d'autres fermes (Ferme du Haubert et ferme de Gally) en période de fêtes exclusivement.	Gestion avec deux de ses enfants	Gestion avec son fils pour l'héliciculture	restauration, une boucherie dans un Intermarché et des revendeurs dans d'autres fermes.	Implication de ses parents et de son cousin pour la vente, les récoltes et la rénovation des bâtiments	de légumes amorcée par sa femme	livraison à un restaurant à Mézières-sur-Seine	l'élaboration de paniers pour les AMAP, participation au réseau des « Paniers du citadin » et du « Panier du francilien ». Le reste est vendu à un grossiste.	Gestion individuelle	Implication de Mme Lhortie pour la vente de légumes et le relationnel avec les locataires	Ent reprise individuelle	Ent reprise individuelle mais changement en société à venir	170 ha	3 ha
Organisation familiale	Gestion individuelle	Implication de Mme Frémin pour la vente à la ferme et sur les marchés	Gestion avec ses deux frères	Gestion avec son fils pour l'héliciculture	Gestion avec deux de ses enfants	Gestion avec son fils pour l'héliciculture	Gestion avec ses deux frères	Implication de Mme Contentin pour la vente et la production	Ent reprise individuelle	Gestion individuelle	l'élaboration de paniers pour les AMAP, participation au réseau des « Paniers du citadin » et du « Panier du francilien ». Le reste est vendu à un grossiste.	Gestion individuelle	Implication de Mme Lhortie pour la vente de légumes et le relationnel avec les locataires	Ent reprise individuelle	Ent reprise individuelle mais changement en société à venir	170 ha	3 ha
Statuts juridiques	CUMA « Bio Val de Seine » pour la légumerie et ent reprise individuelle pour la partie production	Ent reprise individuelle, Mme Frémin y travaille en tant que conjoint collaboratrice	GAEC pour l'activité polyculture/élevage et SARL pour la commercialisation	EARL pour l'activité céréalicole et SNC « Eco-toilettes du Vexin » pour	SARL pour la commercialisation EARL pour la production de pommes de terre et de céréales	EARL pour l'activité céréalicole et SNC « Eco-toilettes du Vexin » pour	GAEC pour l'activité polyculture/élevage et SARL pour la commercialisation	Ent reprise individuelle, Mme Contentin y travaille en tant que conjoint collaboratrice	Ent reprise individuelle	Ent reprise individuelle	l'élaboration de paniers pour les AMAP, participation au réseau des « Paniers du citadin » et du « Panier du francilien ». Le reste est vendu à un grossiste.	Ent reprise individuelle	Implication de Mme Lhortie pour la vente de légumes et le relationnel avec les locataires	Ent reprise individuelle	Ent reprise individuelle mais changement en société à venir	170 ha	3 ha
Surface agricole utile	111 ha	19 ha	70 ha	165 ha	410 ha	165 ha	70 ha	130 ha	25 ha	170 ha	3 ha	25 ha	170 ha	3 ha	170 ha	3 ha	

Mode de faire valoir	Ferme à 100%	Ferme à 100%	Ferme à 100%	Ferme à 50%	Ferme à 92%	Ferme à 80%	Ferme à 65%	Ferme à 65%	Ferme à 65%	Ferme à 100%
Nombre de propriétaires	Un seul : l'AEV	Un seul : l'AEV	Un seul : l'AEV	Une vingtaine	42	35	Une quinzaine	Une quinzaine	Une trentaine	1 (son père)
Enjeux pour la pérennité de l'entreprise.	- Développer la production de légumes. - Investir dans l'achat de matériels plus performants.	- Développer la vente à la ferme. - Se diversifier sur l'arboriculture avec son frère vers <u>Feucherolles</u> en accédant à la propriété foncière.	- Développer la diversification en maraîchage. - Réorganiser le site d'élevage pour répondre à la contrainte biosécurité. - Construire de nouveaux baraquements pour accroître le nombre d'animaux. - Créer une ferme Auberge et une cuisine. - Développer le site Internet pour organiser des précommandes. - Fournir des paniers pour une clientèle d'entreprise (créer un nouveau réseau de clientèle). - Créer un nouveau bâtiment pour le stockage et la	- Transmettre l'entreprise à son fils.	- Rechercher des pistes d'innovation pour le conditionnement des pommes de terre. - Transmettre dans de bonnes conditions l'exploitation à ses enfants.	- Transmettre l'exploitation dans de bonnes conditions pour son repreneur. - Participer à la création d'un magasin de producteurs locaux.	- Transmettre l'exploitation dans de bonnes conditions pour son repreneur. - Participer à la création d'un magasin de producteurs locaux.	Aucun projet en cours.	- Développer la diversification en maraîchage. - Trouver un repreneur pour l'activité de production de céréales.	- Rénovation des bâtiments - Ouverture d'un magasin à la ferme - Développer l'accueil du public (création d'un gîte, création de logements étudiants à la ferme) - Accueil de la main d'œuvre agricole (logements pour développer le <u>woofing</u>).

Retranscriptions d'entretiens

Retranscription entretiens ferme de la Haye.

Entretien avec Xavier Dupuy (le 29/06/2017, 32 min)

V : Bonjour Mr Dupuy, l'objet de ma venue au sein de votre exploitation est de connaître votre stratégie entrepreneuriale, l'organisation au sein de l'exploitation et je rebondirais par rapport à votre présentation en vous posant quelques questions.

X : Je suis installé depuis septembre 2010 donc ça va bientôt faire 7 ans, le projet initial était donc de reprendre la partie grande culture de la ferme et de développer des légumes de plein champ, notamment de la carotte pour ensuite travailler le légume sur place, laver et conditionné et toute une partie de transformation en produits épluchés. C'est ce que l'on appelle des légumes de 4^{ème} gamme, donc c'est du légume cru, prêt à l'emploi donc ça va être, en prenant un exemple concret, de la carotte épluchée entière, de la carotte rondelle, de la carotte rappée, carottes cubes donc plutôt tourné sur la carotte. Et on a fait dans le cadre d'une unité collective, d'une CUMA, une coopérative de producteurs. Parce qu'en fait ça permettait de mutualiser d'une part un outil parce que ça demandait un investissement assez lourd à l'échelle d'une exploitation, un investissement très conséquent et puis ça permettait aussi d'avoir, entre guillemets des exploitations qui pouvait se spécialiser sur un ou deux légumes, c'est le principe du légume de plein champ, c'est-à-dire que nous ne sommes pas en maraîchage diversifié, on ne va pas faire quarante légumes toute l'année ou dix mois sur douze comme tu verras avec Fabien avec la vente directe ou sur les marchés, on a pas de diversité de légumes par contre on inclut du légumes de plein champ au travers de nos rotations de céréales. Donc pour des rotations en bio on est sur des rotations sur sept, huit ou neuf ans, donc une fois tous les sept ans ou huit ans j'ai de la carotte qui revient sur la même parcelle mais entre-temps j'ai des céréales dont du blé, de la luzerne, de l'orge etc...

V : C'est une façon de respecter le cahier des charges du bio ?

X : Ça fait partie des éléments c'est-à-dire que la diversité de cultures permet de réduire le développement des mauvaises herbes et des maladies, plus tu as une culture ou tu vas avoir par exemple de la féverole de façon répétitive plus tu cherches la féverole comme élément d'attrait d'un ravageur spécifique à cette espèce donc le fait d'avoir des rotations, le ravageur il va venir une fois mais il va pas pouvoir très longtemps parce que derrière il va y avoir des cultures qui l'intéresse moins. Alors que si tu fais des rotations courtes comme en conventionnel si tu n'as pas les produits phyto derrière ça peut mal se passer.

V : Et sur une même culture introduisez-vous plusieurs espèces en association ?

X : Non, aujourd'hui je ne fais pas de mélange, enfin si un petit peu, on peut implanter des luzernes dans des cultures de céréales en sachant que l'idée c'est qu'en fait on va implanter de la luzerne dans une culture de céréales qui va être récoltée en juin et après la luzerne va se développer et prendre sa place, ça permet de faire des implantations plus rapides dans de meilleures conditions. Ce sont les seules associations car nous ici on n'est pas équipés, si tu fais des mélanges de céréales par exemple du pois/triticales ou d'autres cultures mélangées le souci c'est qu'on n'a pas de séparateur et la coop n'est pas adaptée, n'est pas calibrée, on est donc obligé de faire des cultures simples.

V : Le choix de ces cultures c'est pour travailler le sol ? Je sais que c'est une zone de captage, donc du coup c'est pour travailler le sol par l'enracinement, par exemple la carotte qui va permettre de créer des lacunes dans le sol pour que l'eau puisse s'infiltrer plus facilement jusque dans la nappe.

X : On est sur une terre très légère, très sableuse sur 80% de la ferme s'est du sable, il y a 15 à 20% de sable humifère donc noir, sinon c'est du sable jaune de carrière et des cailloux donc la flotte descend très rapidement. En fait on n'a pas de tassement, on n'a pas ces problématiques-là, il n'y a pas d'argile donc ça compacte pas le sol, il n'y a pas de croûte de battance quand on sème. Donc la luzerne par exemple, c'est une espèce très structurante pour le sol, ça permet de décompacter et de fissurer les couches superficielles, nous ce n'est pas cet intérêt là qu'on lui trouve, la luzerne nous aide plutôt sur la ?, comme la ferme est restée depuis des années en friche, ça nous permet d'avoir une tête de rotation, tous les 2 ans on fait des coupes et on évacue toutes les vivaces et les mauvaises herbes, le fait de couper 2 à 3 fois par an la luzerne pendant 2 ans on finit par épuiser toutes les autres herbes donc on arrive à obtenir des terres propres pour les cultures suivantes.

V : Comment se passe la logistique pour acheminer les produits jusqu'aux lieux de vente où de restauration ?

Nous allons commencer à récolter des céréales demain que l'on va stocker sur la dalle et des semi-remorques chargeront les stocks 24 h après pour les emmener vers la coopérative faisant du stockage bio à Bréval. Par contre pour la partie carottes on arrache de la mi-août jusqu'à la fin mars on va dire à peu près, on arrache au fur et à mesure, tous les deux jours en moyenne. On arrache, on lave, on expédie ; on arrache, on lave, on expédie.

V : Et toute la production part dans la restauration scolaire ?

X : Tous ce qui est épluché ça part dans la restauration collective principalement aujourd'hui dans les cantines scolaires. La partie frais donc les carottes lavées et calibrées ça va plutôt partir sur des chaînes de magasins bio spécialisés et aussi on va dire sur les filières courtes, on a aussi des filières longues où on en vend aussi parce qu'on n'arrive pas à tout valoriser sur le marché frais spécialisé on en vend aussi à des conditionneurs qui conditionnent pour la grande distribution.

V : Vous ne faites donc pas du tout de vente directe ?

X : Non car au niveau du local il y a déjà ACR des Mureaux qui fait déjà des paniers en insertion en maraîchage et il y a Fabien fait déjà des marchés et qui se lance dans la vente à la ferme. Sachant que lui il a l'opportunité d'avoir ses propres produits avec une large gamme avec des apports d'autres producteurs, son père par exemple est arboriculteur et lui fournit des pommes, poires et des cerises. Ça permet de grouper l'offre de produits pour intéresser les consommateurs, moi je n'ai que trois légumes aujourd'hui, je fais beaucoup de carottes, un peu d'oignons et un peu de betterave rouge, avec trois légumes tu ne fais pas de vente à la ferme.

V : Est-ce que les outils et machines dont vous disposez sont spécifiquement adaptés pour la transformation des légumes que vous produisez ou collaborez-vous avec Fabien pour transformer certains de ses produits en élargissant la gamme de produits transformés ?

X : Il y a pas de production dédiée pour la légumerie, Fabien a des surplus et gros calibres qu'il n'arrive pas à valoriser sur ses propres marchés il peut me solliciter mais c'est plutôt du

ponctuel. Les problématiques des produits maraîchers c'est que les coûts de main d'œuvre sont assez élevés, ça a du mal à passer en terme de prix lorsqu'on achète la matière première chère, nous on est plutôt sur une démarche de production de gros volumes avec des prix relativement serrés avec une production davantage mécanisée alors que les maraîchers vont plutôt faire des petites séries avec beaucoup de travail manuel pour les vendre localement. Sur les filières longues on ne peut pas car il y a trop d'intermédiaires.

V : Quels sont les intermédiaires assurant la logistique des produits ?

X : Je vends à des structures soit au groupement des producteurs bio d'Ile de France pour tout ce qui produits de 4^{ème} gamme soit à Calibio qui est une société privée, donc à deux distributeurs. Je mets mes produits à disposition je vends à un prix de départ et puis eux ensuite s'occupe du transport et de la logistique, c'est eux qui emmènent la marchandise à Rungis et après c'est redistribué pour certains clients comme Elixor, Sodexo, Sogeres et les chaînes de magasins bio comme Biocoop par exemple.

V : Auriez-vous un listing des établissements scolaires et des boutiques bio que vous fournissez ?

X : Alors non je n'ai pas de relai direct, pas de contact direct avec les magasins, ça m'arrive de voir des gens de Biocoop mais très ponctuellement. Donc non je n'ai pas de listing des points de vente.

V : Combien de personnes employez-vous ? Que ce soit au niveau de la production et au niveau de la transformation ?

X : La coopérative va fonctionner tout l'hiver, de mi-août à mi-avril, ensuite c'est l'exploitation qui va reprendre la main en terme de charge de travail donc j'ai une dizaine de salariés sur la coopérative. Donc l'hiver on fait du lavage, nettoyage, conditionnement de légumes, donc on fait de l'épluchage de carottes et pommes de terre, ce sont les deux principaux légumes que nous traitons, nous faisons ça jusqu'à mi-mai et ensuite on commence le désherbage manuel pour le plant de carotte avec des plateformes de désherbage, on dispose de weeding beds c'est une plateforme où les gens sont couchés dessus ils sont chacun sur un rang de carottes et désherbent au gant sur le rang de carottes, on essaye de faire ça sur trois mois maximum. Huit salariés qui travaillent l'hiver sur la légumerie vont ensuite travailler sur les parcelles, ces personnes sont principalement étrangères, bon je vais faire simple, ce sont des personnes qui ont des cartes de séjour, lorsqu'ils ont ces cartes ils ont l'autorisation de travailler en France. Donc j'ai huit employés en temps plein à l'année. Ce sont en majorité des personnes habitant aux Mureaux, ce sont des personnes d'Afrique noire principalement Sénégal, Mali, Mauritanie, quelques tibétains. On a eu une période assez difficile pour le désherbage donc on a doublé les effectifs, donc le matin on travaille surtout avec les ouvriers d'Afrique noire car on est en période de ramadan et le fait de travailler tôt et de finir tôt est plus arrangeant pour eux, l'après-midi ce sont les tibétains qui prennent le relai.

V : Est-ce que quelqu'un loge sur le siège d'exploitation ?

X : Depuis peu j'ai mon neveu qui vient me donner un coup de main sur la ferme mais sinon il n'y a pas de logements sur la ferme à proprement dit.

V : Du coup comment faites-vous pour vous rendre sur la ferme ?

X : Alors moi je suis à 25 km d'ici, j'habite derrière Mantes-la-Jolie, ici en fait il n'y avait que Fabien Frémin qui disposait d'un habitat en l'état quand il s'est installé moi j'avais rien j'ai fait construire le bâtiment au début il y avait pas de bâtiment donc on a gardé notre maison là-bas avec mon épouse.

V : Avez-vous fait face à des contraintes liées à la construction de ce bâtiment sur cet espace protégé ?

X : Ici on est sur une zone de captage d'eau prioritaire, c'est la région qui est propriétaire de l'ensemble des terres et c'est l'agence des espaces verts qui gère le site.

V : Il y a eu des rétrocessions de terres entre l'EPFY faisant la promotion du projet de GPF1 et la SAFER.

X : Dans l'historique je sais pas trop comment ça c'est articulé, j'ai un peu décroché à un moment, c'est un peu compliqué. Ce que je sais c'est que la ferme qui faisait globalement 180 ha avec une partie boisée plus le terrain de cross je crois, il y a un terrain de cross à la sortie des Mureaux, pour tout ce bloc c'est la région qui s'est portée acquéreur et il y a des bouts qui ont été rétrocédés. Il y a un bout qui est reparti pour l'extension de la station d'épuration.

V : Vous pourriez me situer cette zone sur cette photo aérienne du site ?

X : La station d'épuration ce sont tous les ronds qui sont là, il y a une bande qui a été prise on la voit elle est en travaux sur la photo, juste à l'entrée de la ferme il y a une bande tout le long sur les terres de Fabien Frémin. Ici donc on a eu ça, ici sur mes parcelles on a eu un bout qui est parti dès le début suite au rachat par la ville des Mureaux pour faire un truc en insertion donc ce que tu vois là le bâtiment tout neuf, ils font un peu d'arbo et du maraîchage en insertion, c'est la « Maison de la terre et de l'eau ». Il y a aujourd'hui un projet industriel de mon voisin Colas Rail pour venir s'étendre, il y a une demande en cours pour venir gratter 1,5 à 2 ha pour faire une extension de bâtiment. Ça reste une ferme enclavée malgré tout c'est pas un sanctuaire. Avec le Projet Colas Rail c'est pas forcément sanctuarisé, il y a même une forte pression.

V : Il y a donc des dérogations d'accordées sur le foncier ?

X : S'il y a un accord de tout le monde, comme il y a des projets, ils veulent faire un centre régional avec tous leurs bureaux ici donc ramener du monde sur Les Mureaux, la ville des Mureaux est plutôt pour. Donc voilà moi je ne reste pas non plus complètement fermé là-dessus, pour l'instant en tous cas parce que 1,8 ha sur 111 ça n'impacte pas forcément, s'ils me demandaient de me prendre 50 ha ça serait autre chose.

V : La totalité de vos terres se trouvent ici ?

X : Oui, j'ai 5 grandes parcelles qui font environ 15 à 20 ha chacune, le reste c'est à Fabien et à la Maison de la terre et de la vie.

V : A qui appartenait ces terres avant que la région les acquiert ?

X : C'est une ferme qui appartenait auparavant à la ville de Paris, c'était à l'époque des fermes d'épandage et ils faisaient du tri également dans le bois, je sais plus trop où exactement. Ils remettaient toute la matière organique qui arrivait de Paris et la mettaient sur les parcelles agricoles. C'est donc pour cela qu'on a une couche de sable humifère riche en charbon, c'est lié à la dégradation des produits épandus à l'époque sur la ferme.

V : Et il y a une explication par rapport à la présence de petits espaces boisés au sein de la ferme ?

X : Oui ce sont des forages de la lyonnaise des eaux, maintenant c'est Suez d'ailleurs l'usine est ici, on a huit forages au total sur l'ensemble de la ferme. Ce sont des périmètres fermés où ils pompent dans la nappe et ils viennent traiter l'eau dans l'usine pour en faire de l'eau potable. J'ai des canalisations qui traversent certaines parcelles pour acheminer l'eau des forages jusqu'à l'usine de traitement située dans le bois.

V : En regardant cette carte on voit que la ferme n'est pas vraiment située à proximité des habitations, toutefois avez-vous rencontré des contraintes liées à des plaintes de riverains par rapport à votre activité ?

X : Non il n'y a pas d'habitat juste à côté de la ferme, ici il y a quelques habitats mais ce sont des entrepôts avec une partie habitée, les vrais habitats sont situés derrière l'usine Panzani, il n'y a donc pas de proximité immédiate avec de l'habitat. Au départ quand on a fait le premier épandage de fientes de poules j'ai cassé mon outil pour racler superficiellement la terre, ça a duré 1 jour ou deux et les fientes sont restées en surface et directement il y a eu une demande en mairie de la part des habitants pour savoir s'il y avait eu un problème de fonctionnement de la station d'épuration par rapport aux odeurs générées, nous avons dû nous justifier pour dire que tout allait bien. C'est juste de la fiente de poules donc par rapport à un engrais chimique de synthèse, normalement on doit enfouir et nous n'avons aucun intérêt à laisser ça en surface parce qu'on perd de l'azote donc de la fertilité.

V : Y a-t-il des formes d'interaction entre votre activité et la maison de la terre et de l'eau ?

X : En matériel non, ce qui arrive ponctuellement c'est quand ils sont en rupture de légumes notamment sur la carotte ça m'arrive de leur en fournir notamment en fin de saison.

V : Participez-vous aux réunions et instances où les agriculteurs sont conviés pour débattre à propos des projets de territoire, comme certaines réunions organisées par l'ADADSA ?

X : Je suis administrateur de l'ADADSA en tant que représentant d'une structure de travailleurs handicapés qui s'est monté il y a deux ans et demi, c'est pas de l'insertion comme chez ACR, il y a un encadrant valide pour six postes de travailleurs handicapés.

V : Concernant les perspectives de développement de votre exploitation, qu'envisagez-vous d'améliorer ou de créer ?

X : La rentabilité ! (rires...) Ca fait 7 ans que je suis installé, ça reste quand même assez tendu, techniquement en terme de production il y a encore pas mal d'axes d'amélioration, il faut que je sois capable de monter en puissance en terme de matériel agricole parce que je suis actuellement en sous-équipement sur la partie agricole pure.

V : En ce qui concerne quel type de travail, le maraîchage en grande culture ou la céréaliculture ?

X : Le légume. Toute la partie céréale je la délègue, ce n'est plus moi qui m'en occupe, c'est un agriculteur bio qui le fait en prestation de service il a tout ce qui faut, les tracteurs, les moissonneuses batteuses donc c'est lui qui me fait toute la partie céréale. Et moi je me spécialise sur toute la partie légumes carotte sachant qu'un ha de carotte en chiffre d'affaire ç'est quasiment équivalent à 25 à 30 ha de céréales, je ne te parle pas en marge brute mais en chiffre

d'affaire. Donc moi je me spécialise plutôt sur le légume parce que c'est du chiffre d'affaire mais il y a une grosse exigence en terme de génie technique, je m'équipe progressivement ou je loue aussi du matériel à des agriculteurs qui sont déjà équipés parce que moi je n'ai pas encore les moyens d'acheter. Le semoir à carotte je le loue, la machine de désherbage mécanique je la loue, le bruleur je le loue. Voilà donc on a du matériel en commun ou c'est de la location entre agriculteur. On est sur des terres sableuses, pour les céréales c'est pas terrible, si tu fais du 20-25 quintaux à l'ha c'est déjà bien.

V : J'ai remarqué que les projets de planification urbaine étaient orientés vers la rénovation et la densification du centre de la ville des Mureaux toutefois le tracé du projet EOLE pour le prolongement du RER E semble longer la ferme à quelques centaines de mètres. De quel œil voyez-vous ce projet, est-ce pour vous une menace ou une opportunité ?

X : Je ne sais pas où ils en sont, il y a déjà des voies de chemin de fer SNCF, est-ce qu'ils vont modifier les voies ? Je n'en sais rien je ne sais pas ce qui est prévu. Ce qui est sûr c'est que moi ça ne m'impacte pas par contre ça veut dire que ça va impacter l'usine l'entreprise Colas Rail, est-ce que ça va prendre une emprise supplémentaire je ne sais pas ?

V : En général ces projets de rénovation ou de prolongement de voies de transport en commun s'accompagnent de projets immobiliers, on n'est quand même pas loin des Mureaux c'est un axe qu'ils pourraient mettre en construction ?

X : Il y a quand même un gros frein ici c'est qu'on est en zone de captage d'eau prioritaire en plus il y a l'usine de traitement qui est dans le bois avec les canalisations qui passent sous les rails, ça semble quand même relativement compliqué le développement urbain dans ce secteur. Aujourd'hui déboiser pour ce type de projet, le déboisement c'est très mal perçu alors que des terres agricoles qui disparaissent tout le monde s'en fout, tu fais arracher une poignée d'herbe pour y mettre un pavillon tu vas voir la levée de bouclier que tu vas prendre dans la tronche. Je suis pas fermé à ça si ça ne m'impacte pas, moi j'ai une installation assez atypique, je me suis installé sans reprendre l'exploitation familiale qui tourne depuis dix générations dans la même famille donc j'ai pas ce poids-là donc si demain on doit me casser les pieds je me casse de là, si ils me filent 1 million d'euros ils me bouffent la moitié de la ferme, je ne suis pas fermé à ça, ça me remet le projet complet en cause mais bon voilà après ça fait partie de la vie. Pour l'instant on est assez enclavé, moi j'étais plus inquiet par rapport au site Renault où il y avait été envisagé un questionnement sur une extension pour installer éventuellement des sous-traitants de Renault à côté de l'usine, ça pouvait venir se greffer sur une surface assez importante de la ferme. Mais sinon d'un point de vue urbain ça peut, mais on est quand même entourés plutôt par des bâtiments type industriels, là c'est Panzani, là c'est Colas Rail, là c'est l'usine Renault, ça ferme quand même pas mal le site par rapport à de l'urbanisation pure et dure. Par ailleurs ça reste une zone de captage d'eau prioritaire avec de gros enjeux environnementaux, c'est une zone verte c'est une des rares zones où on a encore des passages, un corridor entre la Seine et les espaces verts à partir du bois.

V : D'autant plus que cet espace fait l'objet d'une forme de protection foncière car il est reconnu dans le PRIF.

X : Ouh là tu m'as perdu là ! Je ne sais pas ce que c'est.

V : Je veux juste dire que c'est la SAFER qui a préempté sur l'achat des terres les a restituées à la région, le foncier est quand même relativement sécurisé, non ?

X : Normalement oui, bon après je m'aperçois que Colas Rail m'avait contacté il y a un an pour l'histoire d'1,8ha, on voit que c'est pas trop fermé, si j'avais dit non tout de suite d'emblée ils laissaient tomber le projet mais comme j'ai pas fermé la porte on va entamer les négo, je vais peut-être fermer la porte dans pas longtemps ou c'est peut être eux qui vont jeter l'éponge je sais pas encore, pour l'instant personne s'est encore opposé que ce soit la communauté urbaine ou la ville des Mureaux.

V : La région non plus ?

X : La région non plus, étant donné que ça n'impacte pas véritablement l'activité agricole, c'est 1,8 ha en bordure, ça fait pas disparaître la ferme, pour l'instant en tous cas. Après c'est un cas de jurisprudence donc je me méfie quand même parce que si jamais tu brades les terres à l'un, Renault va se positionner pour gratter des terres par ci par là. Malgré tout quand on a basculé de l'ancien système d'exploitation, à terme c'est resté de l'agricole mais il y a quand même un bâtiment qui a été monté dessus, moi j'ai monté un bâtiment donc c'est considéré comme des terres agricoles mais c'est du bâti en fait. L'extension de la station d'épuration était prévu au départ mais ça grignote des petits espaces ici ou là, par rapport à il y a 15 ans la surface agricole globale a quand même diminuée un petit peu sur le site, c'est léger mais il y a du grignotage quand même.

Entretien avec Fabien Frémin (le 29/06/2017, 22 min)

V : Quelle formation avez-vous suivie ?

F : J'ai suivi un BTS horticole à Saint Germain en Laye, ensuite je suis parti en Suisse pour intégrer une école d'ingénieur à côté de Genève.

V : Pourquoi avoir choisi ce territoire et en particulier cette ferme ?

F : A la fin de mes études en 2008 quand j'ai fait mon rapport de fin d'études j'avais un projet de m'installer et il y a eu une opportunité ici, un appel à candidature SAFER, j'ai donc postulé en aout 2008, en septembre j'ai été retenu et donc ensuite j'ai signé un bail précaire d'abord, parallèlement à ça il y a eu l'épisode du circuit de formule 1 donc sur les terrains ils m'ont mis en précaire et ils m'ont dit « vous avez le privilège de cultiver les terrains et vous vous démerdez mais vous pouvez pas investir ni vous installer », ça a duré jusqu'en 2010, j'ai pu m'installer en juillet 2010 et j'ai pu signer un bail rural en décembre 2010. Donc au départ c'était du bricolage parce qu'il n'y avait pas vraiment d'eau, pas d'investissement, c'était le bordel. Ensuite en 2011 j'ai pu investir, j'ai fait le forage malheureusement je n'ai eu l'eau et surtout l'électricité qu'à partir d'aout, j'avais un forage qu'étais bien mais qui était véritablement opérationnel qu'à partir d'aout, ce qui était un peu dommage pour la saison. Et puis voilà, après je me suis développé un petit peu au fur et à mesure.

V : Quelle surface exploitez-vous actuellement ?

F : Alors j'ai commencé avec 10 mais on en avait 2 ou 3 en maraichage jusqu'en 2015 j'ai eu la station d'épuration là où ils sont en train de faire les travaux qui s'est agrandie et qui m'a pris 8000 m² de terrain donc je n'ai plus que 9 ha et depuis novembre 2015 la SAFER m'a octroyé

10ha qui sont là derrière mais le bail n'est toujours pas signé. Les terrains sont à l'agence des espaces verts et c'est des gros mous du genou et voilà.

V : Vous ne pouvez pas passer directement par la SAFER pour la signature du bail ?

F : Comme l'ancien locataire était passé par la SAFER ils ont l'obligation de passer par la SAFER mais ça reste la région par le biais de l'AEV qui est propriétaire des terres, ce sont donc eux qui doivent officialiser la chose. L'agence des espaces verts ne voulait pas forcément que je sois sur ce terrain-là, ils préféreraient installer quelqu'un d'autre mais comme la SAFER en a décidé autrement parce qu'il n'y avait pas de bâtiments et des problèmes pour installer d'autres agriculteurs, c'est donc moi qui a été retenu.

V : Habitez-vous au sein du siège d'exploitation ?

F : J'habite ici oui, dans cette superbe maison qui est en train d'être rénovée depuis deux ans et les travaux trainent, ça s'arrête, parfois ça reprend mais ça s'arrête plus que ça ne reprend.

V : Ces logements font partie du bâtiment existant ou est-ce une extension du bâtiment initial ?

F : Non, c'est une partie du bâtiment existant après c'est toujours une extension de quelque chose.

V : Comment commercialisez-vous vos produits, quels sont vos débouchés ?

F : Ça fait 1 mois et demi que nous commençons à vendre en direct au sein de la ferme, concernant les débouchés à la ferme normalement on aurait dû avoir une boutique direct à la ferme mais une vraie boutique bien comme il faut mais l'agence des espaces verts n'a pas voulu que je construisse où je voulais construire.

V : Pour quelle raison ?

F : Pour ne pas dénaturer le superbe site, parce que je voulais le faire sur le parking pour avoir accès à mes frigo très rapidement et facilement mais ils n'ont pas voulu, donc j'ai perdu trois mois dans la figure. Parce que quand ils disent que ça va pas, le temps de proposer quelque chose d'autre, les temps de dire que le projet est bien ou pas ça met au moins trois mois trois mois et demi. Il a donc fallu refaire un projet et donc le bâtiment se trouvera ici, à côté du hangar, là-bas c'est que du provisoire.

V : C'est acté ?

F : C'est fait, le permis de construire est là, les maçons et les constructeurs sont au courant. Quand on est pas propriétaire c'est compliqué, déjà quand on est propriétaire c'est pas forcément toujours facile mais quand on dépend d'un organisme qui gère rien du tout, enfin qui veut tout géré mais qui gère rien du tout c'est compliqué. C'est un peu la cata. Donc les débouchés il y a ici mais ça représente que dal, rien du tout, autrement c'est les marchés de Melan, Maurepas et puis Fontenay et puis la coopérative bio d'Ile de France.

V : Qui s'occupe de la vente ?

F : De moins en moins je m'occupe de la vente.

V : Qui s'en occupe alors ?

F : Ma femme ou mon frère, j'ai toujours quelqu'un qui s'en occupe, ça peut être un employé aussi.

V : Combien de personnes employez-vous à l'année, que ce soit à temps plein ou saisonnier ?

F : Je ne saurais pas le dire, il y a des fois tout le monde s'en va, il y a des fois ça revient. Quelquefois il y a trop d'appels on refuse du monde parfois on court pour chercher du monde.

V : Vous arrivez à trouver facilement quand vous recherchez ?

F : Pas toujours, disons que ce qu'on trouve c'est surtout de la main d'œuvre issue de la communauté africaine qui habite principalement aux Mureaux, c'est vraiment de la main d'œuvre main d'œuvre, quand on fait du maraîchage j'aimerais bien trouver des gens plus débrouillards, pas forcément qualifiés mais débrouillards car il y a une multitude de tâches différentes. Là en ce moment on fait du désherbage donc c'est facile on peut leur confier ça mais autrement quand on fait du multitâches il faut être constamment avec eux pour leur expliquer tout ça. Donc grosso-modo dans la main d'œuvre tous les bons ils finissent par s'en aller parce qu'ils veulent s'installer ou voir autre chose et les autres, ceux qui ne sont pas fait pour ils ne restent qu'une journée ou deux parce que c'est tellement physique qu'en fin de journée tout le monde est cassé, si il n'est pas cassé c'est qu'il n'a pas bossé.

V : Comment vous adaptez vous face au manque de réactivité des propriétaires vis-à-vis de vos projets dont vous m'avez fait part tout à l'heure ?

F : C'est plus qu'un manque de réactivité parce que dans mon bail les travaux de réhabilitation de la maison auraient dû être finis depuis 2012.

V : Malgré ces problèmes, vous sentez vous en situation de sécurité foncière par rapport au classement spécifique du site sur lequel vous travaillez ou au contraire en situation de précarité foncière ?

F : Théoriquement je devrais dire que je suis en situation de sécurité foncière mais pour moi c'est de la précarité parce que ça dépend d'un organisme, surtout pour la partie bâtiment, pour la partie terrain c'est pas la même chose mais pour la partie bâtiment quand on n'est pas propriétaire et qu'on ne peut pas gérer et faire les travaux exactement comme on veut pour moi c'est de l'insécurité. En superficie de bâtiment c'est assez impressionnant ce que j'ai mais niveau praticité c'est nul, la même chose dans un hangar carré on fait deux fois plus de travail. Alors que là c'est de la bricole il y a un bâtiment là, un autre là-bas, ils sont pas large, ils ne sont pas forcément toujours très hauts, pas été conçus pour. Ils étaient très bien conçus pour ce qui était fait avant mais maintenant ce n'est plus adapté à l'usage que je veux en faire et aux besoins que j'ai. Là-bas il y a le plancher qui est en train de s'écrouler pour l'instant l'agence des espaces verts ne fait rien parce qu'ils n'ont plus les moyens, là le mur il est en train de s'écrouler mais bon ça ils laissent faire, pour tout c'est comme ça. Ils fonctionnent par appel d'offre pour aller au moins cher et puis finalement ils se retrouvent avec des entreprises qui leur font faux bond parce qu'ils sont tellement moins cher qu'ils commencent et ne finissent rien.

V : En ce qui concerne les projets d'aménagement du GPS&O et notamment le projet Eole et les projets de rénovation urbaine aux Mureaux, est-ce que cela vous préoccupe pour la pérennité de votre exploitation ou pensez-vous pouvoir tirer profit de cette redynamisation par l'arrivée de nouvelles populations ?

F : Ca dépend de quoi on parle, si c'est juste la ligne de RER ou si c'est d'autres choses comme la ligne TGV qui fait Paris-Normandie, si c'est juste le RER moi ça ne me dérange pas. Après je pense que ce serait assez favorable pour moi si je fais de la vente ici mais pour l'instant ça me paraît très loin, le temps que tout se mette en route, si c'est la même chose que la rénovation de la maison (rires).

V : Qu'envisagez-vous de faire pour développer votre exploitation dans les années à venir, quels sont vos futurs projets ?

F : Disons qu'il y a une partie de l'exploitation qui est ici et une autre partie qui est sur Feucherolles parce que mon frère s'est installé avec moi cette année, donc il y a un gros pôle de développement sur Feucherolles, Villepreux tout ce coin là où l'on développe l'arboriculture avec la construction de hangars, avec des chambres froides, avec des plantations d'arbres fruitiers, quelque chose d'assez important où l'on devrait être propriétaire du foncier. On est plus serein quand on est propriétaire du foncier que quand on est locataire. D'autant plus que ça permettrait d'accéder à un marché de niche avec une offre diversifiée de fruits bio franciliens, des vergers bio en Ile de France il n'y en a pas des tonnes, il y en a 4 ou 5 et ce ne sont que des petites structures.

V : Envisagez-vous une diversification vers de la transformation des productions de l'activité d'arboriculture ?

F : C'est dans les tuyaux, avec la plaine de Versailles il y a un projet pour faire ça mais plutôt en prestation de service.

Retranscription de l'entretien à la ferme du Haubert (Brueil-en-Vexin)

Entretien avec Franck Emery (le 06/07/2017, 2 h 02 min)

V : Pouvez-vous dans un premier temps me présenter l'historique de votre exploitation, les stratégies d'adaptation face aux contraintes dont vous avez fait face au cours de votre carrière ?

F : Donc ici vous êtes sur la ferme du Haubert, c'est une exploitation sur laquelle on se trouve pour la première raison c'est que mon père y est né, son père y est né et c'est son grand père qui est arrivé en tant que fermier en 1907. A l'origine le site c'est un moulin, le moulin Nijane, le dernier meunier en activité c'était le père Nijane qui a été assassiné parce qu'il se vantait d'avoir suffisamment de ressource en pièces d'or sonnantes et trébuchantes pour reconstruire le moulin à neuf et il a été retrouvé, selon l'histoire bon après il y a certainement eu des déformations avec le temps mais il a été retrouvé assassiné sous une des voutes du pont qui est au-dessus de la Montcient et le trésor qui normalement existait, qui a été très longtemps recherché par mon père et qui n'a jamais été trouvé. Donc à l'origine un moulin qui ensuite a été repris et devenu la ferme du château qui se trouve à La Chartre, c'est le hameau de Brueil qui se trouve un peu au-dessus en allant vers Gargenville, donc propriété du château jusqu'en 1989 puis la propriétaire décide de vendre l'exploitation. Mon oncle, le dernier frère de mon père, qui est en place n'est pas en capacité de reprendre, la propriété fut donc vendue à la SAFER et mon père du fait de son attachement très forte pour cette ferme décide de se mettre en capacité de la racheter. Moi à cette époque-là je sors tout juste de l'école, je fais un dossier d'installation avec mes parents pour pouvoir reprendre cette exploitation. A l'origine il y avait le corps de ferme et quasiment une centaine d'ha qui constituaient l'exploitation donc l'objet de la première reprise concernait ces éléments là et il s'est trouvé que malheureusement on est tombé à une période où ceux qui étaient en charge de la SAFER nous ont fait des misères et ont préféré démanteler le parcellaire pour redonner à des copains, on va dire ça comme ça. Ce qui fait qu'on s'est retrouvé, après maintes péripéties, puisque le dossier a quand même été refusé deux fois, on s'est retrouvé attributaire du corps de ferme et 14 hectares autour, donc ce qui ne fait plus tout à fait le même schéma de possibilité pour exploiter. A l'époque mes parents étaient installés à Moussy à 20 km d'ici toujours dans le Parc Naturel Régional du Vexin qui n'existait pas encore à cette époque et ils étaient déjà producteurs de volailles et pour l'essentiel s'était de la vente sur les marchés, marchés parisiens, des marchés forains en sédentaire. Donc en 1989 on a racheté ici et du fait du changement complet du parcellaire on a gardé les 25 ha que constituaient l'exploitation de mes parents à Moussy plus les terres qu'on a pu avoir ici grâce à quelques propriétaires qui ont conservé leur fidélité, on s'est retrouvé avec un parcellaire total de 70 ha mais à 20-25 km et le reste ici dont notamment les 14 autour du corps de ferme, donc plus tout à fait la même rentabilité. Il a fallu trouver diverses solutions pour faire vivre l'exploitation, dans un premier temps on a continué à faire les marchés et la première activité nouvelle qu'on a mis en place sur la ferme ça a été, parce qu'à cette époque-là mon père venait tout juste d'arrêter, les choses se sont fait un peu en même temps, il a fait le choix de revendre un de ses marchés à proximité de Paris et d'ouvrir un premier magasin de vente de produits fermiers ici.

Dans la salle dans laquelle on se trouve, ça a plutôt bien marché, ça s'est développé, au fil du temps donc en 89 j'étais installé seul avec mes parents, au fil du temps mes frères nous ont rejoints Jérôme dans un premier temps au bout de deux ans puis Sébastien un peu plus tard vu qu'il était plus jeune. Donc aujourd'hui on est en GAEC à trois frères sur la partie

polyculture/élevage plus derrière tout ça, une SARL pour la commercialisation qui est constituée des mêmes personnes, les trois frères en parts égales en termes de responsabilité en termes de capitaux etc... Mes parents sont toujours présents même si ils sont à la retraite depuis de nombreuses années.

Avec le temps l'élevage s'est développé, puisqu'à l'origine on élevait une partie mais on faisait aussi élever l'autre partie et au fil des constatations et des remarques qu'on nous faisait par rapport à notre clientèle qui se développait, on a senti le besoin de remettre en place de manière plus concrète et plus conséquente, la totalité de l'élevage de volaille ici sur place. On est pas encore à la totalité puisqu'il y a encore des animaux qu'on achète en démarré et non pas à 1 jour pour les poussins mais au fur et à mesure tout ça s'est développé, on a depuis 3-4 ans maintenant pris en formation Eliott qui à l'origine faisait juste un stage agricole dans le cadre de sa formation qui était un bac pro, ensuite il a fait un BTS Production Animale en alternance et depuis l'année dernière il a fini un certificat de spécialisation plus particulièrement sur la partie avicole pour reprendre en responsabilité toute la partie élevage puisque l'élevage est amené à se développer et du fait de la présence d'Eliott il nous a paru intéressant du fait de sa présence et de sa volonté de rester et de s'intéresser encore plus qu'avant à ce type de production de redévelopper l'élevage sous sa responsabilité, pas tout seul bien sûr, on ne lâche pas comme ça du jour au lendemain mais l'idée c'est qu'il devienne de plus en plus responsable de cette partie.

Donc en 1989, premier magasin ici, peu de temps après on a créé des étangs pour faire des étangs de pêche de loisir parce qu'on a une parcelle qui se trouve juste derrière et on a une cassure on a la Montcient qui passe juste à côté, donc on a le lit de la rivière qui passe juste ici et on a une nappe phréatique assez imposante qui alimente une résurgence qui alimente aujourd'hui les étangs qui ont été créés. A l'origine il y avait une résurgence qui avait été canalisée qui alimentait un lavoir municipal qui se trouve sur notre propriété, ce lavoir était propriété de la commune avant le remembrement, après le remembrement il l'est resté mais plus du tout utilisé, maintenant c'est une ruine toujours propriété de la commune mais uniquement sur le papier on va dire. Le chemin qui sert à le desservir n'est même plus en service, après le remembrement, avec accord du maire de l'époque mon grand-père l'a entretenu mais en tant que parcelle. Mais si un jour il y a besoin de laisser le passage à quelqu'un il y a toujours eu le passage aujourd'hui on n'est pas clôturé, si les gens veulent venir voir le lavoir ils viennent le voir librement il n'y a pas de soucis. Bref, cette résurgence de la nappe phréatique qui servait à alimenter en eau le lavoir était canalisé jusqu'à un petit bassin qui était une cressonnière et ensuite ça donnait dans une mare à chevaux et la mare à chevaux se rejetait dans la Montcient, mais tout le reste de cette parcelle-là, du fait qu'on est sur une cassure il y avait des petites résurgences non canalisées mais qui faisait que la parcelle était inondée en permanence donc toujours une herbe très verte, à l'origine il y avait des vaches laitières jusqu'en 1985 donc elles pouvaient aller pâturer à la belle saison mais l'hiver c'était impraticable. Ils avaient fait des essais à plusieurs reprises pour cultiver du maïs qui poussait très bien mais était impossible à récolter car la parcelle était beaucoup trop humide.

Donc voilà ! L'idée a été de se dire, du fait du changement d'orientation on a besoin de trouver de la diversification on s'est dit : on se lance dans l'activité pêche de loisir, on créé des étangs et on fera une activité pêche menée comme une forme de tourisme vert complémentaire aux besoins de la rentabilité de l'exploitation.

V : Est-ce que cette diversification a entraîné un changement de statut juridique pour le fonctionnement de l'entreprise ?

F : Dans la mesure où toutes ces activités-là sont dans la complémentarité de l'activité agricole, une activité comme celle-là est une activité complémentaire, c'est une activité qui est couverte par la MSA, qui est une activité de diversification purement agricole.

V : Cette diversification s'accompagne-t-elle d'une orientation vers la production de truite pour cette activité de pêche ?

F : On n'élève pas de truite, on achète des truites, on est fourni par une pisciculture chaque semaine on est approvisionné on a des bassins dans lesquels on stocke les truites. Le principe de l'activité de pêche de loisir c'est 5 truites par demi-journée par pêcheur, les gens viennent pêchent soit une demi-journée soit une journée complète et on fait payer au moment du lâcher.

Premier gros problème par rapport à ça, on a été mal conseillé au moment de la conception ensuite des histoires de jalousie donc on s'est retrouvé pendant un certain nombre d'années confrontés à une difficulté d'exploitation puisqu'on a fini par trouver une possibilité alors qu'on avait été pendant un temps menacés de reboucher les étangs. En gros, à l'origine on décide de créer des étangs, on s'adresse à ce qui s'appelait à l'époque la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture), un technicien vient sur place, nous conseille et tout le conseil s'est fait uniquement à l'oral, on a jamais rien fait écrire. On nous a dit vu l'importance des travaux, ne vous inquiétez pas vous avez juste une déclaration de travaux à faire en mairie du fait que vous avez prévu de faire que des travaux qui n'excèdent pas 2m d'affouillement, ce qui veut dire que si vous creusez d'1 mètre vous pouvez endiguer d'1 mètre, à partir du moment où vous ne dépassez pas ça la réglementation dit que vous n'avez pas de permis de construire à déposer, c'est juste une déclaration de travaux à faire en mairie. Chose que l'on a fait dans les règles mais seulement sur de l'oral, dans les mois et les années à venir un conseiller municipal arrive dans la commune et a derrière lui un passé d'ingénieur des ponts et chaussées donc des relations dans l'administration et a très certainement des vues sur la mairie, pense que le maire qui est en place a fait ce projet-là de manière complaisante, il pense qu'il y a anguille sous roche et met en branle ses relations ce qui fait qu'on se retrouve acculés et on est obligé de déposer une demande de permis de construire, que l'on doit déposer en bonne et due forme alors qu'on a fait tous les travaux alors qu'on a financé les travaux en empruntant et donc on est menacé pendant un temps de devoir reboucher.

V : Sur un zonage agricole ou naturel ?

F : Agricole, tout le site est en agricole, est venue une zone naturelle par la suite à la création du Parc Naturel Régional qui est ce bois aujourd'hui, qui est une zone humide protégée. Qui nous appartient mais qui est une zone sur laquelle on ne pourrait pas en faire ce qu'on veut aujourd'hui. C'est encore une autre problématique mais peu importe elle n'est pas très lourde aujourd'hui puisque nous n'avons pas de vues pour une exploitation précise de ce bois, on est même ouvert éventuellement à des possibilités mais on ne nous a encore rien été proposé.

Donc il faut trouver des solutions, la solution on finit par la trouver par l'intermédiaire du maire de Meulan, à l'époque Mr Poirier qui travaillait au ministère de l'agriculture et qui réussit à nous trouver un arrangement avec l'administration et on se retrouve en fait à être classé en première catégorie, il faut juste savoir que c'était une situation totalement unique en France, des étangs de pêche privés classés en première catégorie. C'est-à-dire comme la rivière la

Montcient qui est classée en première catégorie, ce classement est défini par la possibilité des animaux sauvages de se reproduire dans le milieu. Donc la rivière est classée en première catégorie et par déduction étant donné que l'eau de manière naturelle, puisque avant c'était comme ça, la résurgence de la nappe phréatique infiltrait le terrain et de toute façon retournait à la rivière, donc de toute façon on a respecté le circuit de l'eau on a canalisé et on a fait un rejet dans la rivière. Ils ont estimé que les poissons qui vivaient dans la rivière étaient en capacité de remonter dans le conduit et de remonter dans les étangs et donc ça voulait dire qu'on était sous affluent ou plutôt affluent de la rivière donc forcément classé en première catégorie. C'était un problème de jalousie si vous voulez, le problème c'est qu'à l'époque la fédération voyait d'un très mauvais œil l'arrivée d'un étang comme le nôtre, relativement conséquent puisque ça aurait pompé une partie de leur financement par les permis de pêche parce que ça voulait que ceux qui venaient pêcher chez nous ne prenaient plus le permis pêche pour pêcher dans la rivière, et ça on en est certain d'autant plus que la fédération nous a accusé de relâcher du poisson malade alors que nous avons le même fournisseur qu'eux puisqu'il font aussi des lâchés dans la rivière. Nous avons essayé de trouver un terrain d'entente avec la fédération en proposant de leur louer les étangs pour qu'ils puissent les exploiter.

Nous avons fait une autre erreur parce qu'à l'époque nous n'avions pas pris la DDA comme maître d'œuvre parce que s'ils étaient maître d'œuvre c'était 400 000 francs pour faire les étangs, on a fait une demande de devis nous tout seul c'était 200 000 francs donc c'est vite vu. La DDA n'a pas été maître d'œuvre, grosso modo les étangs nous ont coûtés 200 000 francs pour les créer et on demande à la fédé combien ils pensaient pouvoir nous louer le site, ils nous ont dit 500 francs par an, donc évidemment ça c'est pas fait. Tout ça pour dire qu'il n'y avait aucune base fondée et légale au fait de nous empêcher de les exploiter. Au niveau de la rentabilité de l'activité on s'est retrouvé à être obligé, pour ne pas être embêté par la fédé et par leur relation avec la police de l'eau ils étaient capable de nous embêter tous les quatre matins de mettre des fédéraux à l'entrée pour vérifier les permis, donc on a décidé d'être réglo, d'afficher que les étangs étaient classés en 1^{ère} catégorie donc ça voulait dire qu'on disait à nos pêcheurs : « avant de pêcher chez nous et de nous payer une journée ou une demi-journée vous devez prendre un permis fédéral à l'année qui vous coûte déjà au moins 500 francs », ce qui veut dire que potentiellement on s'est coupé de 80% de notre potentiel clientèle. Au fur et à mesure on a eu des pratiques on va dire un peu déviantes où on a dit aux gens ce qui se passait, les gens sont venus malgré tout parce qu'ils ont trouvé le site sympa, on leur a jamais demandé de permis, on s'est toujours mis en situation de pouvoir leur en vendre.

Aujourd'hui depuis l'année 2005 environ la loi sur l'eau a évolué et aujourd'hui on est plus classés en première catégorie, on est selon nous classé en eaux claires mais dans la législation si jamais un jour il y a un problème, ce n'est pas l'administration qui a décidé qu'on était en eaux claires c'est nous-mêmes, c'est-à-dire qu'à ce niveau-là on est attaqué c'est à nous de nous justifier par rapport à ce classement. Donc on l'exploite de cette façon-là aujourd'hui ce qui veut dire qu'on est à même d'accueillir des gens de manière beaucoup plus libre et on a même pu développer une clientèle d'associations et de CE sur cet étang qu'on privatise le week-end en général, on a même aménagé un petit chapiteau pour accueillir cette clientèle.

Aujourd'hui la problématique est plus d'avoir trop de monde quand il fait beau que pas assez parce que du fait qu'au départ on a donné la possibilité aux gens qui venaient pêcher chez nous d'être relativement libre, c'est-à-dire que s'ils venaient avec dix personnes qui ne pêchaient pas forcément mais venaient pour un pique-nique par exemple on les laissait comme on

accueillait pas beaucoup de monde au départ, ce mode de fonctionnement a perduré, est toujours en place pour des raisons de temps on passe moins de temps à gérer les étangs plutôt qu'une surveillance perpétuelle à surveiller les entrées etc... Ce qui fait qu'aujourd'hui quand il fait très beau on a seulement deux pêcheurs et puis 15-20 personnes qui viennent donc ça génère des déchets, ça génère du bruit pour ceux qui viennent pêcher, donc aujourd'hui on est plus sur ces problématiques-là. Globalement on a une clientèle qui se tiens bien, on n'a pas trop de pépins, il y a quelques individus irrespectueux mais à partir du moment où tu accueilles du public ça arrive forcément mais c'est rare, le but est d'arriver à une gestion plus structurée et plus surveillée pour avoir quelque chose de plus efficace.

V : J'ai remarqué en venant un affichage publicitaire de votre exploitation très bien située au niveau du carrefour très fréquenté croisant l'axe pour aller sur les Mureaux et l'axe pour aller vers Meulan, par rapport à cette problématique d'accueil du public comment gérez-vous la communication sur le territoire ?

F : L'idée c'est que ce panneau étant très bien situé, le jour où l'emplacement s'est libéré j'ai sauté dessus et on ne savait pas trop ce que ça allait donner à vrai dire, mais c'était l'idée car il est vraiment très directionnel, tu tournes à droite tu fais 8 km tout droit et puis tu y es. On espère capter des gens qui viennent de la vallée vers Cergy et qui redescendent sur les Mureaux, nous avons de nouvelles personnes qui viennent suite à ce contact-là. Après en termes de communication on en a pas tellement d'autres même aujourd'hui sur internet si on sait très bien que c'est l'outil qu'il va falloir qu'on utilise et qu'on fasse évoluer pour continuer à développer notre clientèle plus qu'à la développer, à la renouveler. Le site internet existe aujourd'hui mais c'est juste une carte de visite, on le fait pas vivre parce qu'on a pas le temps et en plus c'est pas forcément dans nos compétences mais on a parfaitement conscience que c'est un des outils qu'il faudra utiliser davantage. Sinon on fait de la publicité chaque année un peu avant Noël au moment des volailles festives pour dire, mais vraiment sur les communes alentours, pensez à passer commande pour vos volailles festives. Après on essaye de communiquer avec des associations de parents d'élève par exemple lorsqu'il y a des fêtes de village et qu'ils décident de faire un repas, ils viennent me voir et on leur fait un poulet cuit avec les pommes de terre, on leur fait un prix très bas et en échange ils communiquent par bouche à oreille en faveur de notre exploitation, on essaye aujourd'hui de développer ça. De la même façon, avec les quelques restaurants avec lesquels on travaille, l'idée c'est pas vraiment de faire du business et du volume c'est plutôt d'élargir la clientèle en se disant « tu parles de moi je parle de toi », voilà on est vraiment plus dans cet esprit-là et ça permet des contacts beaucoup plus sympathiques et efficaces je crois.

Aujourd'hui une autre problématique par rapport à ces étangs, c'est une menace qui est importante dont vous avez certainement entendu parler qui est le projet de carrière calcaire puisque le périmètre de la zone spéciale il arrive juste là c'est-à-dire dans la parcelle juste au-dessus des bois. Ça veut dire que le jour où ils vont commencer à creuser et à descendre de 70 mètres, ils vont arriver à 1 mètre au-dessus de la nappe qui alimente nos étangs. Aujourd'hui on nous soutient qu'il n'y a aucun danger.

V : A qui appartient ce site pour ce type d'exploitation du sol ?

F : C'était Calcia, Italcementi et maintenant c'est Heidelbergcement. C'est un projet industriel qui a le droit d'exister mais contre lequel on essaye de faire tout ce qu'on peut pour ne pas qu'il existe.

V : On est encore sur le périmètre du PNR ? Ont-ils bénéficié de dérogations, ce type d'aménagement d'une telle ampleur ne va-t-il pas à l'encontre des orientations d'aménagement du parc ?

F : Ce n'est même pas une question de dérogation, c'est qu'ils ont le soutien de l'Etat puisque dans le projet du Grand Paris le ciment est une ressource stratégique, c'est une des dernières cimenteries de l'Ile de France avec un approvisionnement en local donc ils ont le soutien de l'Etat. C'est une réserve stratégique, l'Etat fera tout ce qu'il peut pour les soutenir aujourd'hui le cheval de bataille pour l'association qui s'est élevée contre, il y a aussi les communes qui se sont élevées contre et nous également en tant que privés, on a pris des avocats on a essayé de mettre en place des recours mais ils ont le soutien de l'Etat du fait que c'est une réserve stratégique. Il faut savoir quand même, vous me parlez du parc naturel régional, qui normalement n'avait effectivement pas vocation à accueillir de nouvelles carrières, a laissé en cours celle déjà en activité au moment de sa création mais qui normalement au niveau de sa charte d'origine ne permettait pas de développer les carrières, au moment de la première révision de la charte l'Etat a dit au PNR « si vous ne laissez pas faire cette zone spéciale, moi Etat, je sors les communes concernées du parc » donc ça veut dire qu'ils ont la main mise sur ce projet. Donc aujourd'hui l'axe de combat de ce projet c'est plus d'aller au maximum sur des raisons environnementales, des raisons en approvisionnement en eau, des raisons de poussières, des raisons également par rapport à l'usine qui est très polluante au niveau des particules fines et ça on en parle pas puisqu'aujourd'hui la cimenterie de Gargenville est approvisionnée par une carrière qui se trouve à Guitrancourt par tapis en souterrain, cette carrière arrive en fin d'exploitation c'est même quasiment terminé et donc pour continuer à l'alimenter ils ont fait la zone spéciale qui s'étend sur Brueil, Sailly et Fontenay, 560 ha de zone spéciale c'est donc un projet conséquent. Eux leur situation d'industriel c'est de dire, on cherche des ressources nouvelles du fait que la carrière de Guitrancourt est fermée, un potentiel de ressource en calcaire pour alimenter notre usine puisque ça signifie maintenir de l'emploi, c'est un projet industriel structurant pour la région et l'association principale qui est la VL3C et certaines communes disent que c'est un projet d'un autre temps, c'est fabriquer du béton de manière très polluante sur une usine qui est totalement dépassée et sur un projet qui était valable il y a 25 ans mais qui aujourd'hui ne l'est plus. Chacun fait valoir sa situation on espère qu'à un moment donné, même si on ne peut pas faire interdire totalement du fait du soutien de l'Etat pour la raison de la ressource stratégique, c'est de se dire qu'au moins l'exploitant aura suffisamment de contraintes pour être le plus possible respectueux de l'environnement. Donc c'est une menace, clairement on ne pense pas qu'on puisse être atteint en terme d'approvisionnement quantitatif en eau mais plus qualitatif, notre plus grosse crainte c'est de dire que s'il y a une pollution accidentelle du fait de la rapidité si en plus ils ne sont plus qu'à 1 mètre de la nappe ça va arriver en direct. C'est donc pour cela que l'on s'est positionné contre ce projet c'est pour pouvoir dire « vous saviez parfaitement avant même la mise en exploitation qu'on était alimenté, il est arrivé un accident donc vous êtes directement responsable » sans que ce soit contestable. Aujourd'hui, effectivement qu'ils ont le droit d'exister, effectivement ils ont le droit d'avoir un projet industriel dans la mesure où ils respectent toutes les mesures et toute la réglementation mais nous aussi on était là avant on a le droit de continuer à vivre ici, eux ils mettent en avant les emplois qu'ils génèrent mais nous, une petite exploitation comme la nôtre ça fait vivre la famille de mes parents, mon frère, la famille de mon autre frère, la mienne ? Aujourd'hui on est déjà à trois salariés, quasiment trois familles, faire vivre des projets structurants, des projets cohérents sur de longues périodes, ça devrait être possible.

V : Quelle est l'emprise spatiale exacte de cette carrière ?

F : J'ai un peu exagéré, ça reste 560 ha mais c'est plutôt là au niveau de la carte, un peu plus haut, c'est 560 ha qu'ils n'ont pas le droit d'exploiter d'un seul tenant, ça se fait par lots, ce sont des lots de 50 ha, ils font une implantation sur 50 ha et ils ne peuvent exploiter que 2ha d'un seul coup. Mais ils sont suffisamment malins dans la communication, suffisamment malins dans la procédure pour que, le jour où ils sont en dépassement de toutes façons ils trouveront des solutions, le modèle d'exploitation a bien évolué parce qu'avant ils faisaient des carrières sur des hectares et des hectares, c'était blanc et puis le reboisement il se faisait comme il pouvait mais tout ça a bien évolué maintenant il y a un certain nombre de contraintes qui font que ça n'est plus aussi défigurant que ça ne l'étais. Nous notre principale crainte, plus que les poussières, plus que les bruits c'est véritablement l'approvisionnement en eau qualitatif de nos étangs.

V : Les terres agricoles exploitées pour l'extraction de la ressource en calcaire ne reviendront pas arables, la réversibilité des terres pour l'exploitation agricole est impossible ?

F : Ils disent qu'ils pourront remettre en état de cultiver 70% des sols exploités, sauf que quand tu as creusé sur 70 mètres et qu'à la place tu remets 40 cm de terre arable, où est-ce qu'elle est la vie ? A la limite on pourra en faire un espace paysager mais on ne pourra pas re-cultiver dessus, c'est impossible. Il faut arrêter de raconter des bêtises. Aujourd'hui évidemment dans ce qu'ils mettent dans la communication, dans ce qu'ils mettent en avant, dans toutes les études qu'ils sont à même de faire, ils vous disent que c'est possible. Aujourd'hui ils disent 70% mais au final si on retrouve 20% de terres exploitables ce sera déjà beaucoup, et pour nous, la Ferme du Haubert, la problématique n'est pas tant cette emprise foncière puisque directement on est concerné que pour 3 ou 4 ha, donc même si 3 ou 4 ha sur 70 ha c'est beaucoup, d'autant plus qu'on est dans une région où les 3 ou 4 ha tu les retrouve pas comme ça du jour au lendemain, il y a une pression qui est telle que forcément tu ne récupéreras pas facilement ce que tu as perdu, ils vont forcément t'indemniser mais une indemnité c'est quoi ? C'est du court terme, tu n'en vis pas.

Aujourd'hui la VL3C a repris la problématique de l'approvisionnement en eau qui nous est primordiale pour le fonctionnement de notre diversification. Quand la zone spéciale a été créée le dossier eau a été complètement survolé, totalement oublié. Ils savaient qu'il y avait de l'eau en dessous mais ils ne se sont pas préoccupés du problème. Il y a encore 4 ou 5 ans quand ils ont remis en place le projet parce que ça a été longtemps en attente pour différentes raisons stratégiques au sein de l'entreprise, ils avaient en vue de pomper la nappe ! De la rabattre ! C'est-à-dire de pomper la nappe et de la rejeter directement dans la rivière pour pouvoir exploiter encore plus bas. Ils sont capables aujourd'hui de dire que l'exploitation d'une carrière est une activité moins polluante que l'activité agricole, ils vont très loin. Ils ont fait des prélèvements d'eau autour des étangs pour voir quels étaient les différentiels de qualité entre les piézomètres où ils étaient capables de pomper et notre approvisionnement, il n'y a aucune différence de qualité mais ils ont réussi à trouver près des étangs des endroits où des pêcheurs avaient vidé des barbecues donc du charbon de bois, ils nous ont sorti une pollution au toluène ! On ne nous a jamais parlé des doses, présence de toluène qui existait chez nous mais pas chez eux ! En gros c'était nous les pollueurs. C'est franchement une pression qui est très très très lourde. Ça c'est le premier dossier.

Le deuxième dossier aujourd'hui c'est une problématique au niveau de l'élevage puisqu'on est depuis l'année dernière soumis à un arrêté de biosécurité qui a été déclenché par l'Etat suite aux deux épisodes de grippe aviaire qui a eu lieu dans le Sud-Ouest et ils ont voulu renforcer les mesures de biosécurité sur la totalité des fermes faisant de l'élevage avicole, mais encore une fois en imposant des normes d'élevage industriel à des élevages comme les nôtres, en circuit court, en vente directe, et en quasi autarcie.

V : Vos bêtes sont élevées en liberté ?

F : Oui chaque espèce bénéficie d'un parcours, on fait aujourd'hui des oies, des chapons, des dindes, des pintades, des poulets, donc au fur et à mesure qu'on a pris en considération le fait qu'il fallait avoir de plus en plus d'animaux présents sur place pour fidéliser la clientèle. Le développement a fait qu'on a occupé le terrain comme il existait de manière un peu décousue et surtout parce que dans notre esprit l'organisation qu'on nous demande aujourd'hui de respecter n'est pas du tout présente, en plus on le faisait de manière à peu près logique dans notre développement par rapport à l'accueil des clients. Aujourd'hui l'arrêté de biosécurité dit que pour être efficace il faut que l'on puisse déterminer une zone professionnelle totalement séparée et totalement vierge de tout accès public à l'intérieur de laquelle on crée une zone d'élevage. C'est-à-dire que dans la zone professionnelle on doit avoir une zone d'élevage encore plus surveillée à l'intérieur de laquelle ne rentre que ceux qui ont vraiment besoin d'y rentrer, les allées et venues doivent être maîtrisés. Aujourd'hui dans notre développement les gens naviguent pour aller vers les étangs, il y a des zones d'élevages de part et d'autres des étangs où on a du public tout autour, par ailleurs on a un chemin que nous avons créé pour desservir notre élevage il est utilisé par les randonneurs, il n'est pas clôturé à l'entrée, rien n'indique qu'on entre dans une propriété privée, c'est ce qu'il faut arriver à faire maintenant. On est totalement traversé de part et d'autres par de la circulation publique. Donc aujourd'hui on nous demande de nous réorganiser de la façon précédemment expliquée, c'est pas incohérent mais c'est d'une lourdeur incroyable à l'échelle d'une modeste exploitation comme la nôtre et dans une zone où on a des densités d'élevage raisonnable, parce que le facteur densité d'élevage dans la propagation de la grippe aviaire est une donnée très importante. On nous impose des normes qui ont été prévues pour l'élevage industriel parce que ça concerne des nombres d'animaux très importants où leur immunité est mise à mal. A titre d'exemple un éleveur industriel peut élever plus d'animaux en une seule fois que ce que l'on peut produire en une année. Aujourd'hui on est beaucoup confronté à cette problématique, on a en vue des solutions mais on ne sait pas encore de quelle manière sera évalué notre dossier puisque nous avons de nouveau la problématique liée aux points d'eau qui sont des lieux d'accueil potentiel des migrateurs et il faut savoir que les migrateurs sont des vecteurs possibles et passifs de la grippe aviaire, on ne sait pas comment l'administration va évaluer les potentialités de contamination, donc aujourd'hui on est vraiment dans une situation pas encore précaire mais qui pourrait vite le devenir malheureusement si notre dossier est mal évalué.

L'idée elle existe ce serait de réorganiser des sites d'élevage, un ici où on aurait plus que les pintades parce qu'ici on a augmenté notre capacité à produire des poulets donc l'aire qui était prévue initialement est maintenant un peu trop petite donc l'idée c'est d'échanger une parcelle qui ne nous appartient pas encore mais le voisin est d'accord pour faire un échange plus loin ce qui nous permettrait d'agrandir la zone d'élevage poulets ici, on aurait tous nos bâtiments alignés donc quelque chose de beaucoup plus rigoureux et beaucoup plus simple à mettre en œuvre. Cette partie-là que l'on conserverait pour les volailles festives 6 mois par an.

Comme aujourd'hui on a le risque grippe aviaire, si jamais ils doivent nous interdire de produire, je ne pense pas que ça arrive, mais si on en arrive là et c'est là aussi où c'est totalement aberrant car ce qu'on pourrait faire c'est d'arrêter la production de poulets et on se lance dans la production de porcs en plein air, c'est demandé de la même façon par les clients et de manière encore plus intéressante, ça se nourrit comme un poulet donc on s'est déjà fait, on peut valoriser toutes les parties de la bête, il existe un abattoir pas loin on le transforme et on pourra continuer à vendre en direct. Mais là où c'est aberrant c'est que la problématique salmonelle elle existe plus sur les porcs mais elle n'a jamais été mise en place sur la filière porcine française parce que c'était une question de coût du fait qu'il y avait plus de porcs et plus de potentialités à avoir des infestations, ils ont préféré ne pas surveiller ça parce que ça aurait coûté trop cher et il faut savoir qu'aujourd'hui le porc par rapport à la grippe aviaire n'est pas du tout surveillé alors que c'est l'hôte intermédiaire entre la volaille et l'homme. Cette reconversion vers l'élevage de porcs signifierai de casser l'outil de production qui est durable, on est capable d'être repris sur la façon dont on travaille aujourd'hui, des jeunes peuvent venir derrière nous et continuer à faire la même chose parce que le but c'est alimenter en volailles des clients qui viennent sur la ferme, dans le genre durable on ne fait pas beaucoup mieux.

On a pris en considération tout ça et on se dit que si jamais ça devait s'arrêter un jour, on a commencé à mettre en place des serres sur cette parcelle là pour initier une activité maraîchage depuis cette année, c'est un troisième emploi qu'on a créé avec l'embauche d'un jeune maraîcher. On produit des légumes qu'on vend directement au magasin. Cette activité maraîchage est présente dans notre esprit depuis très longtemps puisqu'on a un projet assez conséquent correspondant à l'aménagement d'une ferme auberge dans ce bâtiment-là, avec vue sur les étangs pour des questions de cadre, pour des questions de proximité avec le bâtiment technique qui est un bâtiment tout neuf dans lequel on a notre abattoir, nos chambres froides, nos labos de transformation, au bout duquel on va faire une cuisine un peu plus conséquente pour faire à la fois du traiteur pour le magasin et des plats pour la ferme auberge. L'idée c'est que le cuisinier qu'on embaucherait il soit à même de cuisiner des plats pour le magasin et des plats pour la ferme auberge. A l'origine quand on a acheté ici en 1989 du fait que les parents de ma mère étaient eux-mêmes maraîchers, mes parents ont aussi fait un peu de maraîchage et pour la petite histoire ils ont arrêté de faire du maraîchage en demi-gros, à l'époque ils livraient directement aux halles de Paris jusqu'en 70, ils ont arrêté quand le mandataire leur achetait des colis en bois plein de chou-fleur, il leur achetait moins cher plein qu'il ne leur vendait vide, donc il se sont lancés dans l'élevage par la suite. L'idée du maraîchage est présente dans notre esprit depuis très longtemps sur cette activité de ferme auberge puisque l'idée c'est de se dire qu'on sait déjà produire du poulet et qu'on soit capable de produire des légumes pour élaborer des plats variés avec des produits de saison cultivés au sein de la ferme. Lorsque nous avons trouvé ce jeune maraîcher, on a fait le test, on pouvait à ce moment-là financer deux serres sans rien demander, on a pas pris un risque énorme d'autant plus que si un jour nous ne sommes plus en mesure de faire de l'élevage ici je peux prendre une partie de ce potentiel là en développant davantage l'activité de maraîchage, je pense qu'il devient dangereux de mettre les œufs dans le même panier, créer plein de petites activités plutôt qu'une seule grosse. C'est un peu ce que j'essaye de défendre à l'ADADSA en disant que si on veut que des jeunes se diversifient il ne faut peut-être pas non plus leur demander de faire du début à la fin, il faut être en capacité de leur dire que si vous avez trop de légumes voilà l'endroit où vous pouvez les transformer, si vous avez trop de légumes voilà à qui vous pouvez les vendre. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une région céréalière, tous les jeunes qui s'installent aujourd'hui ont en tête de se

dire mon père a vécu de la céréale sans trop se casser la tête parce qu'à l'époque c'était rémunérateur, c'était simple à faire avec des techniques culturelles standardisées. Aujourd'hui il y a des jeunes qui s'aperçoivent que pour continuer à vivre de l'exploitation qu'ils envisagent de reprendre il faut qu'ils aient un atelier de diversification mais il faut aussi ne pas leur mettre du jour au lendemain dans les pattes la totalité de la filière, parce qu'ils n'y arriveront pas et ils ne le feront pas. Il faut mettre en place des choses qui leur permettent de scinder leur activité et en fonction de l'envie qu'ils auront, jusqu'à la commercialisation ou pas, jusqu'à la transformation ou pas. Il y a encore une mentalité à faire évoluer et on est surtout dans une région où les gens ne s'étaient jamais posés ces questions-là. On n'est pas dans une région d'élevage, pour avoir assisté dernièrement à des réunions sur la diversification, quand on leur propose une activité de poules pondeuses les premières questions c'est : est-ce qu'on travaille le dimanche ? Eh bien oui c'est de l'élevage, évidemment qu'on travaille le dimanche, il faut s'occuper des bêtes tous les jours. Il n'y a pas de reproches c'est juste des constats.

Je pense qu'on peut encore améliorer certaines choses notamment par rapport au magasin, aujourd'hui le magasin est ouvert les vendredis, les samedis et les dimanches, quelques jours fériés à partir du moment où ils touchent au week-end donc les lundis principalement. L'idée c'est la ferme auberge, j'ai d'ailleurs pensé à intituler cette structure par un jeu de mot : L'Haubert'ge : à la source du produit. La source pour rappeler le cadre avec la proximité des étangs et de la Montcient mais surtout à la source des volailles et d'une grosse partie des légumes, c'est mon slogan publicitaire que j'ai depuis longtemps dans ma tête mais on y est pas encore. En termes de commercialisation on est ouvert tous les dimanches donc c'est de plus en plus compliqué vu qu'on développe le salariat alors qu'à l'origine on est sur un modèle de ferme familiale avec uniquement des emplois familiaux, ça nous a valu à l'époque de nous sortir de la problématique salmonelle car nous n'avions pas de salariés donc le coup dur on l'a épongé nous-même, c'est plus simple à gérer, quand t'as pas de salaire à sortir t'as juste à te serrer la ceinture. Aujourd'hui on est sur un modèle d'exploitation avec des salariés donc on se doit aussi de développer des choses pour pérenniser, pour rentabiliser et pour continuer à se développer. Donc l'idée c'est la ferme auberge et en terme de commercialisation, ça y est je vais réussir à finir enfin ma démonstration, c'est de se dire qu'aujourd'hui on commercialise 80% de nos produits en direct aux consommateurs les 20% restants c'est quelques petits restaurants, ce sont des revendeurs dans des fermes qui ont des petits magasins comme le nôtre et qui à l'origine font d'autres produits c'est juste histoire de diversifier l'offre mais ç'est rien du tout, 3-4 poulets la semaine donc c'est pas grand-chose, on fournit une boucherie traditionnelle dans un Intermarché.

V : Vous ne faites aucun marché ?

F : Aucun, on est à la porte de Rungis ici, les revendeurs ils savent aller chercher un poulet fermier bien moins cher que nous on le produit et l'image du local n'est pas suffisamment puissante pour absorber le différentiel. Nous ne sommes capables de toucher que du consommateur en direct ou de petits intermédiaires qui sont capables de mettre en valeur une étiquette vraiment locale, proche. Pour arriver à développer ça encore parce qu'aujourd'hui comme je vous le disais on vend mais en direct c'est-à-dire sans aucune précommande, le vendredi, le samedi et le dimanche quelquefois on prend une gamelle parce que la fréquentation n'a pas été suffisante, c'est pour ça qu'est venue l'idée de transformer encore plus et de créer la ferme auberge, parce que le jour où tu te prends une gamelle tu congèles les poulets qui te restent et tu les ressort plus tard pour faire un repas et tu as le droit de le faire c'est tout à fait légal

et ça peut encore être très qualitatif. Donc pour la commercialisation, l'idée pour devenir plus efficace en termes de préparation et de volume, c'est d'améliorer nos capacités d'accueil de volailles, aujourd'hui on dispose de bâtiments d'élevage de 60 m² pour un coût relativement élevé, l'idée c'est de passer sur à des bâtiments de 90 m² c'est-à-dire augmenter notre capacité à produire des volailles mais pour arriver à les vendre pour la même clientèle on ne va pas y arriver. L'objectif c'est d'arriver à produire plus pour le même coût, au lieu de sortir 600 poulets on va sortir 900 poulets pour à peu près le même coût parce que ce qui le plus cher c'est le gaz et que tu chauffe pour 600 ou 900 poulets c'est à peu près le même prix, le différentiel c'est l'aliment mais c'est nous qui le produisons donc c'est pas ça le plus problématique. Mais ces poulets là même si tu les produis moins cher il faut continuer à les vendre donc pour être encore plus efficace l'idée c'est de créer une boutique en ligne qui permette aux collègues de nos clients actuels de consulter en début de semaine ce qu'on sait leur vendre, de passer commande et nous les jeudis et les vendredis on fait les livraisons dans les entreprises. Pourquoi les collègues de nos clients, parce qu'aujourd'hui on a un gros potentiel sur des gens qui viennent jouer au golf de la Montcient, le ticket d'entrée c'est 5000 euros par an je crois donc c'est pas n'importe qui qui vient jouer c'est des responsables d'entreprise, des gens à responsabilité dans des grosses entreprises et qui disposent d'un réseau qu'il serait intéressant d'exploiter par ailleurs certains d'entre eux connaissent déjà nos produits et qui peuvent devenir très facilement nos ambassadeurs, on peut très rapidement pénétrer leurs entreprises et très rapidement communiquer. Ça permet surtout que vu que la commande serait passée soit le lundi soir soit le mardi soir, dès le mercredi matin on sait le boulot qu'il y a à faire pour le reste de la semaine alors que là aujourd'hui on fait un peu d'anticipation mais à l'aveugle parce qu'on ne connaît pas notre fréquentation, une chance pour nous elle est régulière avec des variations saisonnières mais qu'on arrive à anticiper mais il peut arriver que le gros de la fréquentation ça soit le vendredi et qu'on ait pas tout prévu et que tout d'un coup le samedi on ait plus personne et le dimanche il y ait à nouveau du monde. Ça veut dire qu'il faut être très réactif, ça veut dire que si tu travailles avec des salariés, c'est quasi impossible parce que s'il y a trop de monde à rien faire tu perds des sous et à l'inverse si tu n'as pas assez de salariés tu perds des clients. L'objectif est d'équilibrer tout ça avec cette offre de début de semaine pour avoir une efficacité plus importante et éventuellement augmenter le nombre de salariés sur la transformation mais que tu sauras de quelle façon tu les occupe.

V : Vous m'avez parlé de ce bâtiment sans rentrer dans le détail, quelle est sa fonction ?

F : En 1989, on ouvre le premier magasin ici et au fur et à mesure on s'aperçoit que l'activité ne sera pas suffisante pour faire vivre tout le monde puisque mes frères vont arriver, on se dit qu'il faut développer une nouvelle activité, on fait venir un architecte qui à l'époque travaillait beaucoup avec les gîtes de France, donc il faisait des gîtes ruraux entre autres. Il vient et on fait un état des lieux mais l'idée première c'était de réaménager l'étable en pierre de meulière, très jolie et bien située au niveau des étangs et on s'était dit qu'on ferait une ferme auberge pour les pêcheurs donc déjà en 1990 l'idée de ferme auberge était présente. L'architecte nous aide à nous rendre compte que la ferme auberge est une bonne idée mais c'est peut-être pas le moment de le faire, sur le moment c'est plutôt de remettre en place une activité déjà existante, on avait déjà un magasin et un tout petit labo qui devenait non conforme aux normes sanitaires qui se mettaient en place et on était loin d'y répondre, bien que le support de développement c'était cette activité de commercialisation on a fini par ce dire qu'il fallait faire de manière plus sérieuse. Donc le projet ça a été de convertir ce qui était à la base un hangar agricole en un bâtiment technique avec un espace abattoir, parce qu'avant on faisait abattre nos volailles à 70

km d'ici, des chambres froides et un atelier de transformation. A l'intérieur de ce bâtiment là quand on l'a conçu, l'idée première avec l'architecte c'était de se dire si un jour les services vétérinaires nous embêtent trop pour tout ce qui est norme, si un jour ça devient trop lourd et que ça devient impossible à respecter, le bâtiment là il faut en faire autre chose donc on a conçu un bâtiment suffisamment modulable ou en tous cas évolutif pour pouvoir en faire autre chose, il est prévu pour être totalement évidé, c'est à dire que toutes les pièces que nous avons créé à l'intérieur sont des pièces avec des panneaux modulaires ce qui fait que si un jour on veut en faire autre chose, on vide tout, le bâtiment il est d'un seul tenant ça fait une salle de réception exceptionnelle.

V : Où habitez-vous ?

F : Aujourd'hui mes parents ont une maison neuve construite là-haut, ma famille et moi on vit juste à côté où ça a été rénové, quand j'ai rencontré ma femme on a commencé par vivre dans un petit mobil home toujours présent, la famille s'est agrandie et on a fini à 5 dans un 50 m² donc ça commençait à être petit et les investissements étaient en priorité destinés au professionnel.

V : Au niveau de la diversification en maraîchage, à quoi avez-vous pensez pour développer cette activité ?

F : Donc pour l'instant on a une serre avec des tomates et une serre avec des fraises, la semaine prochaine on va aller visiter chez des exploitants maraîchers des serres un peu plus techniques pour faire des tomates dans de meilleures conditions parce que l'été par exemple quand il fait très chaud on est obligé d'ouvrir les bâches sur les côtés mais tout est manuel, il n'y a aucune mécanisation, aucun système d'aération qui soit efficace.

V : Pourquoi la tomate spécifiquement ?

F : Parce que s'il y a un fruit qui se vend très bien c'est la tomate, tout simplement. Les gens cherchent des fruits et légumes cueillis à maturité, sur la tomate le marché est inondé de fruits cultivés sous serre et récoltés encore vert. On recherche donc des variétés à forte qualité gustative et on proposera à notre clientèle des tomates d'une fraîcheur qu'ils ne retrouveront pas en supermarché c'est l'intérêt de la vente en direct. En termes de saisonnalité les gens comprennent même s'ils sont capables d'acheter des tomates grappe l'hiver ils feront la différence avec ce que nous leur proposeront. C'est aussi pour ça qu'on a choisi de faire cette activité là sur cette parcelle, qui n'est pas forcément facile à cultiver pour une production maraîchère, parce qu'elle est visible de la route et en terme de communication c'est idéal pour faire comprendre que l'on se diversifie vers ce type d'activité. Toutefois si cette activité vient à se développer on pourra trouver d'autres parcelles mieux adapté à ce type de culture. Parce que là on est sur une terre lourde et collante, il y a beaucoup de cailloux, c'est en pente et c'est très humide mais l'exposition est bonne et c'est donc une zone d'accroche pour capter l'attention des gens qui fréquentent la route.

V : Avez-vous des terres en bail précaire ?

F : Plus maintenant, on en avait qui étaient soumises à ce que l'on appelle le service des domaines, un service de l'Etat, qui s'est dégagé de toutes ses propriétés foncières qui sont revenues dans le giron des communes. Donc maintenant ces terres-là sont propriétés de la commune et on est en passe de régulariser un bail rural sur ces parcelles, mais ça ne représente rien du tout, ç a doit faire à peine 1 ha. Mais il y a dans la région des exploitations qui ont,

justement avec Calcia qui sont propriétaires fonciers de manière importante, plus de 50% de leur foncier en précaire. Ça fait des décennies que ça dure et ces exploitations ont fait monter leur capital et leur outil de production sur cette précarité, comme ils ne payaient pas de loyer l'argent était investi ailleurs, donc aujourd'hui c'est une menace pour eux en termes de foncier mais c'est aussi ce qui leur a permis de grandir et d'exister pour investir dans des terres qui n'étaient pas concernées par ce type de bail. Pour nous le précaire ça n'est pas ce qui nous préoccupe.

Si la céréale, culture qui nécessite de grandes surfaces, continue d'exister et de perdurer chez nous, c'est parce que c'est l'élément qui nous permet de produire l'aliment pour nos volailles et de communiquer sur cette démarche auprès de la clientèle. Nous n'avons donc pas des besoins si énormes que ça, en ce moment l'idée c'est de reconstruire un hangar dans le prolongement de l'existant où l'on stocke et transforme une petite partie de nos céréales mais celui-ci est en train de s'écrouler petit à petit. On ne le reconstruit pas parce que comme ce sont de vieilles charpentes, la remise en état coûterait plus cher que de faire un bâtiment neuf. Donc nous pensons construire un nouveau bâtiment dans le prolongement, d'une surface maximum de 600 m² sur lequel on installerait une toiture photovoltaïque pour l'autoconsommation et sous lequel on entreposera le matériel de maraîchage, le stockage de nos céréales en vue de leur transformation car pour l'instant on emmène nos stocks à la coopérative qui nous les transforme à façon, donc ça nous coûte assez cher. On pense développer également une activité de vente directe de nos céréales, on sait faire venir les clients et il ne se passe pas un week-end sans que les gens nous demandent si nous fournissons de l'aliment pour les poules, aujourd'hui c'est un truc que l'on n'exploite pas parce que sur le modèle que l'on a aujourd'hui au niveau du stockage et de l'ensachage, c'est contraignant de faire des petits sacs pour les clients. Mais le jeu en vaut la chandelle pour une petite exploitation comme la nôtre car ça nous permettrait de trouver une rentabilité supplémentaire sur la valorisation de nos céréales par la vente aux particuliers. C'est d'une part trouver de la complémentarité dans nos activités pour rechercher des axes de rentabilité mais aussi de nous mettre en capacité d'être repris un jour. C'est-à-dire qu'une activité comme l'élevage, à partir du moment où elle va se développer elle va devenir une unité suffisante pour occuper une personne donc un jeune qui voudrait s'installer serait à même de reprendre cette unité là, mais cette activité-là ne continuera à être potentiellement intéressante que parce qu'il y aura toutes les autres autour, si en plus de la commercialisation on arrive à faire la ferme auberge ça va donner de la durabilité et des perspectives d'avenir, ça nous paraît vachement important et on s'en est rendu compte qu'au fur et à mesure, moi je vais avoir 50 ans, je suis loin de la retraite et je n'y pense pas forcément mais à un moment donné tu es aussi responsable du devenir de ton entreprise et il faut se mettre en condition pour qu'elle soit reprenable.

Aujourd'hui il faut savoir qu'on est dans un Parc Naturel Régional par rapport aux contraintes environnementales et aux contraintes d'urbanisme, on est en zone vulnérable à cause du cours d'eau, on a une zone humide protégée par l'Europe et classée en zone Natura 2000 ou quelque chose comme ça en tous cas c'est un niveau de protection très élevé parce que quand j'avais commencé à parler avec le parc de la possibilité de renvoyer tout l'élevage sur une partie définie à cause de l'arrêté de biosécurité et de faire passer un chemin à travers le bois on m'a dit que c'était impossible. On a donc des contraintes environnementales et d'urbanisme en zone agricole et on a juste au-dessus ce qu'on appelle « La cave aux fées », qui est un site classé aux monuments historiques donc on est dans le périmètre et il y a en plus un château, on est dans le cône de vue de ces deux sites donc les architectes des bâtiments de France ont des avis à donner

sur tous nos projets. Pour l'aménagement des serres l'ABF était initialement défavorable alors qu'il n'y a pas de permis de construire à délivrer pour ce type de serre c'est juste une déclaration de travaux, ils nous ont recommandé de planter des haies tout autour des serres parce que ça n'était pas joli mais on est sur une entreprise agricole au bout d'un moment il faut être cohérent !

V : Etes-vous préoccupé par l'arrivée de nouveaux voisins au sein de votre territoire du fait des projets de développement urbains en Seine Aval ?

F : Les problématiques restent toujours les extensions des zones constructibles parce que ça veut dire que ce sont de nouveaux voisins qui arrivent et qui ne prennent pas en considération l'existant, ça veut dire que bien souvent, et je ne parle pas que pour moi je parle au nom de mes collègues, l'activité agricole elle existe, une nouvelle maison se construit et ça vient perturber le projet de celui qui y habite, en termes de tranquillité, en termes de contraintes de pollution environnementale etc... Donc c'est pour ça qu'on entend parler de plus en plus de densification des centres bourgs, c'est important mais ça reste pour nous surtout des craintes mais pas réellement de vraies problématiques pour nous parce que pour l'instant on n'a pas à se plaindre de ça. D'un autre côté le fait d'être à proximité de zones de population très dense, c'est très intéressant pour nous parce que ça représente un important bassin de consommation qui fait que l'on arrive à faire ce qu'on fait, on serait en Lozère on le ferait pas de la même façon. Mais à l'inverse par rapport à la problématique biosécurité on n'a pas non plus suffisamment d'espaces ouverts pour se restructurer comme on le voudrait. D'un point de vue environnemental le Parc a été une bonne chose.

V : Le fait d'organiser votre exploitation de manière à ce que certains produits soient visibles depuis la route ne risque-t-il pas d'encourager certains individus à voler des productions ?

F : On a déjà eu plusieurs fois des vols de volailles, la plus grosse fois où s'est arrivé on nous a emmené près de 120 poulets en une nuit, là c'est vraiment du vol organisé, mon frère s'est fait voler un de ses quads entre 4 et 6 heures du matin, à un moment où le voleur savait que les portes étaient ouvertes et où il n'y a pas grand monde parce que régulièrement à ces heures je vais chercher des produits que nous ne produisons pas sur la ferme comme des lapins ou des canards, donc on est surveillé. Depuis ça on a mis en place de la vidéosurveillance sur le site et on a communiqué là-dessus pour faire de la dissuasion. On sera certainement soumis au vol sur la partie maraîchage mais on est dans une région où voilà... On est dans des mentalités où voilà... Et le pire ce n'est pas tant les vols pour manger mais c'est plutôt les vols pour dégrader.

V : Comment se passent vos relations de voisinage dans le cadre de vos pratiques agricoles sur des parcelles à proximité d'habitations ?

F : Il est arrivé quelquefois que quand on fait des épandages de fumier, la mairie s'est plaint parce qu'on avait mis un peu de fumier sur la route, ponctuellement des voisins qui viennent nous dire que ça ne sent pas très bon et encore on est très raisonnables dans nos épandages, nous n'utilisons aucunes boues d'épuration, on a que des fumiers de volaille très décomposés que nous mélangeons avec des déchets végétaux et on laisse tout ça composter au moins un an et demi à deux ans. Ça peut amener de petites remarques mais nous n'avons pour l'instant jamais eu de conflits de voisinage. Après il y a des contraintes par rapport à la circulation des engins agricoles mais les problématiques des gabarits agricoles sont de moins en moins prises en considération car il n'y a quasiment plus d'élus locaux qui sont des agriculteurs, aujourd'hui la chambre d'agriculture essaie de sensibiliser les agriculteurs pour prendre part aux concertations

et à la vie de leurs communes mais nous agriculteurs, on est les premiers à s'être désintéressés de tout ça parce que c'est du temps que l'on a pas forcément, on a été obligé de consacrer de plus en plus de temps à nos entreprises pour arriver à les rentabiliser et continuer à en vivre. Il y a encore cinquante ou soixante ans l'agriculteur avait toujours un peu de temps et était souvent maire du village, ces problématiques là il les connaissait en plus les gabarits des engins n'étaient pas du tout les mêmes. La société a évolué, les représentants ne sont plus les mêmes et les problématiques s'inversent aussi c'est sûr. Pour nous les embouteillages ça n'existe pas sauf quand il faut aller livrer à la coopérative parce qu'elles sont de moins en moins nombreuses donc de plus en plus éloignées et parfois situées sur des sites industriels comme à Limay où il faut emprunter tout un tissu routier qui touche de plus en plus à l'urbain pour y accéder.

Retranscription au sein l'entreprise Frichot à Boinville-en-Mantois

Entretien avec François Frichot (le 14/07/2017, 50 min)

F : Cette affaire a démarré depuis bien des années puisque mon arrière-grand-père cultivait déjà ces terres et mon père faisait de la généalogie et il a retrouvé des traces de la famille sur ce territoire depuis 1620. Donc voilà je suis un vrai du terroir, un vrai local ! Mon grand-père s'est installé en 1936, c'est lui qui a lancé l'activité de production de pommes de terre à grande échelle, à l'origine il y avait 55 ha de culture sur Boinville. Après la guerre en 1947 il est allé voir une exploitation à la pointe de la culture de pommes de terre en Hollande et il a vu leur nouveau système de stockage et de ventilation, des gaines ventilées un peu révolutionnaire pour l'époque. Il a construit ce truc-là lui-même donc ça a permis de développer la production et d'avoir des pommes de terre toute l'année, à cette époque ça n'était pas encore réfrigéré mais avec ce système de ventilation il arrivait à conserver ces tubercules dans de bonnes conditions, mieux que ce que faisait les copains. Il a lancé ça, il a fait beaucoup de céleri également qu'il vendait sur Rungis, d'ailleurs il avait beaucoup de céleri mais le marché était tellement restreint que quand il arrivait sur le marché avec sa production et il faisait baisser le cours du céleri à l'échelle nationale donc pour dire que c'était un tout petit marché. Après l'armée mon père a repris n'a pas repris l'exploitation en tant qu'agriculteur tout de suite, il a d'abord été négociant en pommes de terre, il faisait affaire avec les copains autour de Boinville et il vendait ses produits à Rungis, aux grossistes, à des revendeurs sur les marchés qui ne font que de l'achat revente. En 1973 il a repris la grande distribution, il a travaillé avec Carrefour, enfin Continent à l'époque situé à Chambourcy, et Auchan, il est rentré dans la grande distribution à cette époque-là. Après il s'est installé en tant qu'agriculteur en 1979 quand mon grand-père est parti à la retraite puis il a repris l'exploitation de ses beaux-parents en 1979 donc on est arrivé à une exploitation de 180 ha. Il y a avait tout de même une partie de rachat sur la pomme de terre car la surface n'était pas encore suffisante pour fournir les grandes surfaces donc il produisait et il rachetait pour compléter son offre et fournir en temps et heure les trois magasins qu'il approvisionnait. Moi je me suis installé en 1991, il a fallu que je comprenne comment tout ça fonctionne. Notre logique de commercialisation consiste à se donner les moyens en termes de volumes produits et de logistique pour approvisionner ce type de structure sans passer par des centrales d'achat en négociant les prix en direct avec le distributeur. Moi je n'ai rien inventé c'est mon père qui a mis cette démarche en route. On dispose aujourd'hui de 4 camions de 26 tonnes et on livre tous les jours 15 à 20 magasins en moyenne, on a des contrats avec une soixantaine de magasins au total essentiellement situés dans l'Ouest francilien.

V : Avez-vous toujours voulu être agriculteur ?

F : Oui, donc je suis arrivé sur une exploitation de 180 ha, il y avait des contrats avec la grande distribution ça permettait de valoriser la production. En 1991 il y a eu la réforme de la PAC, les céréales ça commençait à ne plus payer donc on a développé la production de pommes de terre parce qu'ici on était hors PAC c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de subventions sur la pomme de terre et puis quand on touche des subventions après il faut montrer patte blanche donc ça ne m'intéressait pas donc moi je suis contre ce système. Je touche quand même un peu d'aides sur la partie céréale mais je milite pour sortir de ce système qui ne valorise pas notre travail et c'est insupportable. On a donc agrandi la surface en pommes de terre, on s'est heurté rapidement à la question de l'irrigation parce que les copains irriguaient tous mais moi je n'irriguais pas donc j'avais moins de rendement et une moins bonne qualité parce qu'à l'inverse de toutes les

conneries qu'on entend dans les médias, la quantité ne nuit pas à la qualité, ça peut être vrai mais ça ne l'est pas systématiquement, on peut faire des super quantités avec une mauvaise qualité mais nous on a choisi de faire une quantité raisonnable avec la recherche d'une très bonne qualité et l'irrigation permet d'y arriver. Ça permet aussi de gérer ses taux de matière sèche dans les pommes de terre ce qui permet d'obtenir un produit adapté à l'utilisation qu'on va en avoir, frites, au four etc... Cette année il fait trop sec donc les taux de matière sèche sont trop élevés et les chair fermes éclatent à la cuisson donc elles ne sont pas classées en chair ferme, il y en a qui les classe en chair ferme mais ce n'est pas normal, les rendements sont faibles et les pommes de terre sont stressées donc elles sont complètement difformes, la qualité est relativement faible.

V : Ces pommes de terre difformes sont-elles acceptées par les grandes surfaces ?

F : Elles sont acceptées mais au bout d'un moment il faut arrêter les conneries, les pommes de terre à chair ferme blanches qui sont toutes mal foutues, elles ont des taux de matière sèche au-delà de 20% normalement il ne faut pas dépasser 18% donc elle est friable mais elle n'est pas bonne du tout en chair ferme, elle est juste bonne à mettre à la benne. On avait à cette époque-là, en 1991, 25 ha de pommes de terre puis je suis passé à 40 ha, mais le problème d'irrigation devenait trop contraignant pour avoir une production de qualité. L'avantage de l'irrigation c'est qu'au mois d'août pendant l'arrachage des mottes la terre est sèche donc moi maintenant j'arrose avant et j'ai un super résultat, ça m'évite d'avoir trop de pertes en abimant les tubercules avec ma machine. Lorsque j'avais 40 ha j'arrivais encore à attendre les pluies à partir de mi-septembre pour être à jour mais au niveau des grandes surfaces à la mi-septembre je ne pouvais pas arracher 40 ha de pommes de terre et j'étais contraint par le temps et par le matériel à disposition pour arracher à cette période de l'année, le fait d'attendre autant décale les livraisons et m'obligeait à arracher en très peu de temps.

On a donc fait venir un hydrogéologue pour qu'il fasse des sondages et on a trouvé de l'eau à 120 mètres, j'ai commencé avec un forage et aujourd'hui on a trois forages pour 100 hectares de pommes de terre tout irrigué et je peux donc arracher quand je veux, j'ai donc augmenté fortement la surface en pomme de terre en même temps que l'irrigation à partir de 2005. Maintenant on a des problèmes avec les agences de bassin pour bloquer l'utilisation de l'eau en période de restriction, ils ne se rendent pas compte que durant ces périodes les parcelles ne sont pas arrosées et l'exploitation est en risque de faillite et je licencie tout le monde et c'est mort. Je suis sur un système de production quantitative et qualitative et ça passe par ma capacité d'arrachage. Si au mois de septembre je ne peux pas arroser je dois attendre le mois d'octobre et du coup on ne peut plus matériellement arracher les pommes de terre dans de bonnes conditions parce qu'il pleut tout le temps. Aujourd'hui on fait une vingtaine de variétés pour avoir une gamme suffisamment élargie pour que les clients de la grande distribution aient suffisamment de choix.

V : Avez-vous rencontré des problèmes vis-à-vis de la commune pour l'aménagement de ces forages ?

F : Ce n'est pas la commune qui décide, c'est la DDT. On élabore un dossier avec un hydrogéologue où on explique ce qu'on veut faire et on justifie pourquoi avec des précisions sur les surfaces à irriguer, pour nous on avait 50 ha d'irrigation par site de forage au maximum et on doit attendre 2 mois pour obtenir les autorisations de forer. On a fait faire 4 forages mais il y en a un qui ne marche pas et trois qui fonctionnent dans des conditions raisonnables.

V : Pour quelle raison ce quatrième forage ne marche pas ?

F : Tout simplement parce qu'il est situé au-dessus d'une poche d'eau, il y a de l'eau mais pas de débit. En ce qui concerne les trois autres, dès qu'on pompe de l'eau dans la nappe le niveau baisse et quand on a fini le niveau revient à 0, ça revient à l'initial. Donc en fait ce qu'on pompe c'est rien par rapport à ce qu'on a sous les pieds. Ce qui se passe c'est qu'on pénalise énormément l'agriculture parce que c'est de l'irrigation qui se voit, s'il y a un canon qui passe au milieu de la plaine tout le monde voit ça et les gens disent qu'on gaspille de l'eau, l'irrigation agricole représente une toute petite partie du prélèvement total en eau en France par an, ce que pompe les particulier et les industries ça ne se voit pas. L'irrigation dans le milieu agricole est nécessaire pour l'emploi, la qualité et pour l'alimentation tout simplement. Je n'arrose pas pour le plaisir mais pour avoir à disposition un produit de qualité à un prix intéressant pour les clients de la grande distribution.

V : Qu'en est-il aujourd'hui de votre activité de céréaliculture ?

F : Il y a 150 ha de blé et 100 ha de colza, donc ça c'est pour les rotations parce qu'on ne peut pas faire pommes de terre sur pomme de terre et ce que je fais également c'est que j'échange beaucoup mes terres avec mes voisins, j'ai de bonnes relations avec eux. Ce sont des échanges d'un an à l'amiable donc moi je cultive des pommes de terre chez eux et eux font des cultures chez moi ce qui permet d'avoir de bonnes rotations et d'obtenir un beau produit. C'est-à-dire que je ne fais pas des rotations sur 3 ou 4 ans comme font mes concurrents des autres régions mais je me retrouve à faire des rotations plus longues de 8 ou 9 ans ce qui me permet d'avoir de beaux produits sur des terres neuves et vierges en pommes de terre.

V : Imposez-vous à vos voisins de cultiver certaines plantes sur vos terres ?

F : Non ils cultivent ce qu'ils veulent, en général ce sont des céréaliers, ils peuvent faire du maïs des pois, du blé, de l'orge ou du colza. Et eux ils ont intérêt à faire ce type de rotation car la pomme de terre est un bon précédent de culture pour le blé par exemple c'est-à-dire qu'ils font du blé à pas très cher après, avec du potentiel, les pommes de terre ça peut apporter beaucoup d'engrais mais ça le restitue dans le sol donc ça permet de faire des économies en engrais par la suite et ça permet de travailler le sol et d'obtenir une terre fine pour de bonnes levées de blé derrière.

V : comment gérez-vous les populations de ravageurs de la pomme de terre comme le doryphore par exemple ?

F : Je suis conseillé par un groupement d'agriculteurs qui embauche des techniciens donc ce sont nos techniciens, ils n'ont aucun lien avec les entreprises de produit phyto, ils sont complètement impartiaux, il n'y a aucune boîte phyto qui nous pousse à traiter. Pour moi le but du jeu c'est de traiter le moins possible donc ils sont là pour ça.

V : Quelle est la répartition du mode de faire valoir des terres que vous exploitez ?

F : Je suis à environ 92% en fermage avec 42 propriétaires mais ça varie car en général ce sont des personnes assez âgées.

V : Sur quelles communes se trouvent vos parcelles et quelle est votre stratégie de répartition des terres en propriété et des terres en location ?

F : Enfin on est sur trois sites, j'ai un site assez regroupé sur Boinville sur 80 ha et les deux autres où les parcelles sont plus éparpillées. Les deux autres sites sont situés à Thoiry où on cultive sur à peu près 180 ha et à Beynes sur 150 ha. Le site le plus éloigné est à 20 km d'ici. Pour la circulation c'est une grosse galère, les gens ne comprennent pas en plus, si je suis sur la route ça me fait chier autant qu'eux et que si je suis un peu large je suis autorisé et j'ai autant le droit de circuler qu'eux, donc parfois c'est un peu sportif. On est dans une région un peu urbaine, les gens n'ont plus aucun lien avec l'agriculture et ne savent pas que si c'est la moisson je dois circuler et passer sur la route. En plus les infrastructures routières font qu'il n'y a pas la largeur pour passer donc on passe un peu sur les panneaux. On a des engins qui peuvent faire 4 mètres de large donc il faut une voiture devant se signaler avec un gyrophare, il y a des temps de transport assez importants comme par exemple pour aller au village de Beynes je peux pas traverser le soir parce que c'est une file ininterrompue de voitures et puis il n'y a pas moyen de passer donc c'est une grosse galère.

V : Avez-vous connu des relations conflictuelles avec des riverains habitants à côté d'une parcelle et ne supportant pas les nuisances générées par votre activité ?

F : Ils ne supportent pas de voir un pulvérisateur, j'en ai vu qui se bouchaient le nez, mais mon pulvérisateur est vide je ne sens rien je traite le moins possible ces parcelles mais il faut que les gens comprennent. Quand les gens sont malades ils se soignent ils prennent des médicaments, et bien c'est pareil je ne vais pas traiter pour le plaisir, si je traite c'est que j'ai des pucerons qui sont en train de me bouffer mes patates ou mon blé et si je fais rien c'est mort. Mais ça me fait chier de traiter parce que ça me coûte du fric et du temps et puis c'est pas bon donc on fait des doses minimum et ce qui se passe c'est qu'ils sont en train d'interdire des matières actives qui étaient assez efficaces et du coup on utilise des matières actives qui sont un peu moins efficaces et on traite plus souvent, par exemple sur le colza les altises avant je les traitaient une fois maintenant je les traite quatre à cinq fois avec des produits peu efficaces, genre anti-poux qui ne servent à rien et très peu rémanents dans le temps, donc c'est complètement à l'inverse de ce qu'il faut faire.

Par exemple au niveau des néonicotinoïdes moi j'utilise du Gaucho sur du blé que je sème au mois d'octobre, donc j'enterre mon blé dans le sol mais ils vont nous interdire ce traitement qui s'applique uniquement sur la semence et donc maintenant il va falloir passer 4 à 5 insecticides peu efficaces sur les plantes levées au pulvérisateur pour corriger ce problème.

V : Quelle est la rémanence du gaucho sur la plante ?

F : C'est 60 jours, c'est au cas où il y a des pucerons qui viennent de façon tardive s'il fait encore beau en fin d'année mais au niveau du débat sur les abeilles la plante n'est pas assez développée pour être butinée donc il n'y a pas de problème là-dessus. Il y a quand même une étude sur la mortalité des abeilles qui dit que le gaucho n'intervient aucunement dans la mortalité des abeilles donc il y a deux sons de cloche alors avant de prendre des mesures d'interdiction ou de restriction il faut qu'on sache où on en est. Du coup je vais devoir balancer trois ou quatre insecticides par pulvérisation partout alors que le gaucho est un produit que l'on enfouit dans le sol avec la semence et qui n'est peut-être pas dû à la mortalité des abeilles. Par ailleurs il y a deux discours chez les apiculteurs, d'une part il y a les apiculteurs professionnels qui ne tiennent pas forcément un discours comme on a l'habitude de l'entendre et puis il y a les apiculteurs qui font ça pour le loisir qui affirment que le gaucho fait mourir les abeilles. Après les néonicotinoïdes on peut en utiliser au mois d'avril-mai donc faut voir, mais pour de la

semence de blé semée au mois d'octobre dans le sol je n'y crois pas. Après ils nous disent qu'ils retrouvent des traces 6 mois après bon eh bien peut-être mais euh... Je ne suis pas très agriculture biologique parce qu'il est autorisé en bio d'utiliser des produits comme la bouillie bordelaise, mon grand-père en utilisait mais ce n'est pas très efficace et c'est absolument dégueulasse parce que c'est du cuivre en très grande quantité, ils sont obligé de traiter souvent et le sol finit par contenir des teneurs en cuivre complètement anormales, c'est pareil en ce qui concerne les amendements organiques car ils utilisent beaucoup de fumier qui est un produit naturel, le problème c'est que le fumier en fonction de sa qualité et de sa composition, s'il est trop pailleux il ne va pas apporter assez d'azote et s'il est trop chargé en matière organique fécale il va apporter trois fois trop d'azote, alors que moi je fais mon plan de fertilisation en fonction des prélèvements que je fais sur mes parcelles et j'ajuste les quantités de mes engrais minéraux standardisés pour avoir des taux suffisants en unité d'azote ce qui fait qu'il peut y avoir trois fois plus de résidus d'azote dans un sol cultivé en agriculture biologique que dans mon sol à moi. Tout ça pour dire que l'agriculture biologique n'est pas pour moi un modèle et il ne faut pas que ça en devienne un.

V : Avez-vous certaines parcelles faisant l'objet de baux précaires ?

F : Un petit peu oui, par rapport à des propriétaires qui sont un peu chiant, qui n'ont rien compris mais ce n'est pas un gros problème, il y a des endroits notamment en Ile de France où c'est un gros problème mais moi je ne suis pas concerné.

V : Par rapport au message que véhicule l'ADADSA et l'EPAMSA pour recréer du lien entre agriculture et espaces urbains, vous sentez-vous en position de sécurité foncière ou au contraire de précarité foncière par rapport aux perspectives d'aménagement du GPS&O ?

F : On peut nous empêcher de poursuivre notre activité dans de bonnes conditions sur n'importe quoi. Il y a 7 ans Bédier voulait refaire un périphérique plus large, ça passait à 100 mètres de ma ferme, c'est bon on arrête ! On arrête de faire des détours autour de Paris, c'est le seul poumon vert qui reste dans cette plaine-là, si ils commencent à foutre des routes partout c'est mort. Ils ont mis de côté ce projet parce qu'ils n'avaient plus de fric et puis il a eu des problèmes avec la justice Bédier mais ce projet reste dans les cartons. C'est pareil avec la ligne LGV, ils veulent taper dans la terre agricole, les gens ils viennent ici pour être à la campagne si on leur balance une ligne de train devant chez eux ce n'est pas normal nous on n'est pas trop touché mais c'est plus sur Bréval. L'agriculture doit être conservée dans un environnement tenable parce qu'on sait très bien que ces axes routiers ou ferroviaires vont être accompagnés de zones industrielles et d'habitation. Pour l'instant c'est à peu près préservé mais ça peut changer très rapidement et on ne fait pas le poids, nous agriculteurs face au Grand Paris. Pour l'instant on maintient l'agriculture parce qu'on entretient les paysages, les gens apprécient d'avoir des champs autour de chez eux même si on traite de temps en temps mais certains ne se rendent pas compte que si on n'était pas là pour entretenir ces espaces ouverts ils auraient des barres d'immeuble devant chez eux. Depuis une vingtaine d'années, au moins 15 ans en tous cas, il y a des collectifs qui se sont complètement désolidarisés de l'agriculture, ils ne se sont pas rendus compte que la France était un pays qui avait une force agricole super importante et on est passé de deuxième exportateur mondial au sixième rang, les allemands nous ont doublé. Je pense qu'il va y avoir de gros problèmes à venir sur tout ce qui est élevage et production de lait en France.

V : Etes-vous impliqué personnellement dans certaines instances pour faire valoir les droits des agriculteurs à participer aux prises de décisions et émettre des revendications ?

F : Non plus maintenant, avant j'étais élu de Boinville, c'est pas loin ! Mais c'est bon quoi...

V : Combien de personnes employez-vous ?

F : On a dix personnes à plein temps en CDI et j'ai 20 à 25 saisonniers pour la récolte, pffffff
.... c'est la merde.

V : Pourquoi ?

F : Ils ne viennent pas aux entretiens, je n'avais pas de réponses donc j'ai mis une belle photo de mon tracteur dans l'annonce j'ai eu plein de réponses, des petits jeunes, et j'ai organisé quatre ou cinq entretiens et ils ne sont pas venus, j'en ai un qui est venu, il ne correspondait pas au profil que je recherchais donc je ne l'ai pas pris.

V : Ce sont des gens du coin ?

F : Non il n'y a pas assez de monde intéressé dans le coin. Pour trouver du monde c'est une grosse galère. Donc du coup ce que je fais c'est que j'achète de matériel plus gros et j'emploie moins de personnes. Sinon on a une bonne équipe de permanents mais au moment de la récolte c'est compliqué pourtant je les paye bien et je les loge, l'ambiance est sympa ...

V : Vous êtes à quelques kilomètres de la ville de Mantes-la-Jolie, de quel œil voyez-vous le développement de cette ville qui tend à se développer fortement ?

F : Effectivement elle risque de grossir avec en face des industries et quelque chose pour embaucher des gens ? Mais je n'ai pas vraiment d'idée là-dessus, ils veulent développer mais pourquoi toujours développer ce secteur de la région où il y a plein de chômage, il y a des déserts en France et les gens viennent se regrouper-là, ils n'ont plus rien à foutre il n'y a pas de boulot. C'est pas terrible ici, je suis là parce que je suis agriculteur et c'est l'exploitation familiale mais sinon je serai parti depuis longtemps. Ils veulent faire venir des gens mais qu'est-ce qu'ils proposent pour leur trouver du boulot ? Je pense qu'il faut régler d'abord la question de l'offre d'emploi avant de faire de la politique urbaine dans tous les sens.

V : Quelles perspectives d'évolution de votre exploitation envisagez-vous à l'avenir ?

F : Mon fils va se démerder avec ça parce que je commence à saturer un peu. On a le marché, on a tout ce qu'il faut il y a plus qu'à. J'ai six enfants donc ils vont se démerder. J'en ai trois qui bossent sur la ferme, moi je m'occupe des patates, eux ils s'occupent du reste. Mon fils Antoine, il a 25 ans il est en train de s'installer, il est en train de reprendre une ferme s'il veut faire autre chose il n'y a pas de souci. Mais il y a moyen, on a le marché avec la grande distribution, ils sont preneurs mais bon il ne faut pas se tromper de produit.

Retranscription ferme du Colimaçon (Oinville-sur-Montcient)

Entretien avec Philippe Maurice (le 15/07/2017, 1 h 24 min)

V : Dans un premier temps pouvez-vous me présenter l'historique de l'entreprise. Quelles sont les grosses difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre carrière ? Pourquoi vous-êtes-vous installé ici ?

P : Je me suis installé en 1987, j'ai repris l'exploitation familiale de mon père et de ma mère qui s'étendait sur 45 ha, cette exploitation était dans le cœur du village de Oinville, on cultivait des céréales et on élevait des bovins pour le lait, on faisait de la transformation dans de vieilles étables à l'époque et on vendait beaucoup au détail du lait caillé, du lait écrémé, on faisait un peu de beurre, maman était encore en activité avec moi et puis papa me donnait un coup de main.

V : Vous aviez à peu près combien de têtes de bétail ?

P : C'était pas énorme, on avait une quinzaine de vaches laitières après j'avais un peu de taurillons quelques génisses, j'avais au total une soixantaine de bestiaux tous confondus.

V : Comment valorisiez-vous les céréales ?

P : Les céréales étaient destinées à l'alimentation des animaux et aussi un petit peu à la coopérative. Et puis ensuite je me suis agrandi progressivement et j'ai réussi à trouver quelques hectares sur Oinville des exploitants qui arrêtaient. Je suis passé de 45 ha à 65 ha puis à 68 et régulièrement tous les ans je m'agrandissais. Ensuite on a recréé une exploitation ici en 1990 et l'ancien corps de ferme dans le bourg a été réhabilité et transformé pour en faire des logements mais mes parents y habitent toujours.

On a donc créé ici la maison d'habitation, on s'est servi d'un grand hangar qui était déjà là et qui servait à stocker de la paille pour les fourrages destinés aux bêtes, ici c'était un ancien pré qui est devenu le corps d'exploitation actuel. En 1997 on a décidé ma moitié et moi de créer l'élevage escargot. Donc à cette époque-là elle a arrêté son boulot sur Paris puisqu'elle en avait marre de faire la navette entre Oinville et Paris, c'était plus une histoire de bosser ensemble, de créer quelque chose ensemble. C'était plus une qualité de vie à avoir, c'est pour ça qu'on a créé cet élevage d'escargots. Elle est donc devenue salariée de l'exploitation, elle s'occupait du secteur hélicicole et moi je m'occupais de la céréaliculture. Comme elle n'avait pas le niveau agricole, elle n'était pas du tout du milieu agricole donc moi je l'ai embauché en tant que salarié. J'ai continué à m'agrandir petit à petit et puis on a divorcé, elle est partie. Aujourd'hui je bosse avec un de mes fils que j'ai embauché il y a trois ans, qui est titulaire d'un bac agricole, l'exploitation fait aujourd'hui à peu près 165 ha sur deux départements, le Val d'Oise et les Yvelines.

V : Sur quelles communes principalement ?

P : La commune de Oinville est très petite parce qu'elle fait environ 370 ha, donc on exploite sur 6 communes qui sont toutes aux alentours, c'est-à-dire Brueil-en-Vexin, Jambville, Serincourt, Juziers et Aavernes.

V : A combien de kilomètres se situent les parcelles les plus éloignées ?

P : A une dizaine de kilomètres sur la commune d'Avernes. Aujourd'hui j'ai une autre société, je me suis mis en société en 2012, avant j'étais en nom propre. J'ai créé une EARL pour l'exploitation des 165 ha et j'ai une autre société avec un copain qui est gérant de l'EARL du Val à Avernes, on travaille ensemble et on mutualise un maximum de matériel notamment une moissonneuse, on travaille ensemble sur des gros chantiers comme les semis et les récoltes et on a créé une autre société, une SNC qui s'appelle « Eco-toilettes du Vexin » et donc c'est des toilettes sèches où on est à 50% tous les deux. On offre un service de location et de fabrication de toilettes sèches, c'est surtout pour l'évènementiel.

Au niveau professionnel je suis toujours président de syndicat du Mantois, je suis à la chambre d'agriculture de l'Île de France, je suis donc élu chambre et je suis élu aussi à la ville de Oinville puisque c'est mon sixième mandat en tant que conseiller municipal.

V : Proposez-vous à d'autres agriculteurs de réaliser des semis ou de récolter grâce aux moyens en matériel dont vous disposez ?

P : Oui, depuis l'an dernier on fait une prestation de service d'un voisin sur une trentaine d'hectares qui sont sur Oinville. Mais bon, on a chacun un peu notre matos, on s'échange du matériel et la grosse machine qu'on a en commun c'est la moissonneuse, on va mutualiser de plus en plus de toutes façons surtout en ce qui concerne les gros outils.

V : Quel est votre rendement moyen en céréale, j'imagine que ça dépend des années ?

P : Oui l'année dernière c'était une catastrophe je faisais 45 quintaux dans des blés, je faisais à peine 50 quintaux en escourgeon et 2 quintaux dans les féveroles d'hiver et une vingtaine de quintaux pour les colzas. Cette année on passe du simple au double en moyenne, cette année ça reste très hétérogène parce qu'on a quand même souffert dans des petites terres en fonction des qualités agronomiques du sol. Ça reste une année moyenne d'autant plus que j'ai eu des dégâts sur l'escourgeon avec des attaques de limaces, des dégâts de gel et ensuite j'ai eu des dégâts de grêle mais c'est pas trop problématique. Sur les colzas j'ai mon assolement qui a été pas mal perturbé par les altises parce que j'en fais une trentaine d'ha et j'en ai quand même retourné une quinzaine. Les altises sont des insectes qui nous préoccupent beaucoup et dont on a plus de molécule efficace pour le détruire. Donc on essaye par des moyens agronomiques de compenser en faisant des semis plus tôt ça c'est primordial, je dirai qu'il faut semer avant le 20 août parce qu'on s'est aperçu que si tu sèmes de plus en plus tard il y a des problèmes de levée et ensuite on a ces ravageurs qui viennent détruire les cultures. On essaye de mettre des plantes avec le colza pour essayer d'éloigner au maximum ces insectes et apparemment il y a moins d'infestation sur des colzas associés, je vais essayer sur une quinzaine d'ha. Mais ça dépend des années et de beaucoup de choses.

V : Pourquoi êtes-vous partis du cœur du village pour vous installer ici ?

P : C'est tout simplement parce que l'exploitation était vraiment imbriquée, enclavée avec des circulations de matériels, des bâtiments qui n'étaient pas du tout adaptés, j'ai donc préféré reconstruire un gros bâtiment et une maison d'habitation, ça permettait de libérer l'ancien corps de ferme pour pouvoir le transformer en maison d'habitation et faire des logements. Ça me permettait de partir à l'extérieur du village et comme ça ça sa permet au niveau du matériel d'avoir plus de marge de manœuvre pour circuler. Comme la plupart des agriculteurs font aujourd'hui c'est qu'on essaye de le faire le souci qui se passe c'est que bien souvent une génération ou deux générations après t'es toujours en train de reculer (rires) parce que dans notre région il y

a une telle pression urbaine, bon là je suis tranquille je n'ai pas de maison autour mais je pense que mon fils risque d'avoir des baraques, des lotissements dans quelques années. C'est le cas pour certains qui avaient déjà fait ce que j'ai fait et puis aujourd'hui ils se retrouvent déjà avec des baraques autour de chez eux.

V : Il y a en plus la politique du Grand Paris qui fait que les zones qui sont préservées aujourd'hui ne le seront plus dans quelques années, ce qui va se passer à mon avis c'est que malgré la densification des cœurs de bourgs il y aura toujours des extensions urbaines, ce qui s'est passé dans le bourg de votre village.

P : Alors ça on s'y bat, je t'avoue franchement qu'on se bat contre ça.

V : Et le fait de vivre et de travailler dans le PNR est-ce réellement un avantage pour vous, est-ce un moyen de protection contre l'urbanisation galopante ?

P : Ça permet de freiner ça, c'est sûr. Aujourd'hui on a quand même une prise de conscience de l'Etat qui dit que plutôt que d'étendre les villes dans l'espace il faut plutôt densifier les cœurs de village, monter en niveau plutôt que de chacun ai sa petite maison individuelle avec son petit jardin, c'était une politique d'il y a quelques années. Aujourd'hui ils sont partis dans l'autre sens et c'est plutôt bon signe pour nous. Maintenant il y a tellement de gros projets qui sont là, des projets routiers, des projets ferroviaires on est toujours très tendus parce que quand tu as une autoroute ou une bretelle d'autoroute qui traverse sur le territoire, tu sais très bien qu'après ça te coupes des parcelles, ça te fais un mitage de territoire et c'est pas bon.

V : Vous faites certainement référence au projet de prolongement de l'A 104 et au prolongement du RER E avec le projet EOLE ?

P : Oui et je fais référence aussi aux déviations au niveau de C 13 RD 28, c'est une partie qui partirait du C13 à hauteur de Mézières et qui va remonter sur l'A14 pour court-circuiter les ponts de Meulan, les ponts de Mantes et les ponts de Gargenville parce qu'on n'a pas assez de ponts. Actuellement on a des problèmes au niveau du territoire, je le sais parce que je travaille avec des élus et j'en suis un d'ailleurs (rires), les élus te diront qu'on a de gros problèmes pour franchir la Seine, c'est vraiment un problème majeur le franchissement de la Seine. Pour prendre le train ou pour prendre le RER EOLE il y aura ce problème de franchissement du fleuve, s'ils veulent qu'EOLE fonctionne il faut qu'ils règlent ce problème. Après comment on fera avec les flux de voiture et l'aménagement de parkings, après c'est plus du technique et des volontés politiques qui feront qu'ils prendront une solution ou une autre. Si le problème n'est pas réglé et que les gens mettent trop de temps ils prendront leurs voitures donc ce sera au détriment de la solution facile avec le train qui est plus économique.

V : J'imagine que si le problème n'est pas suffisamment pris au sérieux cela va en effet générer plus de circulation automobile mais aussi impacter fortement la capacité des agriculteurs à circuler sur le territoire, à ce propos rencontrez-vous des difficultés pour transporter du matériel agricole ou pour vous rendre sur vos parcelles avec des engins volumineux ?

P : Bien sûr, c'est effectivement un problème de taille. Il y a notamment des problèmes avec des ralentisseurs qui ne sont parfois pas aux normes sur Oinville et sur Brueil-en-Vexin sur le hameau La Chartre, si jamais quelqu'un se tue là-dessus le maire il va en prison, les ralentisseurs comme ça il y en a trois consécutifs, nous l'avons dit aux maires mais c'est lui qui prend ses responsabilités. Alors c'est sûr ça casse la vitesse mais c'est vrai que nous par rapport à la

circulation d'engins agricoles c'est une problématique supplémentaire ça c'est clair, surtout qu'aujourd'hui nos gros engins comme les moissonneuses, semoirs et autres, comme on mutualise de plus en plus pour essayer d'économiser nos charges de matériel on est amené à se balader beaucoup plus qu'avant parce qu'avant chaque agriculteur restait sur son territoire et s'organisait en fonction. Aujourd'hui on va de commune en commune avec des machines pour deux voire trois agriculteurs donc on fait la moisson en commun et on circule beaucoup plus avec les machines. Quand je rencontre les élus je leur dit « on a des grosses machines pour faire des économies » et ils ne comprennent pas pourquoi et je leur réponds que c'est pour faire des économies d'échelle et de temps à l'hectare. On circule avec du matériel, il faut traverser les villages et si ils nous mettent des ralentisseurs, des ronds-points c'est sûr qu'on ne peut plus passer, on a des machines qui font 4 mètre voire 4 mètres 50 donc on n'a pas des villages adaptés à ça, si en plus on vient rétrécir les chaussées pour ralentir la circulation nous on est coincé. Après il faut trouver des échappatoires pour contourner les villages, on n'a pas forcément des chemins agricoles qui sont adaptés et qu'il faudrait carrosser davantage. Il y a certaines communes qui veulent bien carrosser ces chemins mais après ces chemins sont empruntés par des véhicules parce que ça permet de gagner du temps, ça devient des sortes de raccourcis, si le chemin est trop carrossable obligatoirement il sera emprunté par tout le monde. Il faut donc trouver un juste milieu mais c'est pas facile, on est confronté à ça tous les jours.

V : Par rapport à ces problèmes de circulation, est-ce que vous adaptez votre emploi du temps pour vous rendre dans les champs pour éviter les embouteillages que vous pouvez créer ou subir ?

P : En fonction des endroits, bien sûr on a des créneaux horaires à ne pas faire parce que sinon on est planté, alors parfois c'est pas évident parce qu'on peut avoir des impératifs techniques comme une panne et on se trouve décalé. Mais c'est clair que quand on peut anticiper c'est plus intéressant de faire la nuit ou le matin très tôt.

V : J'imagine que vous avez des parcelles mitoyennes d'habitations, la modification de ces rythmes de travail engendrent-ils des tensions avec les riverains ?

P : Oui tout à fait, à ce propos il y a eu une petite pub qui a été balancée par la chambre d'agriculture juste avant la moisson, il y a eu quelques communes qui ont joué le jeu en balançant ça dans leurs bulletins en disant d'être indulgent en période de moisson, c'était une histoire pour sensibiliser les gens. L'information c'est important mais il ne faut pas la noyer parce qu'après les gens sont pommés, il faut bien cibler les messages moi je vois dans ma commune les gens comprennent le message a été bien perçu. Dans l'ensemble ça ne se passe pas trop mal.

V : Rencontrez-vous d'autres formes de contraintes liées à la proximité de vos espaces de travail avec les habitations ?

P : Tout à fait, sur des épandages de boues par exemple, il y a quand même des boues qui sont épandues issues de stations d'épuration, il y a parfois des problèmes d'odeur. C'est pareil il faut essayer de prévenir les riverains, c'est une question de bon sens, l'agriculteur doit aussi jouer le jeu il ne faut pas se croire tout permis il y a des gens qui vivent autour de nous. Il y a un respect mutuel à entretenir même si parfois on ne peut pas faire autrement parce qu'on est limités dans le temps à cause des conditions climatiques et d'autres facteurs qui font que ça complique la situation mais des fois on peut le faire, ça tiens à la volonté de chacun je dirais

que c'est une question de vivre ensemble. Dernièrement un collègue a eu un problème sur une commune voisine à Jambville avec des épandages de traitements phyto, il a donc eu des problèmes avec les horaires scolaire, son champ est juste à côté de l'école maternelle mais il a eu un problème technique avec son matériel et il a pris du retard, normalement il travaille tôt le matin ou en dehors des horaires scolaires sur cette parcelle et dans ce cas-là au bout d'un moment tu es coincé, l'engrais tu peux encore le garder dans la cuve mais ton produit phyto tu peux pas le stocker dans ton tonneau, une fois qu'il est mélangé t'es obligé de l'épandre sinon ça prend en masse et ça fait du dépôt. Donc sur ce coup-là on a réglé le problème et j'ai dû jouer le rôle du médiateur entre le maire, les parents d'élèves et le collègue, les présidents de syndicat ils jouent souvent ce rôle (rires).

V : Je travaille également sur la problématique foncière, quelle est la configuration de votre parcellaire actuellement ?

P : Alors moi je suis à quasiment 50% propriétaire de mes terres et à 50% en fermage, c'est beaucoup mais ça a un coût aussi. J'avais mes parents qui étaient propriétaires d'une quarantaine d'ha donc quand j'ai commencé j'en ai repris une vingtaine et puis il y a pas si longtemps de ça au décès de papa j'ai repris le reste et j'ai rebalancé au prorata à mon frère et à ma sœur et j'en ai racheté à des propriétaires dont j'étais locataire avant. Parce que c'est des propriétaires très âgés et les enfants désirent vendre quand les propriétaires décèdent donc je rachète petit à petit. Et ça c'est une problématique supplémentaire pour des agriculteurs de notre secteur et des agriculteurs partout en France, on a ce gros problème c'est que le foncier agricole ça coûte de plus en plus parce qu'il y en a de moins en moins surtout en Ile de France, les prix sont en éternelle évolution. Il faut savoir que les terres agricoles en Ile de France en moyenne c'est autour de 8000 à 10 000 euros à l'ha, sur le secteur des Yvelines car dans le Val d'Oise ça peut aller jusqu'à 20 000, il y a des fourchettes qui peuvent être très haute en fonction des catégories de terres et d'autres facteurs, en gros c'est à peu près à 1 euro du m².

V : Avez-vous des parcelles en bail précaire et pour quelles raisons ?

P : Oui j'ai un peu de bail précaire sur environ 5 à 6 ha à peu près, ça concerne de petites parcelles situées un peu partout, ce sont quelques propriétaires qui imposent ce type de bail. Mais on en a tous mais c'est pas énorme. Le foncier c'est notre outil de travail mais quand on regarde le foncier à 10 000 euros l'ha et quand tu vois que tu dégages, dans les bonnes années en céréales, un bénéfice d'à peu près 250 euros l'ha il faut quelques années pour amortir les investissements sur l'achat de foncier.

V : Procédez-vous à des échanges de terres avec des collègues ?

P : Oui, comme j'ai deux trois collègues qui sont sur Oinville avec moi, je suis le seul agriculteur ayant son siège d'exploitation sur la commune mais il y a des agriculteurs qui viennent cultiver sur Oinville, j'ai fait quelques échanges de parcelles pour pouvoir gérer correctement mon parcellaire en remembrant certaines parcelles entre elles pour réduire la perte en temps de travail par une réduction des déplacements. Par la suite je ferais peut être aussi des échanges de culture avec mon associé avec qui je travaille qui a une autre diversification puisqu'il a une exploitation céréalière de 180 ha à Aavernes mais en plus il fait de l'huile et de la farine, donc comme il a des terres qui sont de meilleure qualité que les miennes il cherche parfois des terres de moins bonne qualité pour faire du tournesol par exemple ou des cultures qui ont besoin de peu de terres, le tournesol va très bien sur de petites terres et moi j'ai la même

idée et ça me permettrait de diversifier davantage mon assolement et de pallier à certaines mauvaises herbes qui deviennent récurrentes.

V : Je voudrais revenir sur votre installation sur cet ancien pré, avez-vous rencontré des problèmes vis-à-vis du permis de construire concernant notamment la construction de votre maison sur cette zone classée A sur le zonage communal ?

P : J'ai pas eu de contraintes, aujourd'hui les maires sont de plus en plus réticents, moi j'ai pas eu de réticence vis-à-vis de mon maire à l'époque parce qu'il me connaissait très bien, j'étais déjà au conseil et il connaissait ma situation et savait que c'était la solution la plus adéquate donc moi personnellement je n'ai pas rencontré de problème, simplement quelques problèmes administratifs avec les architectes des bâtiments de France puisque je ne suis pas loin de l'église, je suis dans le rayon des 500 mètres de l'église. C'est plus un problème avec les bâtiments de France qui m'ont orienté à faire comme ça, par exemple si je voulais mettre du photovoltaïque ou de l'éolien, il y a quelques années ça aurait été un refus catégorique même si on avance actuellement sur ce sujet. Ma serre pour les escargots ça m'a pas posé de problème parce qu'elle est relativement cachée par la végétation, elle n'est pas très haute en plus elle a un filet brise vent qui est vert et vient se confondre dans la végétation tout autour, donc je n'ai pas eu de problème de ce côté-là. Je n'ai pas monté vraiment de projet de plus grande ampleur parce que je savais qu'il n'y avait pas moyen d'en monter par ailleurs si j'avais aujourd'hui l'idée d'en monter je sais qu'ils évoluent au niveau des énergies renouvelables je pense qu'à l'avenir on arrivera à trouver des solutions. Donc je n'ai pas eu de problème avec le maire au niveau de la construction de la maison d'habitation mais c'est vrai qu'aujourd'hui il y a des problèmes au niveau des bâtiments agricoles et des maisons parce qu'il faut savoir c'est que la profession a un droit pour la construction de bâtiments agricoles pour développer l'outil de production mais pas forcément pour la maison d'habitation donc aujourd'hui c'est vraiment au bon vouloir de monsieur le maire. Pourquoi ils sont un peu plus réticents ? C'est parce qu'il y a eu un peu de laisser aller vis-à-vis des gars qui n'était pas forcément agriculteurs et qui se disait agriculteurs et puis ils s'accaparaient des terrains où il n'y avait quasiment rien et ils profitaient du lien agricole pour pouvoir créer sa petite maison d'habitation dans des zones agricoles. Je dirais que maintenant c'est mieux encadré et les élus se sont saisis de ce problème pour éviter ce genre d'accaparement. Après il peut y avoir sur le PLU des choses qui viennent nous enquiquiner sur des installations notamment sur des cônes de vue, si on veut par exemple monter un hangar et qu'on est dans le cône de vue la construction est fortement compromise.

V : Etant donné que votre exploitation est « coupée » de la ville par des espaces boisés vous n'avez pas ces problématiques ?

P : Je n'ai pas rencontré personnellement de problème mais j'en connais qui en ont rencontré. Il y a la commune de Oinville qui a porté le pet pour un bâtiment agricole sur le territoire de Jambville, une commune limitrophe, l'accès est sur Oinville et les riverains ont porté le pet maintenant c'est parti au tribunal. On a eu des problèmes aussi avec des serres agricoles qui sont dans le bas du village, j'étais tout seul à être favorable à ce projet parmi les conseillers, au départ c'était partagé mais aujourd'hui les serres sont acceptées mais pas la maison d'habitation.

V : Où habite cet agriculteur ?

P : C'est pas un agriculteur, c'est un arbo enfin c'est plus un fleuriste.

V : Vous voulez dire que c'est un pépiniériste ?

P : Oui voilà c'est l'entreprise Vallon, ce sont les serres qu'il y a en sortie de Oinville direction Brueil sur la nationale. Donc le permis il a été accepté, ça a été au tribunal et notre maire a pris conscience qu'on ne pouvait pas sans arrêt dire non aux bâtiments de production, au niveau des bâtiments d'habitation il savait qu'il avait les pleins pouvoirs là-dessus. Pour les serres ils ont trouvé un compromis mais elles ne sont toujours pas mises en place, le propriétaire ferait bien de s'activer parce qu'un permis de construire ne dure que deux ans. Pour répondre à ta question cet agriculteur habite sur Lainville.

V : Je vais aborder maintenant la diversification de votre activité vers l'héliciculture, activité atypique en Ile de France, avez-vous perçu des aides financières et de qui ?

P : Quand on a monté cette affaire-là en 1997 avec mon ex-épouse, elle était salariée de ce truc-là moi j'étais porteur de projet à 100% et j'ai sollicité le parc du Vexin. Après c'est une question de calcul, j'aurais très bien pu solliciter la région et le département mais à l'époque c'était plus intéressant de solliciter le parc du Vexin car il est lui-même financé par la région et par les deux départements, les Yvelines et le Val d'Oise. L'investissement financier nécessaire à la réalisation de ce projet était d'environ 400 000 francs donc c'était pas énorme, j'avais quand même dû faire un emprunt au crédit agricole cumulé à un apport sur fond propre. Ce projet comprenait la serre mais surtout la construction du laboratoire c'était ça le plus onéreux d'ailleurs.

Aujourd'hui cette diversification me permet de payer mon salarié sans problème donc mon fils. La marge brute de l'activité d'escargot paye mon salarié, c'est quand même pas anodin, c'est du boulot mais c'est assez rémunérateur pour l'exploitation. Dans les années très dures comme l'an dernier au niveau de la céréaliculture la compensation de cette diversification de revenu fut non négligeable. La production en elle-même n'est pas très importante parce que c'est relativement facile à faire quand tout est installé, ça demande de la surveillance mais c'est surtout la transformation et la commercialisation du produit qui demande beaucoup de temps. Je suis d'ailleurs seul à m'occuper de la commercialisation sur les marchés donc tous les week-ends tu es partis de septembre à décembre, on fait des marchés à thèmes, des marchés fermiers et ont fini par les marchés de Noël.

V : En termes de débouchés vous ne faites que les marchés ?

P : Que les marchés, il m'arrive d'approvisionner la ferme du Haubert à Brueil mais qu'à des périodes bien spécifiques, je travaille aussi avec les fermes de Gally, quelques fermes autour de moi mais uniquement au moment de Noël.

V : Vous ne faites pas de vente à la ferme ?

P : Ah si ! Tous les vendredis soirs et les samedis et éventuellement sur rendez-vous. Sinon j'accueille du public pour des visites sur l'exploitation, je fais beaucoup de visites scolaires du 15 mai à fin juin. Je fais aussi un week-end portes ouvertes dans l'année à l'occasion de « la balade du goût » organisée par la chambre d'agriculture et le PNR. Mais 90% de ma clientèle c'est du particulier.

V : Comment communiquez-vous pour faire la promotion de votre exploitation ?

P : Je fais un peu de publicité dans les bouquins du coin dans les bulletins communaux, j'ai pas de panneaux d'affichage, la communication se fait par le bouche à oreille.

V : Pas de site internet ?

P : Non, il y a eu un site fait par la chambre où mon exploitation y est référencée mais je n'ai pas de site à moi. C'est vrai qu'il faudrait que j'en fasse un mais pour l'instant le bouche à oreille suffit. De toute façon je ne vois pas l'intérêt pour moi de me lancer dans ces outils de communication étant donné que ma production actuelle ne suffirait pas à satisfaire la demande, il faudrait que j'embauche davantage et que j'investisse pour accroître mes capacités de production mais ce n'est pas l'orientation que je veux donner à mon exploitation, je m'en sors bien comme ça et je ne veux pas prendre ce risque, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Je préfère rester petit que de continuer à vouloir grossir, le marché il est là c'est pas un souci. Si je voulais travailler avec des grandes ou moyennes surfaces ça serait déjà fait depuis longtemps, ils viennent me solliciter régulièrement et je leur dit non parce que je sais très bien comment ça fonctionne avec eux, il faut assurer les volumes qu'ils demandent et puis ensuite ils vont t'étrangler au niveau des prix moi je ne travaille pas avec ces financiers-là, je reste avec mes locaux je reste avec mes particuliers.

V : Vous êtes tout seul à élever des escargots en Ile de France ?

P : Non, nous sommes trois et nous sommes tous les trois dans le même esprit vis-à-vis de notre clientèle et de notre commercialisation même si ils font un peu plus de bœufs que moi parce que moi je suis resté sur du frais, mise à part ça on est dans le même esprit. Le secteur héliicole à part quelques gros élevages c'est beaucoup de petits élevages comme le mien et on essaye de se répartir la clientèle et d'éviter de se concurrencer, l'héliculture nécessite beaucoup de main d'œuvre et vis-à-vis du marché étranger où ils ont la main d'œuvre à pas cher on ne peut pas s'aligner sur leur offre. Il faut savoir que 80% de la consommation d'escargot en France provient de l'étranger, ce sont des bestioles qui viennent des pays de l'Est, de Grèce et autres, il y en a même qui viennent du Chili maintenant, nous on peut pas lutter face à ça, c'est pas possible on n'a pas les mêmes charges. La stratégie c'est donc de rester sur des produits de qualité et rester sur un marché de proximité que l'on peut assumer.

V : En ce qui concerne les projets urbains avancés par GPS&O dans le cadre de la politique du Grand Paris, est-ce un sujet de préoccupation pour vous, voyez-vous ça comme une opportunité ou comme une menace pour la pérennité de votre exploitation ?

P : La crainte elle vient plutôt au niveau de la mairie, la crainte qu'on a avec tous mes collègues élus c'est qu'on y voit pas forcément d'avantages, il y a un transfert de compétences qui se met en place aussi mais c'est quand même très technique, il y a beaucoup de maires qui sont très méfiants parce qu'on ne sait pas trop où on va, à long terme on sait très bien que les compétences des communes qui partent ça va être très problématique, alors il y aura encore un mandat de maire qui pourrait être encore intéressant mais demain je doute qu'il y ait encore beaucoup de maires intéressés à occuper cette fonction parce qu'ils n'auront que les merdes à faire.

V : Vous faites référence à la réforme territoriale, la création d'intercommunalités, d'EPCI et du transfert de compétences qui en résulte, vous craignez que les gros restent les gros et que les petites communes s'appauvrissent dans un contexte où l'on supprime les taxes permettant le fonctionnement financier des communes comme la taxe d'habitation par exemple ?

P : Voilà tout à fait. La taxe d'habitation était une manne non négligeable pour les communes, elles perdent de plus en plus d'autonomie financière et à chaque fois l'Etat gratte sur ses dotations, on en a de moins en moins, comment va-t-on gérer ces communes ? Grossir pour

faire des économies d'échelle d'accord, mais ça va être gérer que par des fonctionnaires avant on avait un maire qui étaient présent, il était proche des gens et se préoccupait de leur sort, si les gens ont des revendications ou ont des besoins ils vont s'adresser à la communauté sans connaître la personne, ça va devenir de plus en plus compliqué. Je pense qu'il y aura toujours un maire mais ça sera plus ou moins un fonctionnaire. Je pense qu'il faut être très prudent.

V : Quelles variétés d'escargot produisez-vous ?

P : Moi je fais du petit et du gros gris mais c'est essentiellement du gros gris parce que c'est un escargot qui s'élève à la même vitesse que le petit gris et qui a une grosseur comparable au bourgogne et qui a une saveur proche du petit gris. C'est une espèce qui vient d'Afrique du Nord et qui s'adapte très bien chez nous, quand on ramasse nos escargot il faut impérativement qu'ils soient bordés, qu'ils aient cette collerette et ça veut dire qu'ils sont adultes et que la coquille est bien formée sinon c'est friable.

V : Pourquoi ne pas avoir fait de bourgogne directement ?

P : Parce que le bourgogne c'est un escargot qui va s'élever beaucoup plus lentement donc moins rentable. Là en six mois je peux ramasser les escargots, les six autres mois de l'année on procède à un vide sanitaire réglementaire, c'est primordial pour un problème de bactéries. On va finir de les ramasser début novembre et ensuite tout est transformé.

V : Etant donné que c'est un animal hermaphrodite, comment gérez-vous vos populations au sein de la serre ?

P : C'est très simple, j'en achète tous les ans à des copains qui sont naisseurs en Charentes, on récolte tout en novembre on désinfecte et on passe la roto bineuse et on laisse passer l'hiver puis au printemps on resème un nouveau couvert végétal avec du navet fourrager car ç'est une plante qui pousse vite et qui travaille le sol et les escargots en sont friands. Ensuite je mets de la farine sur les planches une fois tous les deux jours à cette période-là mais lorsqu'il y a de la végétation c'est une à deux fois par semaine. Les tuiles ce sont des supports de collage pour les escargots qui vont s'y reposer, ils sont beaucoup plus actifs la nuit que le jour par rapport aux conditions hygrométriques. Au-delà de -6 degrés les escargots ne résistent plus c'est pour cela qu'il faut les ramasser avant les gelées. La durée de vie d'un escargot c'est 2 ans, 2 ans et demi. On a introduit dans la serre un système de brumisation qu'on met en route tous les soirs l'été notamment, et on a une clôture électrique pour éviter que les escargots se baladent sur la structure. On a un filet brise-vent que je laisse durant l'hiver, c'est assez résistant car depuis qu'on a commencé cette activité je ne l'ai changé qu'une fois mais ça reste l'investissement le plus cher de la structure. Au niveau des prédateurs on a un petit grillage au sol pour éviter les intrusions de taupes et de musaraignes qui empruntent les trous de taupe, il y a beaucoup de prédateur de l'escargot au fur et à mesure du développement de l'animal, tu peux être embêté par des oiseaux, des rongeurs, des insectes etc...

En ce qui concerne le labo de transformation on a qu'une seule cellule et on fait étape par étape, on ramasse les escargots on les met à jeuner en chambre froide, en suite on les plonge dans l'eau bouillante et puis on les décoquille sur la table. Après on nettoie les chairs dans quatre eaux et les coquilles sont lavées également. Les chairs sont ensuite conditionnées en sacs de 2 kg puis stockées en congélation, je reprends mes chairs blanchies et je les refais cuire au court bouillon pendant 3 heures et enfin on intègre les chairs soit remis en coquille ou dans un feuilleté etc... J'ai une date limite de consommation de six jours et ensuite je congèle.

V : Pour ce qui est de l'ancien corps de ferme, vous m'avez dit que vous en avez fait des logements, percevez-vous des loyers ?

P : On l'a transformé, il y a une partie maison familiale qui a été conservée et puis il y a une partie qui a été vendue pour faire des logements et une partie qui a été démolie et on en a fait des maisons, huit maisons, mais on ne touche pas de loyer étant donné que ça a été vendu.

V : Au niveau des statuts juridiques, vous êtes en EARL pour la production ? Est-ce la même société pour les escargots ? Avez-vous complété ce statut par une SARL pour la vente ?

P : C'est effectivement la même société et tout est réglé sous cet unique statut, que ce soit la production et la vente. Après il y a la SNC pour les toilettes sèches et là c'est différent mais ça on l'a à deux. Et justement mon pote il a créé deux sociétés différentes pour des raisons de gestion de l'EARL, c'est plus un problème de succession d'exploitation parce que sa mère est encore avec lui, moi j'ai déjà réglé tous ces problèmes de succession alors que lui c'est pas le cas, il a dix ans de moins que moi et il a démarré dans le même contexte que moi. Tout ça c'est vraiment des choses qu'il faut bien gérer. Les problèmes de succession d'exploitation c'est un sujet délicat et ça risque de devenir très problématique à l'avenir parce qu'avant on avait beaucoup de petites exploitations et aujourd'hui on est sur de très grosses exploitations avec des capitaux relativement importants et ça va poser des problèmes pour la reprise des exploitations pour des questions d'indivision entre les membres d'une même famille. L'agriculteur qui souhaite reprendre l'exploitation familiale il a des endettements vis-à-vis de ses frères et sœurs, c'est un problème qu'on n'a pas forcément dans d'autres pays notamment aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Chez nous c'est calculé sur les valeurs vénales et il y a une configuration fiscale qui fait que c'est très complexe en France.

V : Pour fini, quelles sont les perspectives de développement de votre exploitation ?

P : J'ai un enfant qui est donc très intéressé par l'agriculture puisqu'il bosse déjà avec moi, on est déjà sous une forme sociétaire donc on va lui donner des parts, on commence à travailler là-dessus mais pour une succession d'exploitation il faut s'y prendre dix ans avant, je vais voir comment ça va évoluer avec mon conseiller de gestion en patrimoine pour trouver la situation la plus adaptée à ma situation. Je conseille à tous les agriculteurs de travailler avec des conseillers de gestion pour anticiper cette transmission surtout que fiscalement ça évolue tout le temps. C'est un métier qui est intéressant mais qui devient de plus en plus compliqué de par les contraintes administratives, environnementales, il faut avoir des connaissances dans beaucoup de domaines, ce métier est très enrichissant mais aussi très prenant et tu t'y noie vite, il faut vraiment être passionné car ça te prends énormément de temps.

V : Arrivez-vous à dégager un petit peu de temps pour des activités extra-professionnelles ?

P : C'est très compliqué, chez nous on a un service de remplacement mais ça fonctionne très peu, c'est plus les éleveurs qui fonctionnent avec ça. Pour ma part je vais bientôt partir 8 jours en vacances mais j'aurais beaucoup de mal à me déconnecter de mon quotidien et on n'est pas à l'abri d'être appelé pour différentes raisons concernant l'exploitation. Et on ne doit pas se tromper sinon on a tout de suite les banquiers sur le dos et on est constamment préoccupé par les enjeux financiers. Ça reste encore un beau métier qui est un peu pourri par tout ce côté environnemental qu'on vient t'infliger, on nous demande de faire comme ça mais ce n'est pas forcément adapté à ton exploitation, ces leçons de moral sont parfois assez pesantes. Le président Macron nous a dit qu'on aura peut-être le droit à l'erreur, on verra bien mais

aujourd'hui notre ressenti, nous agriculteurs, c'est que l'administration est plus là pour nous sanctionner, on est plus sous la sanction que sur le conseil, après ça dépend des services.

V : Qui s'occupera de la ferme durant votre absence ?

P : Je confie la responsabilité de l'exploitation à mon fils pendant mon absence mais en fonction des dossiers et des problèmes à gérer, on n'est jamais à l'abri et je communiquerai avec lui tous les jours.

Retranscription de l'entretien à la ferme du bien vous vienne à Epône

Entretien avec Mr Gilbert Contentin (le 20/07/2017, 1 h 03 min)

V : Dans un premier je souhaiterais que vous me présentiez l'historique de votre exploitation, les contraintes majeures que vous avez rencontrés au cours de votre carrière et les moyens mis en œuvre pour vous adapter à celles-ci.

G : C'est une entreprise père-fils depuis 4 générations donc fatalement il y a un résultat par persévérance et par acquisition progressive de terres. Je suis le seul agriculteur de ma génération dans la famille donc j'ai une exploitation de 130 ha parce que j'ai récupéré des terres de mes cousins. Au départ on faisait pousser des légumes sur le territoire de vallée de Seine que l'on vendait sur le carreau de la Halle de Paris, mon grand-père avait une vendeuse, on produisait il y avait un camion qui ramassait et qui vendait là-bas, l'exploitation faisait 35 ha à cette époque, l'évolution a fait qu'aujourd'hui on ne vend plus à un mandataire on vendait à des grossistes, les grossistes ont disparu un par un à présent il faut nourrir les centrales d'achat. Donc ce qui sauve notre mise un peu premièrement c'est les légumes parce qu'on a un plateau d'évolution qui est séchant de par les puits de la lyonnaise des eaux qui nous draine le sous-sol et par l'évolution de la climatique on n'a pas de rendements en céréales performants donc on a toujours conservé les légumes. Aujourd'hui les circuits-courts m'aident à vendre mes légumes et je fais quelques cueillettes. Ca a toujours été une exploitation père fils donc avec une performance irréprochable, entente irréprochable et une bonne organisation du travail. Mon épouse travaille avec moi ce qui conforte d'autant plus l'exploitation et facilite mon travail, à partir du moment où l'exploitation fait appel à des ouvriers le contexte économique n'est plus le même c'est-à-dire que la paye de l'ouvrier c'est une chose mais les charges sociales c'est fortement éprouvant. Par rapport à ma situation d'aujourd'hui, mes enfants ne reprennent pas l'exploitation donc je cherchais un repreneur que j'ai trouvé cette année, un fils d'agriculteur. A une certaine époque le mari de la nourrice de mon fils me disait qu'il aurait voulu être paysan, il a 54 ans cet homme-là donc ça remonte à 30 ans et on lui a demandé s'il était d'origine agricole et ce n'était pas le cas donc il n'avait pas de foncier il ne pouvait pas prétendre à s'installer pour cette raison. Aujourd'hui ce que je déplore c'est que pour les jeunes agriculteurs qui ont grandi dans le milieu agricole c'est le parcours du combattant alors qu'on incite les non agricoles à s'installer, j'ai eu des salariés non agricoles qui envisageaient de s'installer, parce que je recherchais un repreneur, finalement le jeune qui travaillait chez moi il est allé se faire embaucher à l'ONF, c'est du para-agricole. Tous les jeunes que l'on reçoit ils veulent bien travailler ou faire un stage chez l'agriculteur pour travailler dans le para-agricole mais pour prendre notre place il n'y a plus personne. L'agriculture d'Ile de France peut être artificielle par l'emprise des terrains à l'urbanisme, faut pas se voiler la face s'il y en a qui reprennent des terres c'est parce qu'il y a de l'argent de réemploi. Quant à moi pour la reprise de l'exploitation j'ai fait le téléphone arabe et j'ai eu du mal à trouver un repreneur.

V : Vous avez cherché pendant combien de temps ?

G : Depuis 2011, c'est affiché sur un bouquin de la commune « Vivre à Epône », j'ai été interviewé et c'est à cette occasion que j'ai fait part de ma volonté de céder l'exploitation. Les mots retraite et vacances ne faisaient pas partie de mon vocabulaire jusqu'au décès d'un cousin à ma femme à l'âge de 60 ans d'une crise cardiaque, il a abandonné toute son exploitation à sa femme, c'est affreux quoi... Donc depuis ce jour-là le mot retraite est rentré dans mon vocabulaire parce que je ne voudrais pas qu'il m'arrive quelque chose et que ma femme soit

contrainte de s'occuper de tout. J'ai décidé de prendre ma pré-retraite en installant un jeune cette année. Il est donc d'origine agricole, il a une copine qui se lance dans le métier donc je confie ça à des jeunes qui ont des projets structurés.

V : Quelle est la répartition de votre foncier en terme de faire valoir ?

G : J'ai 100 ha en location avec 35 propriétaires.

V : Avez-vous des terres qui font l'objet de baux précaires ?

G : Non, il n'y a quasiment que des baux verbaux et il y a toujours eu un relationnel entre les propriétaires et l'exploitant, après est intervenu la grande culture qui a eu une influence pour piquer les terres qui théoriquement devaient revenir aux petits exploitants et les petits exploitants comme ils sont mobilisés à faire des légumes et qu'ils y passent plus de temps donc la reprise des terres leur a échappé. Mais bon aujourd'hui tout dépend de ce que vous faites pousser sur vos terres, si vous faites pousser du cannabis il n'y a pas besoin de bien grand.

V : Quelle est la répartition des cultures sur vos terres, j'imagine que vous ne cultivez pas 130 ha de légumes ?

G : J'ai 5 ha de maraîchage, ce n'est pas vraiment du maraîchage c'est du légume de plein champ, oignons jaunes et rouges, échalions, carottes, panais, céleris rave pour attirer la clientèle et j'alimente des paniers, paniers du citadin et le panier francilien.

V : Aujourd'hui combien avez-vous de salariés ?

G : J'avais un salarié à mi-temps plus un stagiaire mais c'est difficile. Comme je vous disais les gars font des stages pour travailler dans le para-agricole mais ils ne veulent pas s'engager à reprendre une exploitation. On a un boulot où il faut le partager avec sa moitié, si Madame travaille à l'extérieur la période de vacances c'est juillet-août mais pour nous agriculteurs c'est la période des moissons. Donc moi quand j'étais jeune je disais que mon épouse fera son métier et moi le mien, ce n'était pas la réalité des choses, il aurait fallu que je prenne une autre orientation. Bon nombre d'exploitation fonctionnent père-fils, sont totalement en symbiose et ça marche, le jour où le fils n'aura pas son garçon qui lui donne un coup de main, qui reprend l'exploitation celle-ci finira par disparaître.

V : Comment vous vous répartissez le travail entre vous et votre femme ?

G : Pendant que l'on discute mon épouse est au champ, elle est partie chercher une petite commande et toute commande est à satisfaire, c'est notre salaire. Elle prend l'initiative d'aller arracher de l'herbe elle n'a pas besoin que je l'accompagne et à la moisson elle manipule un tracteur avec une remorque de 12 tonnes ça ne l'effraie pas.

V : Comment vous organisez-vous pour tout ce qui est administratif ?

G : Là vous nous parlez de la réforme de la PAC, il faut qu'on justifie qu'on touche des aides, faut justifier de l'emploi de nos produits phyto alors que ce sont des produits homologués et on se fait traiter de pollueurs, c'est très frustrant et puis les charges sociales on en parle pas, c'est affreux. D'une manière générale il faut rendre compte au quotidien de ce que l'on fait et c'est pénalisant pour notre travail, toute l'année mon bureau est rempli de papperasse.

V : Faites-vous de la vente au sein de votre ferme ?

G : En fin de matinée j'ai des chasseurs qui viennent mais à part ça je n'en fait pas.

V : Etes-vous préoccupé par les projets urbains des gros pôles à quelques kilomètres de votre ferme ?

G : Ce qui frustre tout le monde c'est que l'agriculteur a toujours réussi à s'adapter et on se figure qu'il va toujours s'adapter, c'est pour ça que vous êtes là aujourd'hui, pour comprendre l'existence d'une boutique comme la mienne de 130 ha sur 60 parcelles et c'est gérable du fait d'avoir démarré petit puis d'avoir grandi au fur et à mesure. Il y a des fois je me dis qu'on ne travaille pas pour gagner de l'argent on travaille pour satisfaire notre boulot, on a pris des engagements de reprendre des terres donc on y passe notre vie mais c'est notre métier. Quand je vois que certaines personnes se plaignent de leur situation de travail c'est leur problème mais ils ont qu'à venir chez nous. A une certaine époque du temps de mon grand-père ou de mon père on embauchait des petits jeunes l'été entre autres pour planter du poireau parce que les vacances prennent effet en juillet et en août pour que les enfants aident aux champs pour les moissons, les gens ne se rappellent plus de tout ça.

On s'est toujours adapté, chez nous il y a eu l'autoroute, avant on allait dans nos terres librement à présent il faut qu'on fasse le tour qu'on prenne le giratoire il y a des heures d'affluence il faut qu'on parte avant huit heures sinon c'est à saturation, on s'est toujours adapté à ça en y passant un peu plus de temps. En France on est aux 35 heures mais on ne construit rien en 35 h par semaine dans notre métier. J'avais reçu un sous-préfet qui m'avait dit qu'il fallait vendre différemment et je lui ai répondu « monsieur c'est comme changer de trottoir pour se prostituer sur le trottoir d'en face », mon père m'a toujours dit « on parle des riches marchands mais on ne parle pas des producteurs ». Avant il y avait des grossistes, on était producteur et chacun avait sa place et il y a eu une évolution avec l'apparition des centrales d'achat et mon exploitation, par le morcellement et par sa situation j'ai pas assez de terres pour fournir le volume demandé par une centrale d'achat. D'autant plus que c'était une exploitation familiale donc il y avait le coup de main du père et je n'ai peut-être pas su, il faut dire ce qui est, franchir le pas pour prendre des ouvriers à une certaine époque où il y avait une opportunité de se développer davantage. Parce que tous ceux qui veulent s'installer dans l'agriculture ou dans le bio c'est parce qu'ils ont l'opportunité de toucher des subventions et de tenter leur chance, tout le monde n'est pas à mettre dans le même panier c'est pas une généralité mais quand même. Si on prend la ferme Dupuy qui est en bio et subventionnée, qu'il soit financé pour s'installer c'est très bien mais qu'il soit financé tous les ans ça devient une agriculture artificielle, tout ça pour nourrir les cantines pour dire que les cantines s'approvisionnent en produits bio. Le premier consommateur c'est moi et ma famille, mon père a 89 ans mon grand-père est mort à 91 ans, peut être que c'est dans nos gènes mais depuis le temps qu'on consomme nos productions on vit très bien. Je n'ai pas ma culture à part, je consomme les mêmes produits que mes clients.

V : Sur quelles communes sont réparties vos parcelles ?

G : Sur cinq communes, ce qui nous conforte aujourd'hui c'est qu'on fait des échanges de culture, vous êtes toujours locataire de votre parcelle mais vous la cédez à un copain d'à côté qui fait une autre culture comme ça on améliore son sort au quotidien et par adaptation on est arrivé à faire des échanges de cultures.

V : Comment ça se passe par rapport à vos propriétaires lorsque vous procédez à ces échanges de terre ? Doivent-ils systématiquement être tenus au courant ? Est-ce un problème pour vous ?

G : Nous sommes toujours locataires de nos propriétaires et on leurs signale que pour honorer son fermage on est obligé de s'organiser entre nous, ça fonctionne comme ça. Jusque-là on a de bons rapports avec nos propriétaires. Moi par exemple je vais permettre à un jeune de s'installer, je suis allé voir un propriétaire et je lui ai dit que je comptais me mettre en pré-retraite et que j'avais l'opportunité d'avoir un trouvé un petit jeune pour reprendre l'exploitation, le propriétaire va céder le bail verbal qu'elle a vis-à-vis de moi en bail verbal de 18 ans au jeune. J'ai consulté les propriétaires l'année dernière pour savoir s'ils étaient prêts à céder le bail au jeune ou s'ils choisiraient des gars du coin déjà installé et ils m'ont répondu unanimement qu'ils m'ont toujours fait confiance et c'est pour cela qu'ils s'engagent à céder à mon repreneur.

V : Partagez-vous du matériel entre agriculteurs ?

G : Non, en région Ile de France l'agriculteur est très individualiste, trop occupé par son boulot. J'ai par exemple une moissonneuse batteuse, économiquement c'est pas rentable mais comment puis-je faire ma moisson sur 60 parcelles ?

V : Comment se passe la cohabitation avec les habitants des villages au sein desquels vous travaillez ?

G : Epône est à l'origine une commune rurale, ils la baptisent commune rurale quand ça les arrange mais en fait c'est la ville d'Epône on fait des ralentisseurs dans tous les sens et d'autres aménagements de la route ainsi que des plans de circulation mais l'agriculteur on en a plus rien à cirer ! Ils avaient aménagé un carrefour c'était une hérésie on ne pouvait pas tourner le matériel quoi ! J'ai pris un rendez-vous avec le gars des services techniques de la ville et il m'a demandé combien de moissonneuses batteuses passaient dans la commune ? Je lui ai répondu « il n'en passerait ne serait-ce qu'une il faudrait qu'elle puisse passer pour le transit de matériel agricole ». Au final ils ont fini par casser le terre-plein pour que l'on puisse passer librement mais il faut qu'on se manifeste, qu'on sorte avec notre matériel pour faire reconnaître nos droits de circuler librement. A Epône il y a des ralentisseurs, on est obligé de freiner avec nos tracteurs, de changer de vitesse c'est pas normal. Alors on fait avec on est bien obligé, c'est plus nous c'est eux, je ne sais pas qu'elle vision ils ont du futur, enfin je sais mais voilà ... Nous on essaye d'être productifs à moindre coût donc on vend en conséquence à moindre coût. A une certaine époque toutes les terres de France étaient cultivées par des chevaux, si je ferme les yeux dans ma tête moi qui suis paysan de base et qui suis devenu paysan, agriculteur, maraîcher ce que vous voulez, exploitant agricole mais paysan, ça n'a rien de péjoratif quoi qu'à une certaine époque vous rouliez sur la route on vous traitait de paysan même si vous ne l'êtes pas. Mais je ne peux pas m'imaginer les terres de France cultivées par des chevaux seulement tout le village cultivait les terres et aujourd'hui on a des tracteurs et les gars se plaignent encore qu'ils sont pas en avance dans leur travail. J'ai un collègue qui me disait : « Toi Gilbert, t'as toujours le moral » je lui dit que du moment que je joints les deux bouts et que je peux vivre de mon boulot c'est ce que je peux réclamer de mieux, je veux pas faire fortune en deux ans de temps mais quand vous voyez qu'un joueur de foot est déplacé d'un truc à l'autre pour 220 millions d'euros. Enfin bref, quand on voit le travail que l'on fait, le chiffre d'affaire que l'on fait annuel ... pfffff. Il y a de quoi se mettre au chômage. La valeur des choses est quand elle est transmise à ces enfants, seulement la génération d'agriculteurs chez les Contentin ça va s'arrêter là, ça va s'arrêter à moi. La ville d'Epône parraine un village de Roumanie, la municipalité a voulu que je les réceptionne, ils sont venus à douze treize, ils cultivaient trois mille hectares là-bas dans une sorte de kolkhoze, alors il y a le chef des ventes, le chef machin etc... Alors on a bu un pot

à la fin de les avoir reçu et puis il y en a un qui me dit : « que pensez-vous de la politique agricole de la France ? » c'était avant la réforme de la PAC, je lui dit : « la politique agricole de la France, vous voyez le gamin qui est là, mon gamin qui était haut comme ça, il aura pas les moyens de reprendre mon exploitation, tout ce que vous avez vu, la moissonneuse batteuse et l'ensemble du matériel ça m'appartient mais quand je dis que c'est à moi mon grand-père en a une roue de cette moissonneuse batteuse » ça les choquait que ce matériel m'appartienne mais c'était pour leur faire comprendre que je n'ai pas débuté de rien et que je dois beaucoup aux personnes de ma famille qui m'ont précédés sur cette exploitation. Puis quand on s'est retrouvé devant le tas d'oignons ils m'ont demandé à combien je vendais l'oignon, je leur ai dit 80 centimes d'euros pour un coup de production d'1 franc 20 et je leur dit que ce qui fait la différence c'est qu'on ne part pas en vacances et que l'on est à disposition de notre boulot voilà quoi. Quant aux contraintes on finirait par être euh..., j'ai dit à mon maire : « c'est nous qu'allons jeter de l'encre sur les murs de la mairie ? » parce qu'à des fois y en a ras le bol, l'environnement, les gens du voyage, les décharges sauvages.

V : Vous avez eu personnellement des problèmes avec ça ?

G : Ils font des décharges là, alors Epône parle de mettre des caméras, et bah j'espère qu'ils vont en mettre dans les chemins mais bon. C'est forcément compliqué de vivre avec son entourage quoi.

V : Malgré le temps que vous passez à travailler, participez-vous à certaines réunions organisées par le maire d'Epône ou l'ADADSA pour faire part de vos revendications ? Etes-vous impliqué dans la vie politique de votre territoire ?

G : Je cautionne l'ADADSA, je cautionne ça, j'avais fait un commentaire à une certaine époque et puis aujourd'hui je me met en pré-retraite donc voilà. Je peux vous citer une petite chose quand même, c'est que j'ai fait construire un hangar plus bas, j'ai demandé des subventions à l'époque, dossiers sur dossiers il manquait toujours quelque chose, au bout d'un moment je leur ai dit d'arrêter et de déchirer le dossier, j'avais fini par toucher 2500 francs de subventions, enfin bref j'avais touché des subventions et j'ai demandé à mon maire de venir voir mon tas d'oignon, ce que j'avais réalisé quoi. Pour la subvention que j'avais touché, frais de dossier déduits, il me dit « je me souviens pas avoir bu un pot sous ton hangar », parce que pour avoir touché une subvention j'étais tenu d'inaugurer mon hangar donc des subventions j'en veux plus. On fait une agriculture artificielle, on fait des opportunistes aujourd'hui par rapport aux subventions mais c'est pas euh il a pas l'esprit à gagner sa croûte librement.

V : Avez-vous rencontré d'autres problèmes par rapport à ce hangar, notamment en ce qui concerne le permis de construire en zone agricole ?

G : Non, ce qui me gênait le plus c'est que compte tenu d'avoir touché une subvention on m'obligeait d'une certaine façon à inviter tout le monde. A partir du moment où vous touchez quelque chose vous êtes redevable et ça crée des opportunistes, des gars qui disent qu'il y a des subventions dans certains secteurs et ils en profitent, après est-ce qu'ils transmettront quelque chose à leurs enfants ou est-ce que c'est une opportunité de bouffer les subventions qu'ils ont touché et puis d'aller dans le mur quoi.

V : Selon vous quels avantages y a-t-il à travailler et vivre ici par rapport à d'autres territoires en Ile de France ?

G : Bah disons qu'en région parisienne il y a toujours des débouchés pour la production locale, ils s'aperçoivent aujourd'hui que les maraîchers ont disparu, on était une quinzaine d'agriculteurs à Epône, on est plus que trois. Mais ces quinze agriculteurs là nourrissaient les grossistes du quartier qui étaient Lhortie, Depresles, Disprossol, Fau de Montesson enfin bref il y avait 5-6 grossistes, on nourrissait Paris enfin la région parisienne. Bon après il y a eu Rungis, ça nous a cassé notre cabane parce qu'il vient des produits de Belgique, le transport c'est rien et la référence de la vente de nos légumes c'est devenu Rungis, alors économiquement voilà.

V : C'est donc la raison pour laquelle vous commercialisez vos légumes en circuits courts ?

G : On nourrissait déjà les grossistes avec nos légumes donc après on a diversifié dans la gamme, si un camion vient chercher des carottes eh bien il trouve des carottes de l'oignon du panais et puis des céleris quoi. Il vient pas uniquement pour un article mais aujourd'hui il faudrait un collectif, il faudrait une halle de producteurs qui est d'ailleurs peut être en train de se monter dans la région, localement là, alors moi je suis partant pour ça parce que c'est la dernière chose avant d'arrêter mon activité, j'espère que cette halle de producteurs que je cautionne verra le jour bientôt pour que je puisse participer à ce projet commun en nourrissant cette halle et en transmettant ce marché local à mon repreneur. Lui transmettre ce que je sais faire, ce que je sais produire et qu'il soit accompagné par l'émergence de ce débouché local.

V : Que pouvez-vous me dire à propos de cette halle ?

G : Il y a deux projets sur Buchelay mais bon c'est pareil il y a des subventions, l'ADADSA subventionnerait les projets mais en un mot c'est à qui va déposer son projet le premier mais bon c'est compliqué parce qu'il y a de la concurrence, il y a déjà le Panier frais chez nous là, c'est une boutique où vous achetez tout pour les réveillons par exemple, il y a un peu de tout dont des fruits et légumes. Quand cette enseigne s'est installée, je suis allé le démarcher pour vendre des salades, je lui proposais 5 variétés, on a discuté et j'ai fait ma proposition sur le prix de vente de mes salades et il m'a répondu ironiquement « c'est bien c'est correct votre truc mais vous ne produisez pas toute l'année, j'ai tout ce qu'il faut à Rungis tout au long de l'année et pour moins cher que ce que vous me proposez sur place », alors on ne s'occupe plus de la fraîcheur, on ne s'occupe plus du circuit court. Sinon je lui ai proposé de lui vendre des oignons et il m'a répondu qu'il avait un bon ami qui lui faisait pousser de l'oignon donc conclusion ce qu'il achète à Rungis, il revend le prix qu'il veut et il passe par pour un voleur parce qu'une boutique a des frais, en justifiant ces frais un produit qu'il achète 100 il peut en revendre 300, normalement il existait une marge de vente standard de 2,5 alors que dans ce cas précis on dépasse largement.

V : Quel est le statut juridique de l'entreprise ?

G : C'est une exploitation individuelle, mon épouse est conjoint collaboratrice. On n'a jamais fait de société avec mon père. Mon épouse est plus jeune que moi je n'ai pas l'intention de l'envoyer faire des stages et tout ça, je vais l'accompagner jusqu'à sa retraite donc je vais travailler jusqu'à 68 ans et ça ne me fait pas peur puisque c'est elle qui m'accompagne aujourd'hui et étant donné le peu que je vais toucher en retraite... Je céderais ensuite mes terres au fur et à mesure des années. L'année prochaine je vais commencer à lui confier du matériel d'irrigation sinon son père qui est agriculteur à déjà du matériel. Avant tous les jeunes qui

s'installaient, dans n'importe quel métier si vous êtes parrainé ça aide dans la vie, ça aide à monter les échelons plus rapidement si vous avez les compétences et si vous êtes parrainé.

V : Avez-vous rencontré des problèmes de voisinage avec les résidents par rapport à votre activité ?

G : Dans notre zone agricole là , chaque agriculteur à une zone de hangars, passé ces hangars le lieu-dit c'était les meules, les meules qui étaient représentatives des moissons et les gars faisaient leurs meules à l'extérieur et ils se sont mis à construire des hangars et la moisson ils la mettait à l'abri et il y avait un point d'eau c'était pour l'époque, cet hangar-là à côté il est de 1939, c'était une configuration très avantageuse par rapport à la situation d'aujourd'hui. Les maisons sont venues se coller contre nous et on a un périmètre de protection, on nous a dit un jour que ce périmètre de protection n'avait plus lieu d'exister parce qu'il n'y a plus de paille sous les hangars, je dis qu'il y a pire que de la paille sous les hangars aujourd'hui il y a des ventilateurs qui tournent. J'ai des voisins aujourd'hui ils sont équipé en double vitrage, je ventile en conséquence, à 10 heures j'arrête mon ventilateur je respecte un petit peu la législation et puis on est en bon voisinage ça se passe très bien. Mais à une certaine époque un riverain m'a menacé de foutre le feu à mon hangar et de me mettre en demeure d'arrêter mon ventilateur, je lui ai dit de le faire et de faire les démarches mais j'étais bien content qu'il ne le fasse pas parce que c'est lui qui aurait eu gain de cause. Aujourd'hui ils sont équipés de double vitrage par nécessité pour eux et puis ça m'a conforté dans mes nuisances à savoir que je respecte quand même mon voisinage. J'observe s'ils sont partis en week-end et j'en profite pour appuyer sur le bouton quoi. Je privilégie bien évidemment de moissonner en semaine et pas le week-end c'est dans la logique des choses et c'est une question de respect pour ceux qui vivent sur le même territoire que moi. Vous savez nous agriculteurs on est représentatifs d'occuper le terrain, quand les gens achètent un terrain à bâtir et qu'ils voient le prix qu'ils payent, ils se figurent que c'est l'agriculteur qui travaille la terre qui est propriétaire et ils se figurent qu'il gagne de l'argent, qu'il est riche et qu'il spéculé. Moi je cède à un gars qui a l'intention de faire pousser des légumes, je ne cède pas mes terres à un système céréalier.

V : Votre repreneur a donc une formation tournée vers le maraîchage ?

G : C'est un céréalier à la base qui travaille sur la ferme de ses parents et il commence à faire du légume, il charrie de l'eau pour irriguer on est plus du siècle à charrier de l'eau pour irriguer, il faut une colonne et un système d'irrigation, en particulier en maraîchage. Il a donc l'opportunité d'apprendre à travers moi et moi à travers lui j'ai l'opportunité de transmettre et à savoir que si il m'arrive quelque chose il assurera la moisson à mon épouse, on a rien d'écrit mais c'est basé sur la confiance.

V : Où habite ce jeune agriculteur ?

G : Il est à 10 km de là.

V : Est-ce que ce repreneur vous a fait part des projets qu'il envisagerait de faire sur les parcelles que vous allez lui céder ?

G : Il va apprendre à travailler différemment que ce qu'il fait actuellement en charriant de l'eau dans un premier temps puis au fur et à mesure de son évolution il va avoir plus de facilités à faire pousser des légumes. De mon côté j'ai consulté les gens que je fournis en leur demandant s'ils seraient prêt à continuer d'acheter des produits issus de ma ferme même si ce n'est plus

moi qui les cultive, et ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de problèmes. Au niveau des cueillettes je l'accompagnerais pour qu'il apprenne l'organisation du travail durant cette période. En ce qui me concerne j'ai eu des projets quand j'avais des opportunités de m'agrandir et de cultiver de nouvelles terres, avec les moyens matériels dont j'ai disposé j'ai pu organiser mon travail de manière efficace, c'est pour ça que les céréaliers ils sont à 100 ha de plus ça ne les dérange pas, il y en a qui me disent attention ils veulent se diversifier et faire pousser des légumes, qu'ils fassent comme ils veulent mais ils découvriront un deuxième métier et tout ça pour faire de la concurrence. Je suis allé visiter les usines Klaas en Allemagne avec des beaucerons dont mon marchand de matériel, j'ai demandé s'il y avait au moins un gars qui faisait pousser de l'oignon dans le groupe, il y en avait qu'un et je lui ai dit que je ne félicitais pas parce qu'au prix où il vendait l'oignon tout ça pour gagner 300 euros de plus, je lui ai dit qu'il nous emmerdait à faire pousser de l'oignon et à le vendre si peu cher. Ce qui me fait peur c'est qu'il y ait des dérives au niveau des approvisionnement de la future halle ou du magasin de producteur, ils risquent d'aller chercher les légumes chez ces gens-là mais ils peuvent y aller c'est pas la même qualité que nous.

V : Et pourtant l'offre locale en fruits et légumes ne semble pas suffisante pour satisfaire la demande des franciliens en produits locaux.

G : Je pense que c'est un manque de concertation entre nous, entre producteurs. Il y a un producteur sur la commune d'à côté, ça fait à peu près 40 ans qu'on fait pousser des oignons l'un et l'autre, on a chacun notre clientèle et notre filière, on s'est jamais échangé les cours de l'oignon, on a jamais eu un dialogue sur la culture de l'oignon c'est aberrant ! On a un petit jeune qui s'est installé là, un maraîcher pur et dur il a 10 ha il fait du maraîchage et fournis des marchés, vend dans certaines gares et par internet, ça s'y aide pas avec. J'ai discuté un peu avec lui et il me dit que c'est dur de trouver du foncier, j'ai pris mon cahier de propriétés et je lui ai proposé de s'installer. Il s'est installé et ne m'a même pas demandé la proposition en terres que je lui ferais. Alors moi ma vision des choses c'était qu'il ne fasse pas pousser d'oignon jaunes ni de carottes, la première année où il s'est installé il m'a pris un peu d'oignons, je lui ai fait un prix pour l'aider, il m'a dit que ça valait mieux que ça et je lui ai répondu « ça vaut le prix que je te demande » mais ça n'a pas empêché que l'année d'après il a fait pousser ses oignons et ses carottes alors qu'il pouvait quand même faire pousser autre chose en gagnant autant d'argent à acheter ses oignons chez son voisin qui sont produits localement. Si je me plains c'est les rapports que j'ai avec mes collègues, c'est pas de mon boulot par lui-même. On avance pas si chacun fait son truc de son côté. Il y a deux ans on a fait une réunion pour faire une halle de producteurs, on attaque la troisième année donc ça fait trois ans de perdu. Au bout de deux ans on fait une réunion pour la première concertation, je suis arrivé un peu en retard et ils présentaient déjà la maquette d'un magasin susceptible d'être retenue pour ce projet dans une zone industrielle, la réunion se termine et je demande ce qu'on a à mettre dans ce magasin, on n'avait pas eu de concertation entre producteurs avant, c'est quoi ce foutoir ! Il y avait un autre projet en cours, un bâtiment industriel qui se libère et un gars voulait ouvrir un magasin, j'ai préféré cautionner ce projet là et je veux que mon produit lui laisse une marge pour payer une vendeuse, un magasinier mais je ne veux pas investir dans un bâtiment car si ça foire je récupère mon argent comment ? Et je n'ai pas les moyens d'investir dans une zone industrielle, je suis prêt à investir chez un agriculteur mais pas dans une zone industrielle, on ne joue pas dans la même cour. Il y a deux ans il y avait des bâtiments qui se libéraient chez Auchan, il y avait une location du magasin et j'ai demandé si elle était annuelle ou mensuelle ils ne savaient déjà pas répondre à cette question-là alors la guerre on va la perdre. Mon garçon n'est pas resté avec

moi parce que père-fils on faisait de la salade, on avait une cadence de travail telle que le gamin on a fini par le dégouter du métier, à cette époque-là il n'y avait pas de siège passager dans les tracteurs, j'ai jamais emmené mon gamin dans le tracteur parce qu'on allait au boulot on n'allait pas se promener. Alors aujourd'hui j'emmène mon petit-fils parce que j'ai un siège passager et j'ai dit à mon repreneur que mon petit fils a trois ans, dans 18 ans on va lui céder des terres de famille, si mon petit-fils fait un stage chez toi on reprendra peut être un peu de terres, il m'a dit qu'il n'y avait pas de problèmes.

Retranscription de l'entretien au sein de la ferme de Mr Moisy à Epône.

Retranscription avec Alain Moisy (le 18/07/2017, 45 min)

V : Pouvez-vous me présenter votre exploitation et l'évolution de votre carrière en tant qu'agriculteur, pourquoi vous êtes-vous installé ici ?

A : L'exploitation a été créée en 1948 avec mon grand-père qui ne faisait que des légumes sur 6 ha de terres et il commercialisait aux halles de Paris après il y a eu mon père qui a repris l'exploitation et il faisait des céréales en plus du maraîchage et vendait chez des grossistes et a amorcé la vente directe et moi je suis arrivé en 1980 sur l'exploitation j'étais à l'aide familiale et puis en 1991 j'ai repris l'exploitation. Mais parents étaient en vente directe et grossistes, des grossistes il n'y en a plus dans la région, maintenant je ne fais donc que de la vente directe. Je choisi de cultiver certains légumes plutôt que d'autres en fonction des saisons et de la demande des consommateurs, la grosse production historique dans le coin c'était oignons et salades mais nous on a toujours été assez diversifié étant donné que l'on vend en direct. Après je ne me suis pas développé beaucoup pour une raison très simple c'est que mes parents sont décédés de bonne heure, que j'ai eu un divorce, que beaucoup de choses ont fait que ça a limité l'évolution. Il a fallu faire avec ce que j'avais comme environnement et c'est pas toujours évident dans ces conditions-là. Quand on a les parents derrière, quand on a une famille à peu près soudée la chose est différente.

V : Aujourd'hui quelle est la surface dont vous disposez pour votre activité agricole ?

A : En exploitation j'ai 25 ha, céréales et légumes. Je suis diversifié dans mes productions je fais de la pomme de terre, des poireaux, des betteraves, du céleri rave, des navets, des courges, des courgettes, je fais un petit peu de blettes aussi.

V : Quelle est la répartition du valoir sur les terres que vous occupez ?

A : Il y a à peu près 9 ha en propriété et après le reste c'est en fermage.

V : Pour combien de propriétaires ?

A : Je ne m'en rappelle plus trop, je dirais 15 ou 20 propriétaires mais vu qu'il y a plein de petites parcelles.

V : Vous avez toujours voulu être agriculteur ?

A : Oui, j'ai fait une formation agricole j'étais à l'école d'agriculture à Magnanville.

V : Quelles contraintes majeures rencontrez-vous sur ce territoire ?

A : On nous rallonge de plus en plus les itinéraires pour nous rendre sur les parcelles, sur Epône on nous fait des sens interdits, là ils nous ont bloqué un chemin soit disant pour les manouches et en définitive ils laissent la place pour laisser passer les caravanes des gens du voyage mais ils l'ont mis à 2 mètres 50 nos outils sont plus larges, du coup il faut faire près de 5 km pour nous rendre sur certaines parcelles. Alors il faut aller pleurer à la mairie comme par exemple en ce moment pendant la moisson. Alors là ils ont mis des plots qu'ils ont écartés pour qu'on puisse passer. Alors plutôt que l'on vienne se plaindre à la mairie on leur a demandé pourquoi ils ne nous appelaient pas pour qu'on se mette tous autour d'une table pour se concerter et voir ce que l'on peut faire au lieu de fermer les chemins sans nous avertir. Nous ne sommes plus

que deux agriculteurs à Epône il ne va plus y en avoir qu'un, on nous met sur le fait accompli à chaque instants. Comme on a plus d'autorité étant donné qu'on se retrouve en forte minorité, ils font ce qu'ils veulent. Quand on était dans les années 80 une quinzaine d'exploitations sur la commune on avait des réunions avec le maire, on discutait autour d'une table des projets sur le territoire, aujourd'hui il n'y a plus de lien entre nous agriculteurs et le maire. Il y a avait toujours des conseillers et des adjoints qui étaient au conseil municipal, aujourd'hui il y en a un mais qui est devenu gravement malade et qui est à la retraite donc il ne peut plus assurer sa fonction et de toute façon ça ne changera pas le problème.

V : Où se situent vos parcelles ?

A : Elles sont toutes sur Epône.

V : Vous avez conservé la configuration initiale du parcellaire ou vous avez cherché à le remembrer au fil de votre carrière ?

A : J'ai toujours eu toutes mes terres sur Epône, j'en ai en vallée de Seine, j'en ai sur les terres sableuses entre Epône et Aubergenville, après on monte sur le plateau là-haut. Le maraîchage est sur les parcelles en bas pour une question d'arrosage, j'ai une partie qui est en arrosage sous pression et l'eau est fournie par la lyonnaise des eaux.

V : Avez-vous des parcelles dont les baux sont de courte durée et pourquoi ?

A : J'ai des baux annuels à tacite reconduction tous les ans, je n'ai que deux parcelles où je suis en bail long sur 18 ans sinon ce sont des baux à court terme, je paye tous les ans.

V : Echangez-vous des terres avec des collègues ?

A : Non parce qu'on fait une rotation avec les pommes de terre et mes autres cultures, il y a des collègues qui font des échanges de culture, j'ai un collègue qui fait beaucoup de pommes de terre mais il n'a pas assez de terres donc ils font des échanges de façon à pas être toujours sur les mêmes terres.

V : Au niveau de la main d'œuvre, avez-vous des salariés ?

A : Je suis tout seul en nom propre, de toute façon pour trouver quelqu'un c'est un métier très difficile qui est très physique et il n'y a personne qui veut le faire moi je vois mon fils il veut essayer mais ça ne sera pas facile pour lui. Même si il met beaucoup de choses en œuvre pour évoluer, il a aménagé un hangar et une serre sur le plateau à Epône sur une dizaine d'ha et il est installé depuis presque 4 ans, il fait pour l'instant les marchés et une gare. C'est un métier où il faut être dehors par tous les temps, on n'est pas très souvent dans le tracteur, on en fait un peu mais beaucoup moins que les céréaliculteurs c'est plutôt leurs tracteurs qui nous regarde, nous on doit être tous les jours sur nos parcelles.

V : Comment commercialisez-vous vos productions ?

A : Je fais un peu de vente directe, j'en fournis une partie de la production à mon fils Cyril qui fait les marchés, j'ai un gars qui fait des paniers qui me prends un peu de marchandise aussi, je vends également à des restaurateurs, enfin maintenant j'en ai plus qu'un qui est à Mézières donc ça ne me fait pas loin. J'avais des restaurants d'entreprise ils ont fini d'acheter aux producteurs locaux car il y avait trop de main d'œuvre pour cuisiner les produits maintenant ils achètent des produits congelés pour aller plus vite et c'est moins cher.

V : Avez-vous des craintes par rapport aux projets de construction autour d'Epône ?

A : Ah bah oui parce qu'à un moment ils voulaient construire jusqu'à 15 ha sur Epône, ils devaient prendre tout ce qu'il y avait derrière et à côté du château que ce soit sur des terres agricoles et boisées.

V : Pourquoi ça ne s'est pas fait finalement ?

A : On a changé de maire et il a négocié avec le conseil général pour arriver à réduire à 4 ha, il y a quand même 4 ha qui vont partir. Aux dernières nouvelles il y avait un propriétaire qui avait la plus grande surface impactée qui veut négocier au plus cher le prix, pour l'instant il n'a pas trouvé d'accord avec les promoteurs. Mais ça va se faire de toute façon pour des habitations et des logements sociaux. Parce que par rapport aux logements sociaux on n'a pas le pourcentage réglementaire. Quand c'était avec Mitterrand il fallait 20% on était à 18% donc ça allait mais aujourd'hui on est à 25 %.

V : Avez-vous des terres concernées par les 4 hectares de prévu pour ce futur aménagement ?

A : Oui, il y a juste une parcelle de 70 ares à la sortie d'Epône. De toute façon étant donné que ce n'est plus les maires qui décident, si l'Etat veut augmenter les surfaces constructibles la mairie sera obligée d'accepter.

V : Avez-vous obtenu des labels ou des certifications par rapport à votre démarche pour produire ?

A : Non je suis en raisonné mais vous savez je ne pense pas qu'il y ai besoin de ces certifications à mon échelle à partir du moment où la clientèle a confiance au producteur et ça passe par la relation en direct que j'entretiens avec eux depuis des années. Je ne suis pas du genre à traiter à tire-larigot, j'essaye de limiter les traitements au maximum. De toute façon ma clientèle est constituée en grande majorité d'habitants qui habitent dans les communes environnantes, nous nous connaissons depuis longtemps et nous avons donc une relation de confiance très forte.

V : Je m'intéresse également aux rapports qu'entretiennent les agriculteurs avec les habitants des villages. Entretenez-vous de bons rapports de voisinage avec eux ou rencontrez-vous des difficultés pour effectuer votre travail par rapport à des tensions avec ces habitants ?

A : Globalement oui mais concernant mon travail il faut que j'arrête de bonne heure parce que mon passage génère des poussières et du bruit mais parfois on ne peut pas faire autrement parce qu'on a des contraintes avec la météo donc ce n'est pas toujours évident. On n'a pas le droit de traiter le samedi et le dimanche, ce sont des contraintes que nous sommes obligé de respecter parce que nous sommes en limite des maisons et nous ne voulons pas nous attirer des ennuis avec les riverains on a assez de problèmes comme ça ! Jusque-là personne ne nous a attaqué en justice mais j'ai des collègues ça leur est arrivé. Pour circuler ça devient difficile, les gens ne savent plus ce que c'est qu'une bande blanche ou un stop, alors nous avec la taille de nos matériel on a plus beaucoup de marge de manœuvre pour circuler, l'autre jour j'avais une voiture qui circulait dans l'autre sens et qui s'est mis à doubler un cycliste à une allure folle, si je n'avais pas freiné il me rentrait dedans et ce genre de problème est récurrent, entre les villages la différence de vitesse entre mon tracteur et les autres véhicules c'est dangereux et certains ne se soucient pas de moi. Le problème c'est que la police ne fait plus la circulation et tout le monde s'en fout. Une autre contrainte c'est les vols de légumes mais c'est surtout les gens du voyage et ceux qui viennent d'une manière générale des pays de l'Est pour se nourrir ils volent

un peu partout, ce que je vous dis je ne l'invente pas c'est un constat parce qu'on en a pris sur le fait plus d'une fois. Les champs c'est des dépotoirs, quand on fait les moissons il faut que l'on fasse le tour des parcelles, le long des chemins parce que les gens jettent toutes sortes de déchets.

Retranscription de l'entretien à la ferme de la Garenne à Aubergenville.

Entretien avec Tristan Thierry (le 10/08/2017, 50 min)

V : Par quel moyen avez-vous pu vous installer ici ?

T : Mon père à acheter ces terres il y a trois ans, moi je ne pouvais pas et je ne peux toujours pas investir une telle somme dans un tel projet d'ailleurs. D'autant plus que je ne peux pas pour l'instant m'occuper des travaux, j'ai bien assez à faire avec la partie production légumière et que financièrement il faut que j'arrive à sortir la tête un peu de l'eau et faire une analyse de la première année pour voir plus clair demain voilà. La raison pour laquelle je suis là c'est les légumes.

V : Quand vous êtes-vous installé ici ?

T : Il y a trois ans juste après que mon père est acheté une partie de la ferme. Donc la première année j'ai essayé de jardiner, il fallait que je prenne mes marques plus ou moins ici, ensuite la deuxième année j'ai commencé à déposer tous mes dossiers, j'ai régler tous les détails administratif et j'ai commencé à essayer de produire avec un petit peu de matériel et là en fait on est sur la première où j'ai tout ce qui faut pour produire correctement. Du coup ça a pris pas mal de temps tout ça.

V : Aujourd'hui de quels moyens matériels disposez-vous au sein du corps de ferme ?

T : Pour revenir un peu à l'origine ce sont mes parents qui sont propriétaires de l'espace foncier et il y a mon activité agricole. J'ai mon logement, mon appartement dans ce bâtiment que mon cousin a refait pour avoir ma vie privée. Et ensuite il a commencé à attaquer le hangar qui est là et justement les perspectives au niveau du bâti, avant même de penser à des logements étudiants, ce serait d'abord de pouvoir aménager mon magasin, mais pour l'instant je suis plus préoccupé à vendre des légumes parce que j'ai pas beaucoup d'argent et j'ai un petit souci avec les sous. Donc je compte aménager ce magasin pour me sentir bien dans ce qui me faisait du mal, vendre, le rapport à l'argent tout ça. C'est drôlement dit peut-être.

V : Vous allez être aidé financièrement, parce qu'il y a du boulot pour rénover cette partie ?

T : Il y a du boulot effectivement mais par rapport à notre programme de subvention, ce projet peut rentrer dans les critères, pour l'instant c'est ma priorité pour que je me sente bien dans mon projet après quand je serais plus à l'aise il sera peut-être envisageable de penser aux logements. Tiens je vous présente mon père.

(Arrivée du père de Tristan Thierry)

V : Bonjour, je suis étudiant et je m'intéresse aux questions d'intégration des agriculteurs dans un environnement sous emprise urbaine en particulier en Seine Aval.

Père de Tristan : D'accord, eh bien je pense que c'est surtout Tristan qui va pouvoir répondre, il y a des questions qui sont des problèmes et d'autres qui ne le sont pas. Vivre dans un environnement contraint en termes de circulation ça ne nous concerne pas parce que Tristan est maraîcher et c'est surtout local, il ne gêne personne car il ne sort jamais de la ferme avec ses tracteurs et ses engins.

V : Tout le foncier agricole se trouve ici ?

Père de Mr Tristan : Tout est là.

T : En fait la logique au départ c'était de pouvoir vivre sur place pour ne pas avoir deux vies différentes, du coup la meilleure c'était de vivre sur place et d'être confronté à mes choix. C'est un principe un peu permaculturel et en même temps je ne perds pas de temps pour me rendre dans mes serres.

Père de Tristan : Après on dispose de bâtiments mais on fait avec ce qu'on a. Et puis comme on est soumis aux contraintes des bâtiments de France avec l'Eglise classée d'Aubergenville qui est là. Donc on est obligé de tout refaire à l'identique pour être sûr de ne pas avoir de refus des ABF, on ne peut pas faire ce qu'on veut, et dans la construction, et dans le périmètre donc tout est refait à l'identique ce qui n'est pas forcément très rationnel parce que moi j'habite ici et mes terres sont derrière et je dois faire 150 m à 20 m pour y aller.

T : Au début je me souviens de quelque chose qui devait être un rêve (rires).

Père de Tristan : Au tout début on a réhabilité tout le trois pièces pour qu'il puisse vivre au début parce qu'il n'y avait pas de tout à l'égout, il n'y avait pas d'eau ni d'électricité, il venait avec des bidons. Après il y a le hangar qui a été remonté, l'autre qu'on a mis par terre parce qu'il allait s'effondrer, il devenait dangereux et puis maintenant on attaque la partie qui est là le mois prochain.

T : En ce qui concerne le magasin, je me projette maintenant pour qu'il soit fait cet hiver en début d'année prochaine, pour la partie logement il pourrait y avoir des logements financés par le programme LEADER pour créer des logements étudiants, c'est à voir si du coup j'étends la famille et je garde ça pour la famille ou si on dédie cet espace-là aux autres.

V : Quand vous dites les autres vous faites référence à d'autres personnes que des étudiants ?

T : J'avoue que j'ai besoin aussi de main d'œuvre pour le maraîchage, c'est une activité qui très chronophage en ce qui concerne le désherbage surtout, la lutte contre les mauvaises herbes c'est assez fastidieux donc il y a pas mal de travail.

V : Donc si je résume cette partie du bâtiment serait destiné à loger d'autres membres de la famille, ou des étudiants, ou des ouvriers en maraîchage, c'est bien ça ?

T : Oui voilà l'idée c'est qu'il y ai plusieurs logements, juste des pièces où les gens pourraient dormir et avoir leur petite intimité sachant que très honnêtement moi je fais ça pour me reconstruire moi-même donc ça prend du temps, je fais ça pour ça et euh..... je suis désolé c'est le téléphone qui me trouble. Et donc par rapport à nos visions qui sont différentes entre moi et mon père, moi j'aurais plus vu euh... tu connais le woofing ?

V : Oui, en échange d'un coup de main su l'exploitation, la personne est logée et nourrie mais n'est pas rémunérée.

T : Oui c'est ça, et dans l'idée il y aurait moyen de pouvoir leur fournir tout le logis et la nourriture sans trop de problème, donc l'idée ce serait des appartements individuels, plutôt des chambres avec salle de bain et toilettes individuelles et une salle commune équipée d'une cuisine commune où les gens pourraient discuter et échanger.

V : Vous disposez de combien de superficie en espace de culture ?

T : Eh bien on va aller voir les serres, en ce moment j'ai un petit problème avec les salades, je suis en pénurie de salades et j'ai abandonné la culture en plein champ parce que voilà, l'année dernière j'ai appris à cultiver des légumes d'été, des tomates et des poivrons essentiellement sous une serre qui n'était pas bâchée donc je ne me rendais pas vraiment compte de comment ça se passe pour assumer ce métier quoi, cette année j'ai bâché mes serres et j'ai donc développer la culture sous serre, on pourrait comparer ce qu'il y a sous les serres à ce qu'il y a dans ma tête (rires). Du coup il y a beaucoup de travail et du coup j'ai cultivé plein de tomates et je sais pas pourquoi c'est un légume dont je n'avais pas trop envie de m'en occuper.

V : Pourtant c'est un produit très demandé.

T : Ouais je sais c'est un produit d'appel, en tout cas aujourd'hui c'est mon jour de réconciliation avec la tomate parce que j'en ai vendu pas mal, donc maintenant il y a environ 1000 m² d'abri donc largement assez de travail pour une personne je pense sans compter les champs.

V : Du coup ces champs vous m'avez dit que vous ne cultivez pas dessus cette année, avez-vous d'autres activités en tête pour occuper cet espace, de l'élevage peut être ou une autre diversification ?

T : Ca va dépendre des projets d'avenir, des projets familiaux tout ça. Enfin quand je dis familiaux, c'est des compagnons de route que je rencontrerais ou ceux que j'ai déjà avec moi qui me donnent déjà un coup de main comme mes parents on verra. Sinon les perspectives aujourd'hui elles sont multiples, j'ai des sollicitations sur le bâti, c'est un peu la raison de votre venu la cohabitation du monde rural et du monde citadin, donc il y a des projets sur le bâti donc moi je vois ça de manière assez restreinte, je crois que je m'ouvre pas assez du coup j'ai que mon magasin véritablement en ligne de mire. En ce qui concerne la diversification j'ai pour l'instant quelques poules mais c'est pas vraiment déclaré c'est plus un travail du dimanche, une activité sur laquelle je me forme et je me fais la main, il y a aussi deux agnelles qui, pour l'image, sont deux rescapées qui étaient chez un éleveur assez brutal et qui les destinaient à la mort en fait pour les manger. Les poules aussi car elles sont issues d'élevages bio intensifs. Donc ce sont des animaux rescapés. Ce sont plus des animaux que je veux montrer quand on accueillera plus de public comme un décor favorisant le cadre authentique de la ferme et la ruralité d'un point de vue général. Là tu vois ce sont les tomates anciennes qui ont été plantées par un des stagiaires que j'ai accueilli, donc c'est une organisation assez anarchique dans mes serres, c'est la jungle mais ça produit. (rires) Il faut que je réapprenne à aimer vendre.

V : Je vois que vous avez fait des cultures intercalaires avec des courgettes.

T : Ouais mais j'ai pas trop géré j'ai fini par en arraché parce que je voulais finalement me concentrer que sur la tomate. Sinon en ce qui concerne le côté permaculture, j'ai essayé des associations de plantes mais c'est un peu compliqué entre tenter de produire, le prétexte pour lequel je suis là, le légume, et diversifier l'offre en même temps sur un petit espace. Malgré les problèmes ça porte ces fruits et après il faut réussir à les valoriser, c'est pour ça je suis désolé j'ai pris un peu de temps pour la vente. Sinon derrière il y a quelqu'un qui a besoin d'un espace pour mettre un cheval et un âne parce qu'il fait des activités pour des personnes âgées en maison de retraite.

V : Ce qui est derrière la haie ?

T : Ouais

V : Et ça vous appartient aussi ?

T : Non ça nous serait loué en fait, parce que ça appartient à la région. Ca me serait loué à moi personnellement, il n'y aurait plus vraiment de lien familial. Du coup ça me lie à tous les partenaires quoi. Voilà par rapport à la densification, le temps de faire ses premières erreurs tout ça, avant je mettais six planches mais il ne faudrait pas que j'ai les yeux plus gros que le ventre. Il ne faudrait pas que ça aille trop vite parce que s'il y a un légume qui produit trop d'un coup je me retrouve dépassé par les événements. Du coup je suis passé à cinq planches donc je vais réduire un petit peu mes surfaces cultivées pour mieux circuler, mieux passer et me sentir mieux dans ma tête (rires).

V : Avez-vous toujours voulu faire ce métier ?

T : Non mais j'ai toujours senti un truc en moi, c'est une solution pour me reconstruire. Je me suis formé en maraîchage, j'étais un peu perdu parce qu'avant j'étais dans le social mais tout ça c'est très lié à ton histoire, à ce que tu as vécu. J'étais un peu dégouté d'être dans le social, dans la réinsertion, essayer d'aider les gens tout ça et au final je n'ai plus vraiment cru en tout ça. Je suis donc parti sur quelque chose qui me ferait du bien, je veux faire ça comme je te l'ai dit pour me reconstruire philosophiquement, intellectuellement c'est intéressant je pense. Avant d'arriver là j'ai cherché des informations, des clés, des espaces, des gens, je cherche et je me rends compte que je trouve. J'avais un gros problème avec l'humain donc je me suis tourné vers le végétal.

V : Et par rapport à votre envie de fédérer autour de votre projet, de constituer éventuellement à terme une communauté de maraîchers et d'accueillir du public au sein de la ferme ça ne te fais pas peur par rapport à ce problème avec l'humain ?

T : Dans ce cadre-là, pas du tout parce que les gens viennent pour des raisons bien spécifiques, ils viendront pour le loisir ou pour acheter mes produits et j'ai besoin d'eux pour vivre de ce que je fais. Les gens qui viendront pour m'aider seront des gens qui je pense, partagerons ma philosophie de vie donc non ça ne me fait pas peur. Etant donné que j'ai du mal avec la notion d'argent, j'ai comme projet le woofing, les gens qui seront intéressés par cette démarche sans contrepartie financière partageront déjà ce point commun avec moi.

V : Que comptez-vous faire des autres bâtiments formant ce corps de ferme ?

T : Il faut que je tire les conclusions de ma première année pour savoir ce que je vais faire exactement des autres bâtiments mais c'est mon père qui en est propriétaire donc ce sera un choix concerté de toutes façons. Sinon il y a les bâtiments qui sont ici qui ne nous appartiennent pas, c'est une autre personne qui en est propriétaire et qui veut en faire un projet immobilier avec une partie en location et une autre partie en accession à la propriété. Il y a un espace qui est privé pour lui, un espace qu'il compte louer et un espace qu'il compte vendre. Parmi les deux bâtiments à droite il y en a un qui est destiné à la location et qui appartient à l'autre propriétaire et le deuxième est inclus dans le lot agricole, c'est la décision de mon père de pouvoir ajouter cette maison à l'espace, à l'origine elle n'aurait pas dû être dedans il y aurait dû avoir des servitudes de passage mais au final il a voulu l'ajouter parce que il pense que les engins extérieurs auraient pu entraver la tranquillité du site et le développement de l'activité agricole.

V : Comment va être organisé cet espace ouvert central de ce corps de ferme ?

T : On doit plus ou moins fermer, moi j'ai mis une barrière parce que j'ai des malinois, j'ai des chiens et pour des raisons de sécurité je devais construire cette clôture.

V : Les maisons d'en face seront habitées quand ?

T : C'est prévu au mois de janvier à priori pour cinq logements.

V : Comment envisagez-vous la cohabitation avec les autres habitants du corps de ferme ?

T : Il faudrait que j'ai une discussion avec Yoann le propriétaire de l'autre partie du corps de ferme, après je pense qu'il faut faire preuve de bon sens, il faut que les travaux que l'on entreprend se finissent le plus vite possible pour ne pas qu'ils aient à subir les nuisances en terme de bruit et les encombrements liés aux travaux, il faut qu'ils puissent profiter du cadre de vue et de vie le plus vite possible pour éviter d'éventuelles tensions. Après je souhaiterais qu'ils consomment mes produits mais c'est pas sur on en sait rien mais ça serait dommage qu'ils n'en profitent pas. Après la ferme a été divisée en deux donc voilà...

V : Que comptez-vous faire de la maison à l'entrée ?

T : C'est une maison de gardien, elle va rester en l'état on y touche pas parce que les architectes des bâtiments de France ne souhaite pas trop qu'on y touche. Quelque part, ça ne me dérange pas parce qu'elle est encore en bon état et j'aime bien son côté authentique. Dans ma perspective à moi j'aurais aimé en faire mon espace de création parce que j'ai un peu l'âme d'artiste ou dans faire un espace de logement pour le woofing parce que cet espace-là est un problème entre moi et mon père mais la maison de gardien reste un espace neutre entre lui et moi. Finalement je n'ai que deux bâtiment dans mon bail, c'est amplement suffisant et ils permettraient d'héberger plusieurs activités, quelqu'un en poules, quelqu'un en légumes et éventuellement quelqu'un qui ferait de la pédagogie entre les deux.

V : Le bail que vous avez, c'est entre vous et votre père c'est bien ça ?

T : Oui c'est ça mais je pense qu'il aurait dû monter une société foncière plutôt que de faire ça en individuel, on aurait gagné du temps, je ne connais pas les formes juridiques possible mais que l'on puisse créer une entreprise où je serais sur un projet collectif. Et on se disait éventuellement dans la perspective d'ouverture de proposer des services complémentaires à l'activité agricole pour finaliser le tout et fermer la boucle, c'est dans ce gros bâtiment que pourraient être fait des logements en fait, sinon j'ai eu pas mal de sollicitation pour des locations de salle. Le projet serait de faire des logements de type gîtes mais du coup c'est à mon père de se charger de la partie immobilière. En ce qui concerne la vente j'ai commencé avec une petite tonnelle dans la rue devant la ferme puis je me suis déplacé vers la maison de gardien et maintenant on fait ça ici, j'ai alterné avec ses deux bâtiments entre le stockage de matériel et espace de vente les premières années, aujourd'hui le petit matériel est stocké dans cet ancien poulailler. En parlant de ce poulailler c'est un point d'interrogation, il est inscrit au cadastre mais je ne sais pas ce que je vais en faire encore.

V : On est encore dans le PRIF ici ?

T : Il faudrait regarder dans les plans cadastraux mais je crois que les champs en bord de Seine sont classés en zone inondable donc ce n'est pas constructible sur les 13 ha, juste derrière c'était

du semi constructible donc je pouvais mettre mes serres mais en ce qui concerne ce que tu appelles le PRIF ça me parle mais je pense qu'on est à la limite.

V : La question que je me pose c'est de savoir si certaines règles vous sont imposées pour vivre et travailler ici ?

T : Auprès de la SAFER on a un cahier des charges qui impose une activité agricole et de la pédagogie, de l'accueil à la ferme mais c'est tout. Dans les textes concrètement mon exploitation c'est «activité en maraîchage biologique diversifié », je suis en bio parce que je suis sur une zone de captage.

V : Pour l'instant vous avez initié la vente directe au sein de cette ferme, est-ce que ce sont des habitués ou au contraire des gens qui viennent ponctuellement ?

T : Pour l'instant ce sont essentiellement des habitués, on compte beaucoup sur le bouche à oreille.

V : Comment communiquez-vous pour attirer la clientèle ?

T : Pour l'instant il n'y a pas grand-chose par rapport à la communication mais je pense me rapprocher du GAB pour profiter de certains réseaux.

V : Etes-vous impliqué dans certaines réunions de concertation proposées par exemple par l'ADADSA ?

T : Pour l'instant je ne me suis pas trop impliqué, j'ai pas vraiment eu le temps et il y a plein de sollicitations, des écoles qui voudraient faire de la pédagogie, Mr Bigarré qui voudrait mettre son cheval, il y a beaucoup de gens qui veulent des légumes, beaucoup de gens qui veulent des œufs, du coup je sais pas trop quoi faire mais je vais devoir faire des choix.

V : Etes-vous en contact avec Mme Primas qui occupe différentes fonctions importantes, elle est Maire d'Aubergenville, présidente de l'ADADSA et sénateur, elle semble être une interlocutrice intéressante par rapport à votre situation ?

T : Oui c'est sûr que j'aurais dû depuis longtemps m'appuyer sur elle après je ne sais pas pourquoi je ne l'ai pas fait, peut-être la peur des contre parties, je pense que je n'ai pas assez confiance en moi mais j'ai 28 ans et il faut que je m'affirme un peu plus. Il va falloir que je me mette en contact avec elle pour avoir un soutien de sa part concernant mes préoccupations en tant que jeune maraîcher sur la suite des aménagements à venir sur la ferme, c'est sûr.

